REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

COUR DES COMPTES

RAPPORT SUR L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES GESTION 2014

Avril 2016

SOMMAIRE

Avertissement **3**

Déliberé **4**

Introduction **5**

Premiere Partie : Résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 2014 ..... **8**

Budget général **10**

Comptes spéciaux du Trésor **12**

Gestion des opérations de trésorerie **12**

Chapitre I: Opérations du budget general **13**

1-Recettes du budget général **13**

1.1-Prévisions de recettes des lois de finances 13

1.1.1 - La loi de finances initiale pour 2014 13
1.1.2 - Les lois de finances rectificatives pour 2014 14
1.2 - Recettes effectives des lois de finances pour 2014 15

1.2.1 - Les recettes internes 16
1.2.2 - Les recettes externes 32

2 - Dépenses du budget general **32**

2.1 - Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2014 33

2.1.1 - La loi de finances initiale 33
2.1.2 - Les lois de finances rectificatives 36
2.2 - Dépenses effectives du budget général 39

2.2.1 - Les dépenses effectives sur ressources internes 39
2.2.2 - Les dépenses effectives sur ressources externes 70
2.2.3 - Récapitulation générale des dépenses en capital 75

Chapitre II : Opérations des comptes spéciaux du Tresor **77**

1- Ressources des comptes spéciaux du Tresor **77**

2- Charges des comptes spéciaux du Tresor **79**

3- Solde des comptes spéciaux du Tresor **80**

3.1 - Comptes d'affectation spéciale 82

3.1.1- Le fonds national de retraite (FNR) 82
3.1.2- Les autres comptes d'affectation spéciale 84
3.2- Autres comptes spéciaux du Trésor 85

3.2.1 - Les comptes de commerce 85
3.2.2 - Les comptes de prêts 85
3.2.3 - Les comptes d'avances 86

4 - Pertes et profits des comptes spéciaux du Tresor **86**

Chapitre III : Gestion des opérations de trésorerie **89**

Deuxieme Partie : Gestion des autorisations budgétaires **91**

Chapitre I : Gestion du budget général **91**

1 - Gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires **91**

1.1- Modifications des crédits en cours de gestion 91
1.1.1 - Les modifications du montant des crédits 91
1.1.2 –Les modifications de la répartition des crédits 92
1.2 - Utilisation des crédits des dépenses ordinaires 98
1.2.1 -Les dépassements de crédits 98
1.2.2 -Les crédits non consommés 104
2- Gestion des crédits d'investissement 108
2.1 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes 108
2.1.1 – Les modifications des crédits en cours de gestion 108
2.1.2 – L'utilisation des crédits 113
2.2 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes 117
2.2.1 – la modification des crédits en cours de gestion 117
2.2.2 – l'utilisation des crédits 117
Chapitre II : Gestion des comptes spéciaux du Tresor 118
1- Modification des crédits 118
1.1- Modification du montant des crédits 118
1.2- Modification de la répartition des crédits 118
2- Utilisation des crédits 118
2.1- Dépassements de crédits 118
2.2- Crédits non consommés 118
3 - Reports des soldes des comptes spéciaux du Tresor 119
3.1- Différence entre sortie CGAF 2013 et entrées CGAF 2014 119
3.2- Report de soldes sur la gestion 2014 120
4- La non fixation du découvert des comptes de commerce 121
Conclusion 122
Liste des tableaux 125
Liste des graphiques 126
Liste des recommandations 127
Abréviations 128

AVERTISSEMENT

L'article 68 de la Constitution du 22 janvier 2001, en son alinéa dernier repris par l'article 2 de la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes, dispose : « la Cour des Comptes assiste le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances ».

Les modalités de cette assistance sont précisées à l'article 37 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances qui dispose que « le projet de loi de règlement est accompagné (…) d'un rapport de la Cour des Comptes et de la déclaration générale de conformité entre les comptes de gestion des comptables de l'Etat et la comptabilité de l'ordonnateur ».

Le rapport de la Cour sur l'exécution des lois de finances et la déclaration générale de conformité, annexés au projet de loi de règlement, permettent au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat. Ils permettent également au Ministre de l'Economie et des Finances de prendre les mesures qui s'imposent au vu des observations et conclusions de la Cour.

Toutefois, il faut préciser que le dépôt du projet de loi de règlement est encadré par des délais. Ledit projet doit être « déposé et distribué au plus tard à la fin de l'année qui suit l'année d'exécution du budget (…) », conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi organique relative aux lois de finances.

La Cour a reçu le premier projet de loi de règlement (PLR) et le Compte général de l'Administration des Finances (CGAF) de la gestion 2014, respectivement les 03 et 06 juillet 2015. Les autres documents nécessaires à l'instruction du projet de loi de règlement ont fait l'objet de demandes particulières qui, comme par le passé, ont tardé à être satisfaites dans les délais souhaités par la Cour. Ce qui a rallongé le délai d'instruction du projet par la Cour. En effet, les derniers documents sont parvenus à la Cour le 08 mars 2016 pour le PLR et le 14 mars 2016 pour le CGAF. Les comptes individuels des comptables principaux qui devaient être produits 6 mois après la clôture de la gestion ne sont parvenus à la Cour, sur sa demande, que le 10 décembre 2015. A cette date toutes les balances n'étaient pas signées. Ce n'est que le 18 février 2016 que la Cour a reçu à son greffe toutes les balances signées.

Cette situation pose la question de la nécessité d'une nomenclature complète de l'ensemble des documents qui doivent accompagner le PLR et le CGAF compte tenu de la récurrence des demandes de la Cour.

DELIBERE

Le présent rapport provisoire a été établi en application de l'alinéa premier de l'article 40 du décret n°2013-1449 du 13 novembre 2013 fixant les modalités d'application de la loi organique n° 2012-23 du 27décembre 2012 sur la Cour des comptes en vertu duquel «la Cour des comptes contrôle l'exécution des lois de finances en établissant un rapport sur le projet de loi de règlement et une déclaration générale de conformité, en vue de permettre au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat.

Ce rapport annexé à chaque projet de loi de règlement, doit, d'une part, rendre compte de l'exécution de ces opérations et, d'autre part, apprécier leur régularité. Il donne la situation financière de l'Etat au terme de la gestion contrôlée ».

Ce rapport a été adopté, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 sur la Cour des comptes , des articles 14 et 40 à 45 du décret précité, par la formation des Chambre Réunies en sa séance non publique du 6 avril 2016.

Etaient présents :
Messieurs :

Mamadou Hady Sarr, Premier Président ;
Abdou Madjib Gueye, président de chambre ;
Oumar Ndiaye, président de chambre ;
Hamidou Agne, président de chambre ;
Joseph Ndour, président de chambre ;
Mamadou Faye, président de chambre ;
Boubacar Traoré, conseiller référendaire ;
Ahmadou Lamine Kébé, conseiller ;
Cheikh Lèye, conseiller référendaire, rapporteur ;

Boubacar Bâ, premier avocat général, représentant le Procureur général ;

Maitre Issa Guèye, greffier en chef par intérim.

INTRODUCTION

L'exécution des lois de finances pour 2014 s'est déroulée dans un contexte international marqué par la stabilité de la croissance de l'économie mondiale dont le taux dépassait légèrement 3%. Cette situation est soutenue, dans les pays industrialisés, par les politiques et les réformes mises en œuvre à la fois par les pouvoirs publics et les banques centrales. Dans les pays émergents et en développement, en revanche, il a été noté un ralentissement dû à la sortie de capitaux au profit d'économies avancées, à la volatilité des marchés boursiers et au regain de tensions géopolitiques.

Au plan communautaire, le taux de croissance de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) est passé de 5,9% en 2013 à 6,5 % en 2014. Cette vigueur de l'économie sous régionale s'explique essentiellement par la hausse des productions industrielles et agricoles ainsi que les performances du secteur des « BTP » boosté par le développement des politiques d'infrastructures.

Au plan national, après une croissance de 3,5% en 2013 qui s'est située en deçà des 4% prévus, un taux de 4,5% a été projeté. Cette prévision de croissance positive reposait, entre autres, sur les perspectives de reprise de l'économie mondiale, l'assainissement du climat des affaires et la forte volonté d'accroissement des investissements publics dont le Plan Sénégal Émergent (PSE) est la locomotive. Ces facteurs ont cependant été contrebalancés par la survenance d'évènements imprévisibles dans des pays limitrophes : l'épidémie d'Ebola en Guinée et la résurgence du conflit armé au Nord Mali qui n'ont pas manqué d'influer négativement sur le tourisme et l'exportation de certains produits et services vers ces pays.

La loi de finances initiale pour 2014 s'inscrit, selon l'exposé des motifs du projet de loi, dans la vision de « l'émergence dans la solidarité générationnelle ». C'est pourquoi, l'accent a été mis sur la mobilisation des ressources en vue de la couverture des charges prioritaires axées sur la politique de réduction des inégalités sociales et l'accroissement des investissements. Elle a prévu les ressources du budget pour 2 187,61 milliards de francs, contre 2 157,87 milliards de F CFA en 2013, soit une hausse de 29,74 milliards de F CFA en valeur absolue et 1,38% en valeur relative. Les charges arrêtées à 2 732,02 milliards de F CFA ont augmenté de 200,9 milliards de F CFA par rapport à 2013 où elles étaient de 2 531,12 milliards de F CFA. Ce qui représente une hausse de 07,94 % en valeur relative.

Mais, une première loi de finances rectificative a fait passer les ressources à 2 136,61 milliards de F CFA et les charges à 2685,86 milliards de F CFA afin, non seulement, de prendre en charge les priorités du PSE dont la mise en œuvre du plan d'action prioritaire devait débuter en 2014, mais aussi, de tenir compte de la baisse prévisible des recettes et de l'effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'Etat.

La deuxième loi de finances rectificative a arrêté les charges à 2 724,31 milliards de F CFA et les ressources à 2 175,06 milliards de F CFA. Les charges et les ressources ont ainsi progressé pour un même montant de 38,45 milliards de F CFA.

Les réalisations de recettes se chiffrent à 2 577,60 milliards de F CFA, soit une plus-value de 402,54 milliards de F CFA (18,51%) par rapport aux prévisions. Les réalisations de dépenses s'élèvent à 2 698,38 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 99,05 % par rapport aux prévisions.

L'exécution du budget de la gestion 2014 a fait ressortir un solde global négatif de 120,78 milliards de F CFA contre un solde positif de 70,75 milliards de F CFA pour la gestion précédente, soit une détérioration de 191,53 milliards de F CFA.

L'évolution du solde durant les cinq dernières gestions est retracée au tableau ci-dessous.

Tableau n°1: Evolution du solde de l'exécution budgétaire

Gestion	Solde prévisionnel (1)	Solde réalisé (2)	Evolution du solde réalisé en %	E C A R T	
				Valeur (3) = (2) – (1)	% (4) = (3) / (1)
2010	- 51,35	- 166,03	Na	- 114,68	223,3
2011	- 47,21	154,32	192,9	201,53	- 426,9
2012	- 44,61	76,92	- 50,2	121,53	- 272,4
2013	- 457,27	70,75	- 8,0	528,02	- 115,5
2014	- 549,25	- 120,78	- 270,7	428,47	- 78

L'évolution du solde budgétaire suit deux tendances dans la période 2010 à 2014. Elle est illustrée par le graphique n°1 ci-après.

Graphique n°1 : Evolution comparée du solde prévisionnel et du solde budgétaire réalisé

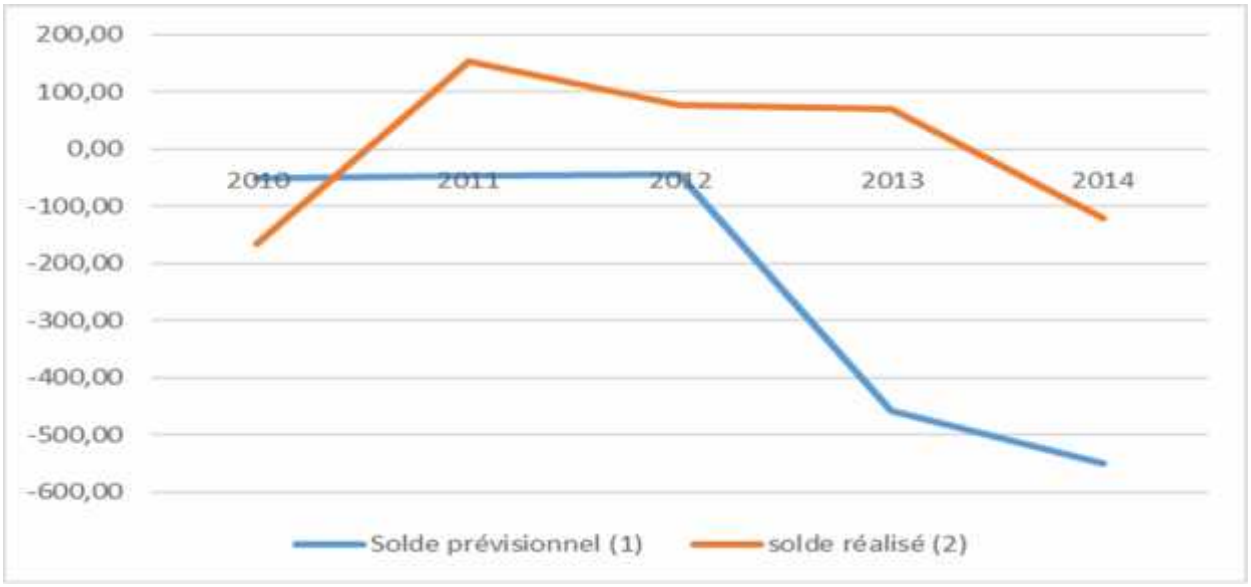

La courbe relative aux prévisions révèle une projection relativement linéaire entre 2010 et 2012 avant une chute spectaculaire à partir de 2013. Cette tendance s'est accentuée en 2014.

Quant au solde réalisé, il apparait de façon contrastée. La courbe indique une situation qui a évolué en sens inverse des prévisions. En effet, après avoir été fortement déficitaire en 2010 avec un solde de -166,03 milliards de F CFA, la situation d'exécution s'est considérablement améliorée en 2011 en se retrouvant avec un solde positif de 154,32 milliards de F CFA. Sans être déficitaire, le solde s'est toutefois réduit entre 2012 et 2013 avant de se dégrader à nouveau en 2014 avec un déficit de 120,78 milliards de F CFA.

Le rapport sur l'exécution des lois de finances de la gestion 2014 détermine et analyse les résultats des opérations financières de l'Etat, d'une part, et examine leur régularité et leur sincérité, d'autre part.

L'analyse de la Cour, dans la limite des informations disponibles, porte sur les opérations du budget général et des comptes spéciaux du Trésor ainsi que sur les pertes et profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie.

Le présent rapport qui en rend compte comporte deux parties : les résultats généraux de la loi de finances pour 2014 (I) et les modalités de la gestion des autorisations budgétaires (II).

PREMIERE PARTIE : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2014

La loi n°2013-07 du 18 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 a arrêté, les ressources pour un montant de 2 187,61 milliards de F CFA et les charges du budget pour un montant de 2 732,02 milliards de F CFA, d'où un déficit de 544,41 milliards de F CFA.

La loi n°2014-29 du 3 novembre 2014 relative à la première loi de finances rectificative a porté les ressources à 2 136,61 milliards de F CFA et les charges à 2 685,86 milliards de F CFA**,** soit un déficit de 549,25 milliards de F CFA.

La loi n°2014-32 du 30 décembre 2014 relative à la deuxième loi de finances rectificative a, quant à elle, arrêté les ressources à 2 175,06 milliards de F CFA et les charges à 2 724,31 milliards de F CFA, maintenant le solde prévisionnel à - 549,25 milliards de F CFA.

En variation, les prévisions de ressources sont passées de 2 187, 61 milliards de F CFA à 2 136,61 milliards de F CFA et à 2 175,06 milliards de F CFA en définitive. Ainsi, entre les prévisions de ressources initiales et définitives, il y a une diminution de 12,55 milliards de F CFA, soit 0,57%.

Quant aux prévisions de charges, elles ont subi des modifications de 7,71 milliards de F CFA, passant de 2 732,02 milliards de F CFA à 2 724,31 milliards de F CFA.

L'exécution des lois de finances pour 2014 dégage les résultats indiqués au tableau n°2 ci-après, qui effectue un rapprochement, en recettes et en dépenses, entre les opérations effectives de la gestion et les prévisions arrêtées par lesdites lois.

Tableau n°2 : Prévisions et réalisations des lois de Finances 2014

En milliards de F CFA

Nature des opérations	Prévisions LFI			Prévisions LFR1			Prévisions LFR2			Opérations effectives		
	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde réel
I - BUDGET GENERAL	**2 102**	**2 646,41**	**-544,41**	**2 051,00**	**2 600,25**	**-549,25**	**2 081,61**	**2 630,86**	**-549,25**	**2 503,97**	**2 607,16**	**-103,19**
1.1. OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE												
1.1.1. RECETTES INTERNES	**2 281,41**			**2 242,35**			**2 272,96**			**2 148,55**		
Recettes fiscales	***1 561***			***1 459,40***			***1 479,57***			***1 477,57***		
Recettes non fiscales	***72***			***88,90***			***88,90***			***85,15***		
Autres recettes internes dont :	***648,41***			***694,05***			***704,49***			***585,83***		
Recettes exceptionnelles	59			104			109,22			107,38		
Rembprets rétrocédés	3			3			3			1,26		
Emission de bon du Trésor*	**136,39**			**136,39**			**136,39**			188,60		
Emprunts programme*	**50**			**50**			**50**			19,68		
Autres emprunts*	**358,02**			**362,86**			**362,86**			228,58		
Dons programmes	42			37,80			43,02			40,33		
1.1.2. DEPENSES ORDINAIRES		***1 704,41***			***1 667,35***			***1 695,06***			***1 681,62***	
Titre 1 Dette publique		523,41			522,65			522,65			520,36	
Titre 2 Personnel		491,60			485,50			483,50			477,05	
Titre 3 Fonctionnement		379,73			351,78			335,87			334,17	
Titre 4 Autres transferts courants		309,67			307,42			353,04			350,04	
1.1.3. Dépenses d'investissement sur ressources internes (Titre 5 et 6)		***577***			***575***			***577,90***			***570,12***	
Titre 5 dépenses exécutées par l'Etat		207,08			180,47			143,90			161,71	
Titre 6 Transfert en Capital		369,92			394,53			434			408,41	
1.2. OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE												
1.2.1. Ressources externes	***365***		***0***	***357,90***		0	***357,90***		0	***355,42***		***0***
sur emprunt	184			177,20			177,20			175,52		
sur subventions	181			180,70			180,70			179,90		
1.2.2. dépenses en investissement sur ressources externes :		***365***			***357,90***			***357,90***			***355,42***	
sur emprunt		184			177,20			177,20			175,52	
sur subventions		181			180,70			180,70			179,90	
II. COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	**85,61**	**85,61**	**0**	**85,61**	**85,61**	**0**	**93,45**	**93,45**	**0**	**73,63**	**91,22**	-17,59
Ressources Propres CST	79,61			85,61	**85,61**		93,45					
Subvention du BG aux CSt	**6**			**0**			**0**					
Total (I+II)	**2 187,61**	**2 732,02**	**-544,41**	**2 136,61**	**2 685,86**	**-549,25**	**2 175,06**	**2 724,31**	**-549,25**	**2 577,60**	**2 698,38**	**-120,78**

** Le montant des ressources prévisionnelles du budget général n'intègre pas les bons du Trésor, emprunts programmes et autres emprunts*

Ce tableau fait ressortir un solde global de - 120,78 milliards de F CFA, composé d'un solde du budget général d'un montant de -103,19 milliards de F CFA et d'un solde de -17,59 milliards de F CFA pour les comptes spéciaux du Trésor.

Comme pour la gestion 2013, le MEFP a présenté aussi en 2014 un tableau d'équilibre de la LFI avec un solde global prévisionnel nul. Il en est de même pour la première et la deuxième loi de finances rectificative.

Mais, cette présentation, ne fait pas apparaitre le véritable déficit budgétaire prévisionnel, c'est-à-dire les dépenses qui sont prévues alors que leur financement budgétaire n'est pas assuré. Un tel déficit s'élève à 544,41 milliards dans la LFI. Il est de 549,25 milliards dans la première et la deuxième loi de finances rectificative.

La Cour relève que si dans le projet de loi de finances, le montant du déficit est clairement indiqué, dans la loi de finances adoptée, il est fait masse du total des montants des emprunts et des dons que le Président de la République est autorisé à contracter et à recevoir au nom de l'Etat du Sénégal sans aucune précision sur le montant du déficit. Sur ce dernier point, il faut faire remarquer qu'au regard de l'article 5 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001, les produits des emprunts à moyen et long terme sont des ressources budgétaires. En conséquence, le déficit budgétaire ne peut être financé par lesdits emprunts à moyen et long terme qui sont des opérations budgétaires au sens de la LOLF précitée.

Même si « les emprunts ont été fusionnés avec le déficit », il reste que pour la Cour, cette présentation qui ne fait pas apparaitre le montant du déficit budgétaire prévisionnel ne contribue pas à une information transparente du Parlement. Elle fait d'ailleurs l'objet d'un traitement différencié entre la DGF et la DGCPT. En effet, cette dernière classe, dans le CGAF, ces emprunts parmi les ressources budgétaires alors que la DGF les traite comme des opérations de trésorerie.

L'analyse de l'exécution des lois de finances pour 2014 porte d'abord sur le budget général et, ensuite, sur les comptes spéciaux du Trésor.

1- Budget général

Sur des prévisions de 2 630,86 milliards de F CFA qui intègrent le déficit du budget général, les recettes du budget général, composées de ressources dont le Trésor est comptable assignataire et de financements extérieurs, ressortent à 2 503,97 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 95,18%.

Concernant les ressources dont le Trésor est comptable assignataire, sur des prévisions rectifiées d'un montant de 2 272,96 milliards de F CFA pour l'année 2014, les réalisations s'établissent à 2 148,55 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 94,53%.

Quant aux financements extérieurs, ils s'élèvent à 355,42 milliards de F CFA sur des prévisions de 357,90 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 99,31%.

Les dépenses exécutées par le Trésor sont d'un montant de 2 251,74 milliards de F CFA sur des prévisions de 2 272,96 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 99,07%. Les dépenses financées par les partenaires extérieurs sont d'un montant de 355,42 milliards de F CFA sur des prévisions de 357,9 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 99,31%.

Ainsi le solde du budget général s'établit à -103,19 milliards de F CFA. Le tableau n°3 ci-après montre l'évolution de ce solde depuis 2010.

Tableau n°3 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2010 à 2014

En milliards de F CFA

Gestion	Résultats du budget général
2010	- 161,38
2011	154,32
2012	65,77
2013	**85,12**
2014	- 103,19

Le solde de l'exécution du budget général négatif en 2010 qui était de - 161,38 milliards, s'est considérablement redressé en 2011 pour afficher un résultat positif de 154 ,32 milliards F CFA. Il s'est toutefois rétréci pour plus de la moitié en 2012 avec un montant de 65,77 milliards de F CFA avant de reprendre à la hausse en 2013 pour 85,12 milliards. En 2014, le solde d'exécution budgétaire est devenu déficitaire en passant à -103,19 milliards de F CFA, soit une dégradation de 188,31 milliards de F CFA par rapport à la gestion précédente.

Graphique n°2 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2010 à 2014

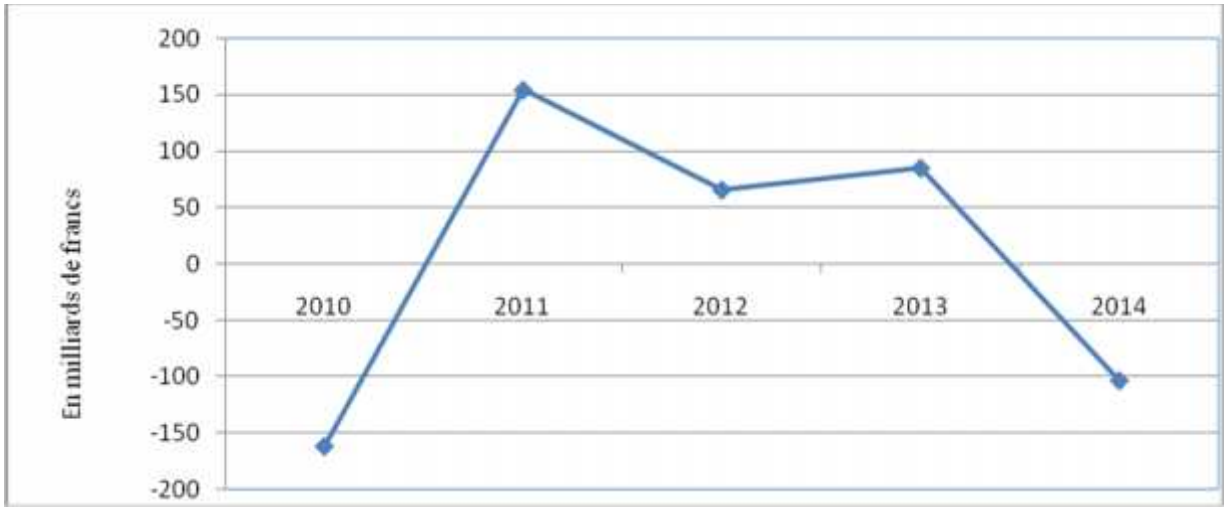

La courbe montre une situation contrastée de l'exécution budgétaire qui, après avoir affiché un déficit important en 2010, s'est considérablement améliorée en 2011, puis dans une moindre mesure en 2012 et 2013 avant de se dégrader en 2014 avec un solde négatif de 103,19 milliards de F CFA.

2 - Comptes spéciaux du Trésor

Les prévisions de ressources des comptes spéciaux du Trésor comprenant seulement des ressources propres sont arrêtées à 93,59 milliards de F CFA. C'est pour ce même montant que les prévisions de charges ont été également évaluées.

A l'exécution, les recettes des comptes spéciaux du Trésor sont d'un montant de 73,63 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 78,79 %. Les dépenses s'élèvent à 91,22 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 97,47%.

Ainsi, le solde des Comptes spéciaux du Trésor, pour les opérations de l'année 2014, s'établit à -17,59 milliards de F CFA.

3-Gestion des opérations de trésorerie

Il ressort du projet de loi de règlement (PLR) que la gestion des opérations de trésorerie exécutées en 2014 n'a entraîné ni perte ni profit.

CHAPITRE I: OPERATIONS DU BUDGET GENERAL

1- Recettes du budget général

Prévues par la loi de finances initiale n° 2013-07 du 18 décembre 2013 pour un montant de 2 646,41 milliards de F CFA, les ressources du budget général ont été revues à la baisse par la première loi de finances rectificative n°2014-29 du 03 novembre 2014 à 2 600,25 milliards de F CFA, soit une diminution de 46,16 milliards de F CFA en valeur absolue et de 1,74% en valeur relative. La deuxième loi de finances rectificative n° 2014-32 du 30 décembre 2014 a revu à la hausse les prévisions de la première loi de finances rectificative qui sont portées à 2 630,86 milliards de F CFA, soit une augmentation de 30,61 milliards de F CFA en valeur absolue et de 1,18% en valeur relative.

A l'exécution, les recettes du budget général s'établissent à 2 503,97 milliards de F CFA dont 2 148,55 milliards de F CFA pour les recettes internes et 355,42 milliards de F CFA pour les recettes externes.

1.1-Prévisions de recettes des lois de finances

1.1.1 - La loi de finances initiale pour 2014

La loi de finances initiale pour 2014 a évalué les ressources budgétaires à 2 646,41 milliards de F CFA contre 2 450,65 milliards de F CFA en 2013, soit une hausse de 195,76 milliards de F CFA en valeur absolue et de 7,99% en valeur relative.

1.1.1.1- Les recettes internes

Elles sont composées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des autres recettes pour un montant total de 2 281,41 milliards de F CFA.

A- Recettes fiscales

Elles sont prévues à 1 561 milliards de F CFA contre 1 492,50 milliards de F CFA en 2013, soit une augmentation de 68,50 milliards de F CFA. Les impôts directs représentent 459,90 milliards de F CFA et les impôts indirects 1 101,10 milliards de F CFA.

B- Recettes non fiscales

Les prévisions de ressources non fiscales sont de 72 milliards de F CFA contre 77,40 milliards de F CFA en 2013. Elles sont en baisse de 5,40 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 6,98% en valeur relative. Cette diminution provient essentiellement des prévisions du « Revenu de l'entreprise et du domaine » qui sont passées de 22,50 milliards de F CFA en 2013 à 13 milliards de F CFA en 2014, soit une baisse de 9,50 milliards de F CFA.

Toutefois, cette diminution est atténuée par les produits financiers qui sont passés de 52 milliards de F CFA en 2013 à 56,80 milliards de F CFA en 2014, soit une hausse de 4,80 milliards de F CFA.

C- Autres recettes

Elles sont composées des recettes exceptionnelles, des remboursements de prêts rétrocédés, des dons et des emprunts.

Les recettes exceptionnelles sont prévues pour un montant de 59 milliards de F CFA en 2014, comme pour la gestion précédente. Elles sont composées essentiellement des recettes tirées des initiatives PPTE et IADM.

Les prévisions de recettes au titre des remboursements de prêts rétrocédés sont de 3 milliards de F CFA contre 12,80 milliards de F CFA en 2013, soit une baisse de 9,80 milliards de F CFA en valeur absolue et de 76,56% en valeur relative.

Les prévisions de dons sont de 42 milliards de F CFA contre 38,60 milliards de F CFA en 2013, soit une hausse de 3,40 milliards de F CFA en valeur absolue et de 8,81% en valeur relative.

Les emprunts sont prévus pour un montant de 544,41 milliards de F CFA contre 373,25 milliards de F CFA en 2013, soit une hausse de 171,16 milliards de F CFA en valeur absolue et de 45,86% en valeur relative.

1.1.1.2- Les recettes externes

En 2014, les prévisions de recettes externes s'élèvent à 365 milliards de F CFA contre 397,10 milliards de F CFA en 2013, soit une baisse de 32,10 milliards de F CFA en valeur absolue et de 8,08% en valeur relative.

Ces recettes se décomposent en subventions (dons projets et legs) pour un montant de 181 milliards de F CFA et en emprunts (tirages sur emprunts projets) pour un montant de 184 milliards de F CFA.

1.1.2 – Les lois de finances rectificatives pour 2014

1.1.2.1 - Première loi de finances rectificative

Les prévisions initiales des recettes du budget général ont été revues à la baisse par la première loi de finances rectificative. En effet, elles sont passées de 2 646,41 milliards de F CFA à 2 600,25 milliards de F CFA, soit une baisse de 46,16 milliards de F CFA en valeur absolue et de 1,74% en valeur relative.

Cette diminution résulte uniquement de la baisse des recettes fiscales qui sont passées de 1 561 milliards de F CFA à 1 459,40 milliards de F CFA. En effet, les recettes non fiscales et les autres recettes internes ont connu respectivement une hausse de 16,90 milliards de F CFA et 45,64 milliards de F CFA.

Comparées aux prévisions initiales, les recettes externes ont connu une baisse de 7,10 milliards et s'établissent à 357,90 milliards de F CFA.

1.1.2.2 Deuxième loi de finances rectificative

Les prévisions de recettes ont augmenté de 30,61 milliards de F CFA dans la deuxième loi de finances rectificative en passant de 2 600,25 milliards de F CFA à 2 630,86 milliards de F CFA. Cette modification n'affecte que les recettes internes qui passent de 2 242,35 milliards de F CFA à 2 272,96 milliards de F CFA.

Cette hausse est imputable aux recettes fiscales et aux autres recettes internes qui sont passées respectivement de 1 459,40 milliards de F CFA à 1 479,57 milliards de F CFA et de 694,05 milliards de F CFA à 704,49 milliards de CFA. Les recettes non fiscales n'ont pas été modifiées.

1.2 - Recettes effectives des lois de finances pour 2014

Les recettes effectives du budget général pour la gestion 2014 s'élèvent à 2 503,97 milliards de F CFA dont 2 148,55 milliards de F CFA de recettes internes et 355,42 milliards de F CFA de recettes externes.

Le tableau n°4 ci-après compare leurs prévisions et leurs réalisations.

Tableau n°4 : Prévisions et réalisations des recettes du budget général en 2014

En milliards de F CFA

Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Recettes internes	2 272,96	2 148,55	94,53
Recettes externes	357,90	355,42	99,31
Total	**2 630,86**	**2 503,97**	**95,18**

Les réalisations de recettes du budget général sont inférieures de 126,89 milliards de F CFA aux prévisions. Cette moins-value concerne aussi bien les recettes internes que les recettes externes dont les taux d'exécution sont respectivement de 94,53% et 99,31%.

Le tableau n°5 ci-dessous retrace l'évolution des recettes réalisées de 2010 à 2014.

Tableau n°5 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2010 à 2014

En milliards de F CFA

Nature recette	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes internes	**1 428,08**	**1 972,62**	**2 002,01**	**2 041,07**	**2 148,55**
Recettes fiscales	1 143,33	1 299,43	1 386,77	1 362,26	1 477,57
Recettes non fiscales	33,44	37,10	69,52	64,89	85,15
Remb. Prêts rétrocédés	3,36	1,16	2,10	1,86	1,26
Autres recettes internes	247,95	634,93	543,62	612,06	584,57
Recettes externes	**292,06**	**276,57**	**339,46**	**260,51**	**355,42**
TOTAL	**1 720,14**	**2 249,19**	**2 341,47**	**2 301,58**	**2 503,97**
Evolution (%)	**Na**	**30,76**	**4,10**	**-1,70**	**8,79**

Sur les cinq dernières gestions, les recettes effectives sont passées de 1 720,14 milliards de F CFA à 2 503,97 milliards de F CFA, soit une augmentation de 783,83 milliards de F CFA en valeur absolue et de 45,57% en valeur relative. Elles ont connu une hausse de 621,33 milliards de F CFA entre 2010 et 2012. En revanche, elles ont baissé de 39,89 milliards de F CFA entre 2012 et 2013 avant d'augmenter de nouveau de 202,39 milliards de F CFA entre 2013 et 2014.

Entre 2010 et 2014, les recettes internes, en constante augmentation, sont passées de 1 428,08 milliards de F CFA à 2 148,55 milliards de F CFA, soit une hausse de 720,47 milliards de F CFA en valeur absolue et de 50,45% en valeur relative.

En 2014, ces recettes ont connu une hausse de 107,48 milliards de F CFA par rapport à 2013 où elles sont exécutées à 2 041,07 milliards de F CFA, soit 5,26% en valeur relative.

Quant aux recettes externes, elles sont passées de 292,06 milliards de F CFA à 355,42 milliards de F CFA entre 2010 et 2014, soit une hausse de 63,36 milliards de F CFA. Leur évolution est instable sur la période. Elles connaissent, en 2014, une hausse de 94,91 milliards de F CFA en valeur absolue par rapport à la gestion 2013, soit 36,43% en valeur relative.

1.2.1- Les recettes internes

Les recettes internes du budget général s'élèvent à 2 148,55 milliards de F CFA.

Le tableau n°6 ci-après compare leurs prévisions et leurs réalisations.

Tableau n° 6 : Prévisions et réalisations des recettes internes en 2014

En milliards de F CFA

Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Recettes fiscales	1 479,57	1 477,57	99,86	68,77
Recettes non fiscales	88,90	85,15	95,78	3,96
Remboursements prêts rétrocédés	3,00	1,26	42,00	0,06
Emprunts	549,25	436,86	79,54	20,33
Dons budgétaires	43,02	40,33	93,75	1,88
Recettes exceptionnelles	109,22	107,38	98,32	5,00
Total	**2 272,96**	**2 148,55**	**94,53**	**100**

Les recettes internes ont été exécutées à 94,53%. Elles ont toutes enregistré des moins-values en 2014 avec des taux d'exécution de 99,86%, 95,78%, 42%, 79,54%, 93,75% et 98,32% enregistrées respectivement sur les recettes fiscales, les recettes non fiscales, les remboursements de prêts rétrocédés, les emprunts, les dons budgétaires et les recettes exceptionnelles.

La Cour constate que les remboursements de prêts rétrocédés sont toujours comptabilisés dans la balance générale au niveau du compte 729.7 « prêts rétrocédés » qui figure aux recettes non fiscales, alors que dans les tableaux « développement des recettes budgétaires » du CGAF et du PLR, ils ont été enregistrés au niveau du compte 29 « remboursements prêts rétrocédés » qui est une composante des autres recettes internes.

Elle rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 30 de la LOLF de 2001 selon lesquelles « le montant de l'amortissement en capital des prêts de l'Etat est pris en recette au compte de prêts intéressés », ces recettes devraient être suivies au niveau des comptes spéciaux du Trésor, précisément aux comptes de prêts, conformément au décret n° 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat. En effet, l'article 8 de ce texte prévoit « qu'à l'exception des comptes de prêts, d'avances, de garanties et d'avals, les recettes et les dépenses des autres comptes spéciaux du Trésor se retrouvent parmi celles du budget général ». Il préconise en outre l'imputation des prêts rétrocédés au compte 729 qui est un compte spécial du Trésor.

En conséquence, en application de ces textes, le remboursement du capital des prêts doit être comptabilisé dans les comptes de prêts concernés.

Le fait que l'article 5 de la loi organique de 2001 ait énuméré parmi les ressources de l'Etat et non du budget général, les remboursements des prêts et avances n'est pas en soi suffisant pour les comptabiliser au budget général. Le texte énumère toutes les ressources et non pas seulement celles du budget général. Pour des opérations gérées au niveau des comptes spéciaux, il faut bien s'en référer au décret n° 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat précité ainsi qu'aux articles 25 à 30 de la LOLF de 2001 qui édictent des règles spéciales applicables aux opérations des CST.

Recommandation n° 1 :
La Cour recommande au ministère de l'Economie, des Finances et du Plan de comptabiliser dans les comptes de prêts concernés le remboursement du capital des prêts rétrocédés.

Par ailleurs, la situation produite par le MEFP révèle qu'au 31 décembre 2014, le total du montant dû s'élève à 151 618 983 667F CFA. Sur ce montant, seuls 52 168 427 707 F CFA ont été recouvrés, d'où des restes à recouvrer de 99 450 555 959 F CFA.

La situation de leur recouvrement est indiquée par le tableau n°7 ci-après.

Tableau n°7 : Recouvrement de la dette rétrocédée par société de 2004 à 2014

En Francs

Sociétés	Total dû	Recouvrement	Restes à recouvrer	Taux de recouvrement en %
ASECNA	356 293 333	0	356 293 333	0,00
BHS	2 891 690 876	2 632 341 933	259 348 943	91,03
BCEAO-CESAG	2 159 060 950	387 114 933	1 771 946 017	17,93
CNCAS	3 857 096 754	4 900 670 391	-1 043 573 637	127,06
CSPT	3 205 053 184	0	3 205 053 184	0,00
ICS	5 492 409 856	0	5 492 409 856	0,00
SENELEC	31 249 557 839	8 833 748 609	22 415 809 230	28,27
SN-HLM	325 760 465	217 040 734	108 719 731	66,63
SN PAD (ENSEMA)	237 032 985	59 405 827	177 627 158	25,06
SNCS	16 475 544 735	0	16 475 544 735	0,00
SNR	359 640 127	0	359 640 127	0,00
SOGEM	22 821 143 621	8 509 727 525	14 311 416 096	37,29
SONES	55 789 277 184	26 570 880 808	29 218 396 376	47,63
SODIDA	157 728 791	0	157 728 791	0,00
SOTEXKA	206 250 417	0	206 250 417	0,00
CMS	0	57 496 947	-57 496 947	
OMVG	27 361 409	0	27 361 409	0,00
ENSEMA	2 912 003 329	0	2 912 003 329	0,00
DDD	2 988 641 868	0	2 988 641 868	0,00
SONATRA	49 734 867	0	49 734 867	0,00
TRANSRAI	57 701 076	0	57 701 076	0,00
TOTAL	**151 618 983 666**	**52 168 427 707**	**99 450 555 959**	**34,41**

Sur un montant total de 151,62 milliards de F CFA représentant la dette rétrocédée, il a été recouvré un montant total de 52,17 milliards de F CFA, soit 34,41%.

Sur vingt et une (21) sociétés bénéficiaires, seules neuf (9) ont pu rembourser.

Si ce faible niveau de remboursement de la dette rétrocédée s'explique, selon le MEFP, par le fait que « les entreprises bénéficiaires de prêts rétrocédés interviennent généralement dans des secteurs stratégiques et rencontrent des difficultés », la mise en œuvre des procédures de remboursement doit être privilégiée à l'inertie constatée lorsque les entités en cause ont connu des efforts de redressement.

Recommandation n°2 :

La Cour demande au MEFP de prendre les mesures nécessaires pour le remboursement des prêts rétrocédés et de mettre en place un mécanisme de suivi de l'évolution de la situation financière des organismes bénéficiaires.

La répartition des recettes internes est illustrée par le graphique n°3 ci-dessous :

Graphique n°3 : Répartition des recettes internes en 2014

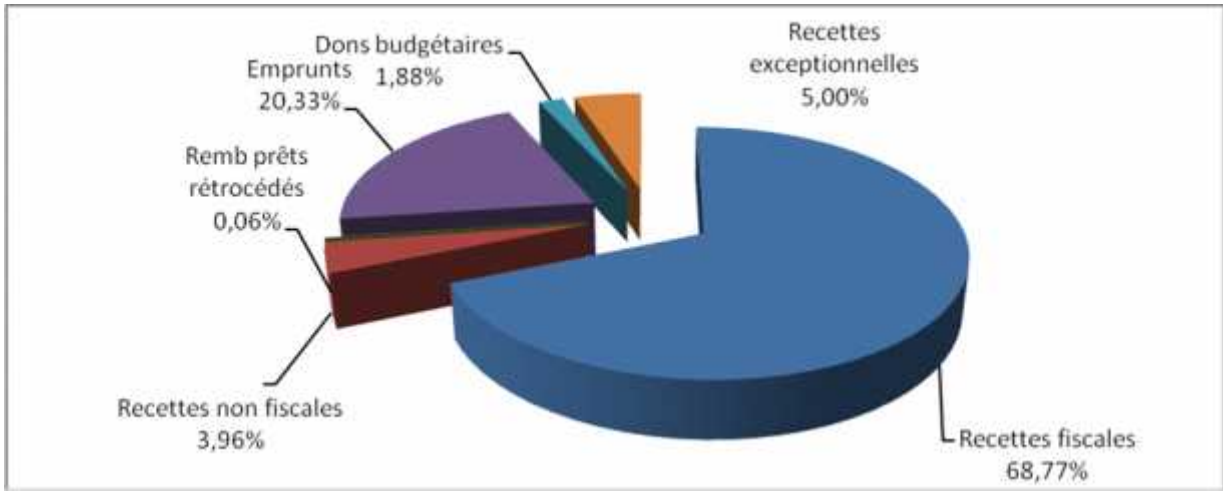

Il ressort du graphique ci-dessus que 68,77% des recettes internes sont d'origine fiscale et 20,33% proviennent des emprunts.

1.2.1.1- Les recettes fiscales

Les recettes fiscales effectives de 2014 ont augmenté par rapport à la gestion 2013. Elles sont passées de 1 362,26 milliards de F CFA à 1 477,57 milliards de F CFA, soit une hausse de 115,31 milliards de F CFA en valeur absolue et de 8,46% en valeur relative.

A - Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes fiscales

Prévues à 1 479,57 milliards de F CFA, les recettes fiscales ont été réalisées à hauteur de 1 477,57 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 99,86%. La moins-value de recettes fiscales s'élève à 2milliards de F CFA.

Le tableau n°8 ci-dessous présente la situation des prévisions et des réalisations de recettes fiscales.

Tableau n°8 : Principaux écarts entre prévisions et réalisations des recettes fiscales en 2014

En milliards de F CFA

Type de recette	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution %	Part sur RF %
Total des recettes fiscales	**1 479,57**	**1 477,57**	**- 2,00**	**99,86**	**100,00**
Impôts directs dont :	**440,90**	**441,06**	**0,16**	**100,04**	**29,85**
Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	171,40	176,26	4,86	102,83	11,93
Impôts sur les salaires et autres R	248,50	238,04	- 10,46	95,79	16,11
Impôts sur le patrimoine	20,00	26,03	6,03	130,17	1,76
Autres Impôts directs	1,00	0,73	- 0,27	73,00	0,05
Impôts indirects dont :	**1 038,67**	**1 036,50**	**- 2,17**	**99,79**	**70,15**

Type de recette	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution %	Part sur RF %
Impôts et taxes intérieures	736,47	720,28	- 16,20	97,80	48,75
Droits de timbre et d'enregistrement	32,90	30,40	- 2,50	92,40	2,06
Droits et taxes à l'importation	237,20	218,92	- 18,28	92,29	14,82
Autres recettes fiscales	32,10	66,91	34,81	208,43	4,53

Les recettes fiscales sont recouvrées pour un montant de 1 477,57 milliards de F CFA, avec 441,06 milliards de F CFA au titre des impôts directs et 1 036,50 milliards de F CFA au titre des impôts indirects. Les parts respectives des impôts directs et des impôts indirects dans le total des recettes fiscales sont de 29,85% et de 70,15%.

Les différentes catégories de recettes fiscales ayant réalisé des plus-values sont, par ordre d'importance, les autres recettes fiscales pour 34,81 milliards de F CFA, les impôts sur le patrimoine pour 6,03 milliards de F CFA et les impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital pour 4,86 milliards de F CFA. Elles sont respectivement exécutées à 208,43%, 130,17% et 102,83% de leurs prévisions.

Les catégories de recettes ayant dégagé des moins-values sont, par ordre d'importance, les droits et taxes à l'importation pour 18, 28 milliards de F CFA, les impôts et taxes intérieurs pour 16,20 milliards de F CFA, les impôts sur les salaires et autres revenus pour 10,46 milliards de F CFA, les droits de timbre et d'enregistrement pour 2,50 milliards de F CFA et les autres impôts directs pour 0,27 milliard de F CFA. Ces catégories ont les taux d'exécution les plus faibles.

Le graphique n°4 ci-dessous illustre la répartition des recettes fiscales.

Graphique n°4 : Répartition des recettes fiscales en 2014

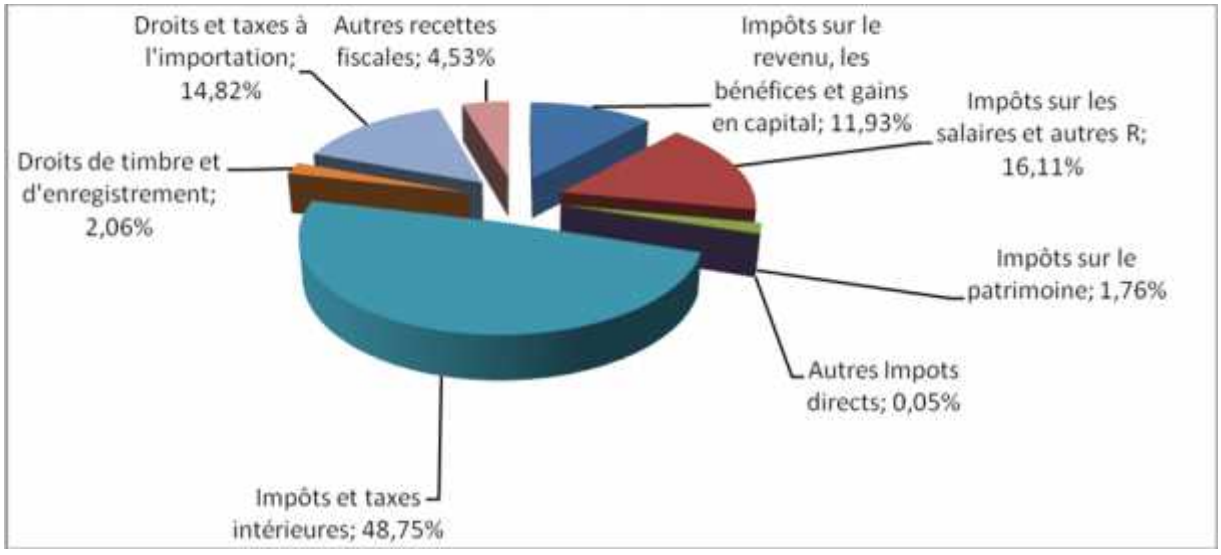

Hormis les impôts et taxes intérieures qui représentent la part la plus importante, soit 48,75%, les recettes fiscales proviennent des impôts sur les salaires et autres revenus, des droits et

taxes à l'importation et des impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital avec des taux respectifs de 16,11%, 14,82% et 11,93%.

Les montants des autres recettes fiscales, des droits de timbre et d'enregistrement, des impôts sur le patrimoine et des autres impôts directs représentent des parts faibles dans le total des recettes fiscales avec respectivement 4,53%, 2,06%, 1,76%, et 0,05%.

B -Evolution de l'exécution des différentes recettes fiscales

Comparées au montant de 1 362,26 milliards de F CFA réalisé en 2013, les recettes fiscales de 2014, établies à 1 477,57 milliards de F CFA, ont augmenté de 8,46%.

En raison de leur importance dans les recettes internes de l'Etat, leur évolution sur les cinq dernières gestions a été examinée.

Les recouvrements effectués au titre des recettes fiscales ont évolué de 2010 à 2014, comme indiqué au tableau n°9 ci-dessous.

Tableau n° 9 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2010 à 2014

En milliards de F CFA

Nature de la recette	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013 en%
1 – Impôts directs	**311,31**	**381,41**	**477,10**	**423,59**	**441,07**	**4,13**
2 – Impôts indirects dont :	**832,02**	**918,02**	**909,67**	**938,67**	**1036,50**	**10,42**
droits de douane	*158,44*	*178,27*	166,37	186,62	189,93	**1,77**
taxes spécifiques et taxes sur les chiffres	*612,83*	*596,05*	669,50	666,46	720,27	**8,07**
dont TVA	*479,97*	*517,91*	526,02	520,40	*558,04*	**7,23**
Droits d'enreg, timbre et taxes pour service rendu	23,29	27,29	12,67	28,05	30,40	**8,38**
3- Total des recettes fiscales	**1143,33**	**1299,43**	**1386,77**	**1362,26**	**1477,57**	**8,46**
Taux d'évolution des recettes fiscales %	Na	13,65	6,72	-1,77	8,46	
4- PIB nominal*	**6401,80**	**6782,80**	**7263,80**	**7386,70**	**7741,30**	
Taux de croissance %	**Na**	**5,95**	**7,09**	**1,69**	**4,80**	
Taux de pression fiscale : (3)/ (4) %	**17,86**	**19,16**	**19,09**	**18,44**	**19,09**	

* *DPEE*

En 2011, les recettes fiscales ont augmenté de 13,65% par rapport à 2010. Entre 2011 et 2012, elles ont évolué en baisse même si la progression est restée positive passant de 13,65% à 6,72%. Cette évolution devient négative en 2013 avec un taux de 1,77%. En 2014, elle a connu une hausse de 8,46%

Le produit des impôts directs est passé de 423,59 milliards de F CFA à 441,07 milliards de F CFA, soit une hausse de 17,48 milliards de F CFA en valeur absolue et 4,13% en valeur relative .Les impôts directs représentent 29,85% des recettes fiscales.

Les impôts indirects passent de 938,67 milliards de F CFA en 2013 à 1 036,50 milliards de F CFA en 2014, soit une augmentation de 97,83 milliards de F CFA en valeur absolue et 10,42% en valeur relative. Ils représentent 70,15% des recettes fiscales.

L'évolution comparée des recettes fiscales et du Produit intérieur brut (PIB) nominal est illustrée par le graphique n°5 suivant :

Graphique n°5 : Evolution comparée des recettes fiscales et du PIB nominal de 2010 à 2014

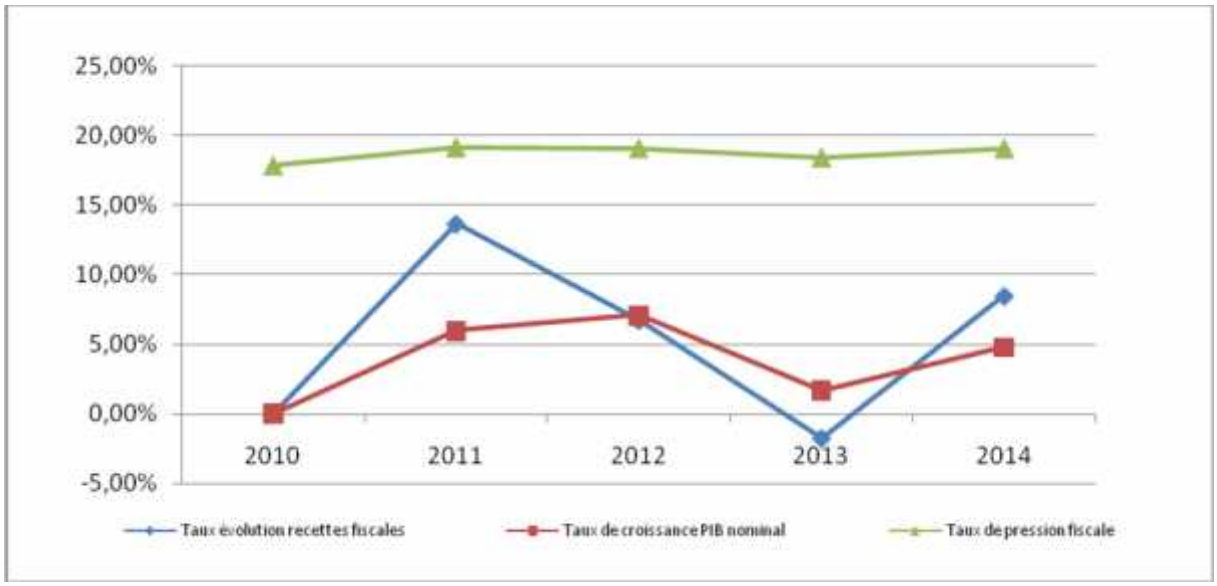

Le taux de croissance du PIB nominal et celui des recettes fiscales évoluent selon la même tendance à la hausse entre 2010 et 2014 avec une pente plus élevée pour les recettes fiscales. Entre 2010 et 2011, ces deux grandeurs observent une hausse qui est plus accentuée pour le taux de croissance des recettes fiscales. Par contre, entre 2011 et 2013, le taux de croissance du PIB et le taux d'évolution des recettes fiscales amorcent une régression beaucoup plus accentuée pour ce dernier.

A partir de 2013, les deux grandeurs augmentent avec une progression plus accentuée pour le taux d'évolution des recettes fiscales.

De 2010 à 2012, le taux de pression fiscale augmente de façon constante puisqu'il passe de 17,98% à 19,34%. Cependant, entre 2012 et 2013, il amorce une baisse pour se situer à 18,64%. Entre 2013 et 2014, il tend légèrement à la hausse se situant à 19,09%.

En 2014, avec un taux de pression fiscale de 19,34%, le Sénégal satisfait le critère de convergence de l'UEMOA qui doit être supérieur ou égal à 17%.

C. Les restes à recouvrer

La Cour constate que les restes à recouvrer de la RGT à la clôture de la gestion 2013 n'ont pas été fidèlement reportés à l'ouverture de la gestion 2014. L'écart est illustré au tableau n°10 ci-dessous.

Tableau n°10 : Ecarts constatés dans le report en 2014 des restes à recouvrer (CGAF)

En F CFA

Postes	Restes à recouvrer au 31/12/2013 (1)	Restes à recouvrer au 02/01/2014 (2)	Ecarts (2-1)
RGT	193 963 737 692	172 200 289 279	-21 763 448 413
TOTAL	**193 963 737 692**	**172 200 289 279**	**-21 763 448 413**

Les restes à recouvrer de la RGT figurant au tableau ci-dessus au 31 décembre 2013 s'élèvent à 193 963 737 692 F CFA. Ils sont reportés au 02 janvier 2014 pour un montant de 172 200 289 279 F CFA, d'où un écart de 21 763 448 413 F CFA.

Le MEFP explique les écarts constatés par des corrections effectuées par les comptables publics sous leur responsabilité après la production du CGAF de 2011 en raison de difficultés liées aux prises en charge à la suite du transfert du recouvrement à la DGID.

La Cour rappelle que la règle de l'enchainement continu des comptes exige l'exacte reprise des soldes de clôture d'une année à l'autre.

La composition des restes à recouvrer sur impôts directs par comptable principal est retracée au tableau n°11 ci-dessous.

Tableau n°11 : Restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle en 2014

En F CFA

Postes	Nature des produits	Restes à recouvrer au 02 janvier 2014	Droits pris en charge	Annulations de prises en charge	Total Droits constatés	Recouvrements Sur prises en charge	Restes à Recouvrer au 31/12/2014
	Années	**(1)**	**(2)**	**(3)**	**(4) = 1+2-3**	**(5)**	**(6) = 4-5**
	Courante	0	0	0	0	0	0
Diourbel	Antérieure	549 628 186	0	0	549 628 186	425 000	549 203 186
	Total	**549 628 186**	**0**	**0**	**549 628 186**	**425 000**	**549 203 186**
	Courante	0	0	0	0		0
Fatick	Antérieure	604 118 313	0	-440 570 123	163 548 190	39 512 850	124 035 340
	Total	**604 118 313**	**0**	**-440 570 123**	**163 548 190**	**39 512 850**	**124 035 340**
	Courante	0	34 411 000		34 411 000	24 951 161	9 459 839
Kaolack	Antérieure	12 690 824	0	0	12 690 824	100 000	12 590 824
	Total	**12 690 824**	**34 411 000**	**0**	**47 101 824**	**24 951 161**	**22 150 663**
	Courante	0	25 973 936	0	25 973 936	0	25 973 936
Kolda	Antérieure	423 218 639	0	0	423 218 639	21 519 111	401 699 528
	Total	**423 218 639**	**25 973 936**	**0**	**449 192 575**	**21 519 111**	**427 673 464**
	Courante	0	0	0	0	0	0
Louga	Antérieure	702 516 944	0	0	702 516 944	3 476 186	699 040 758

Postes	Nature des produits	Restes à recouvrer au 02 janvier 2014	Droits pris en charge	Annulations de prises en charge	Total Droits constatés	Recouvrements Sur prises en charge	Restes à Recouvrer au 31/12/2014
	Années	**(1)**	**(2)**	**(3)**	**(4) = 1+2-3**	**(5)**	**(6) = 4-5**
	Total	**702 516 944**	**0**	**0**	**702 516 944**	**3 476 186**	**699 040 758**
	Courante	0	0	0	0	0	0
St-Louis	Antérieure	4 321 101 350	0	0	4 321 101 350	26 154 160	4 294 947 190
	Total	**4 321 101 350**	**0**	**0**	**4 321 101 350**	**26 154 160**	**4 294 947 190**
	Courante	0	0	0	0	0	0
Tamba counda	Antérieure	148 352 197	0	0	148 352 197	534 130	147 818 067
	Total	**148 352 197**	**0**	**0**	**148 352 197**	**534 130**	**147 818 067**
	Courante	0	2 115 838 640	0	2 115 838 640	0	2 115 838 640
Thiès	Antérieure	7 527 951 706	0	- 39 472 536	7 488 479 170	1 075 935 187	6 412 543 983
	Total	**7 527 951 706**	**2 115 838 640**	**-39 472 536**	**9 604 317 810**	**1 075 935 187**	**8 528 382 623**
	Courante	0	107 741 962	0	107 741 962	0	107 741 962
Ziguinchor	Antérieure	1 362 334 242	0	-	1 362 334 242	9 750 241	1 352 584 001
	Total	**1 362 334 242**	**107 741 962**	**0**	**1 470 076 204**	**9 750 241**	**1 460 325 963**
	Courante	0	124 370 431 956	**0**	124 370 431 956	117 940 781 227	6 429 650 729
RGT	Antérieure	172 200 289 279	0	0	172 200 289 279	8 699 681 150	163 500 608 129
	Total	**172 200 289 279**	**124 370 431 956**	**0**	**296 570 721 235**	**126 640 462 377**	**169 930 258 858**
	Courante	0	126 654 397 494	0	126 654 397 494	117 965 732 388	8 688 665 106
Cumul	Antérieure	187 852 201 680	0	-480 042 659	187 372 159 021	9 877 088 015	177 495 071 006
	Total	**187 852 201 680**	**126 654 397 494**	**-480 042 659**	**314 026 556 515**	**127 842 820 403**	**186 183 736 112**

La Cour a relevé des prises en charge au titre de la gestion 2014 pour certaines TPR : Kaolack, Kolda, Thiès, Ziguinchor et RGT. En revanche, aucune prise en charge n'a été effectuée au titre de la gestion 2014 pour Diourbel, Fatick, Louga, Saint Louis et Tambacounda.

Il est ainsi constaté un traitement différencié dans la prise en charge des restes à recouvrer par les différents postes comptables. Malgré les instructions données par le MEFP, qui invoque la non complétude du cadre réglementaire du transfert du recouvrement, la Cour note qu'il y a toujours une disparité dans la prise en charge des impôts directs par voie de rôle par les comptables du Trésor.

Devant cette situation qui s'explique par le caractère inachevé du transfert de la compétence de recouvrement de la DGCPT à la DGID et l'absence de transmission ou la transmission tardive des rôles d'impôts aux comptables directs du Trésor pour leur prise en charge, la Cour rappelle l'obligation de prise en charge des rôles par les comptables assignataires. Elle signale, à l'attention du MEFP, l'urgence de parachever la réforme sur le transfert du recouvrement afin d'en faciliter la mise en œuvre harmonieuse.

Recommandation n°3 :

La Cour recommande au MEFP de veiller à compléter le cadre règlementaire nécessaire à l'effectivité de la réforme du transfert du recouvrement des impôts d'Etat.

Par ailleurs, sur un total de droits constatés sur impôts directs par voie de rôle de 314,03 milliards de F CFA, un recouvrement sur droits pris en charge de 127,84 milliards de F CFA a été effectué, soit un taux de recouvrement de 40,71%.

La RGT a exécuté l'essentiel de ces recouvrements pour un montant de 126,64 milliards de F CFA, soit 99,06% du total.

Il est bien possible de concevoir que « les recouvrements ont été bien effectués et comptabilisés dans les comptes budgétaires appropriés », et que « la prise en charge tardive des rôles rend parfois difficile leur réduction, alors que les recettes ont déjà fait l'objet de budgétisation. Toutefois, le problème posé concerne les impôts effectivement pris en charge à l'endroit desquels aucune mesure ne semble avoir été prise pour pallier la prise en charge tardive des rôles

Sur les restes à recouvrer au 31 décembre 2013 d'un montant de 187,85 milliards de F CFA, les apurements s'élèvent à 0,48 milliard de F CFA. Ces apurements concernent les Trésoreries paieries régionales de Fatick et Thiès pour des montants respectifs de 440 570 123 F CFA et 39 472 536 F CFA.

Par ailleurs, la Cour a constaté qu'il n'y a pas eu de prises en charge au titre des années antérieures au niveau de ces mêmes TPR.

Le tableau n°12 et le graphique n°6 ci-dessous illustrent l'évolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle.

Tableau n°12 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle de 2010 à 2014

En milliards de F CFA

Gestions	2010	2011	2012	2013	2014
Restes à recouvrer	117,75	158,24	167,10	209,99	186,18
Taux d'évolution (%)	**Na**	**34,39**	**5,60**	**25,67**	**-11,34**

Graphique n°6 : Evolution des restes à recouvrer de 2010 à 2014

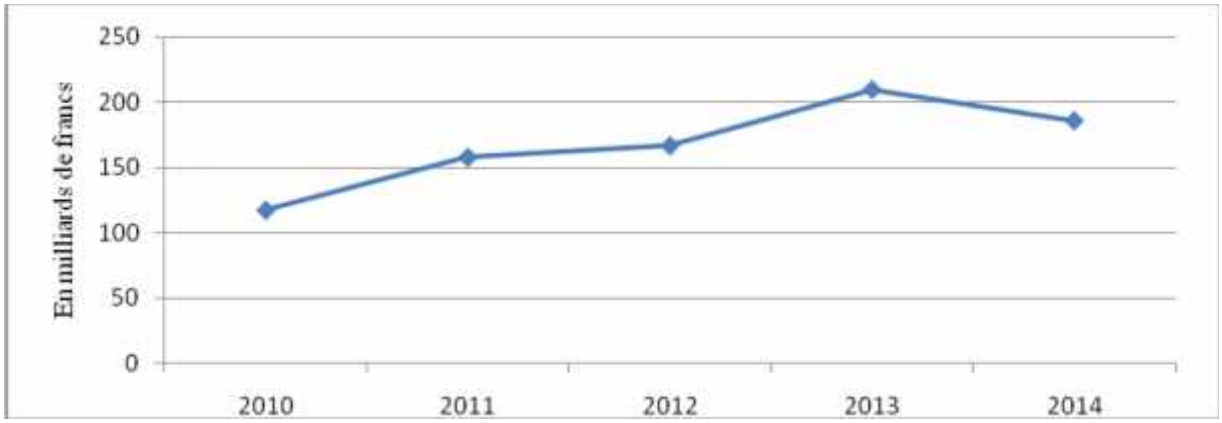

Le montant des restes à recouvrer au 31 décembre 2014 s'élève à 186,18 milliards de F CFA, en diminution de 11,34% par rapport à 2013.

S'agissant des arriérés d'impôts directs perçus par voie de rôle, la situation de leur recouvrement est indiquée par le tableau n°13 ci-après.

Tableau n°13 : Recouvrement d'arriérés d'impôts directs perçus par voie de rôle en 2014

En F CFA

Postes comptables	Total droits constatés avant 2014	Recouvrements	Taux de recouvrement (%)
Diourbel	549 628 186	425 000	0,08
Fatick	163 548 190	39 512 850	24,16
Kaolack	12 690 824	100 000	0,79
Kolda	423 218 639	21 519 111	5,08
Louga	702 516 944	3 476 186	0,49
St-Louis	4 321 101 350	26 154 160	0,61
Tambacounda	148 352 197	534 130	0,36
Thiès	7 488 479 170	1 075 935 187	14,37
Ziguinchor	1 362 334 242	9 750 241	0,72
RGT	172 200 289 279	8 699 681 150	5.05
Total	**187 372 159 021**	**9 877 088 015**	**5,27**

Sur des droits d'un montant de 187,37 milliards de F CFA, 9,88 milliards de F CFA ont été recouvrés, soit 5,27%. Deux postes comptables sur dix ont des taux de recouvrement supérieur à 14%. Il s'agit de Fatick et Thiès qui réalisent respectivement 24,16% et 14,37%. Six postes comptables sur dix ont un taux de recouvrement inférieur à 1%.

Selon le MEFP, s'il s'agit des arriérés antérieurs au transfert du recouvrement, il convient de préciser qu'ils sont constitués, en principe, de côtes irrécouvrables indument imposées pour lesquelles il y a besoin d'opérer un apurement administratif. Il soutient que cette question sera prise en compte dans le cadre de la fiabilisation des comptes nécessaires à la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale introduite par la réforme comptable.

La Cour rappelle qu'à défaut de recouvrement, les procédures d'apurement administratif des rôles prévues aux articles 67 et suivants du décret n°2011-1880 du 24 novembre 2011 portant Règlement général sur la Comptabilité publique doivent être mises en œuvre.

<u>Recommandation n° 4 :</u>
La Cour recommande au MEFP de faire :

- **Parvenir, dans les meilleurs délais, les rôles d'impôt aux comptables chargés de leur prise en charge ;**
- **Prendre, par les comptables concernés, les mesures prévues aux articles 67 et suivants du décret n°2011-1880 du 24 novembre 2011 portant Règlement général sur la Comptabilité publique en vue de l'apurement administratif des côtes irrécouvrables ou indument imposées.**

1.2.1.2 Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont été exécutées à hauteur de 85,15 milliards de F CFA, soit une hausse de 20,26 milliards de F CFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 64,89 milliards de F CFA.

A– Comparaison entre prévisions et exécution des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont été prévues à 88,90 milliards de F CFA et réalisées à 85,15 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 95,78%.

Le tableau n°14 ci-après compare les prévisions et les réalisations des principales recettes non fiscales.

Tableau n°14 : Prévisions et réalisations des recettes non fiscales en 2014

En milliards de F CFA

Nature de la recette non fiscale	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (2)-(1)	Taux d'exécution (%)
1. Revenu entrep. et dom.	16,90	17,92	1,02	106.03
2. Droits et frais adm.	0,10	2,59	2,49	2,59
3. Amendes et cond. Pécun.	0,10	0,83	0,73	830
4. Produits financiers	56,80	55,95	-0,85	98,50
5. Autres recettes non fiscales	15,00	7,86	-7,14	52,40
Total des recettes non fiscales	**88,90**	**85,15**	**-3,75**	**95,78**

La moins-value de 3,75 milliards de F CFA enregistrée dans le recouvrement des recettes non fiscales est imputable aux postes « Produits financiers » et « Autres recettes non fiscales » pour des montants respectifs de 0,85 milliard de F CFA et 7,14 milliards de F CFA.

Des plus-values ont toutefois été enregistrées au niveau des « Droits et frais administratifs », des « Revenus de l'entreprise et du domaine » et des « Amendes et condamnations

pécuniaires » pour des montants respectifs de 2,49 milliards de F CFA, 1,02 milliard de F CFA et 0,73 milliard de F CFA.
Les « Produits financiers » et le « Revenu de l'entreprise et du domaine » enregistrent les principales réalisations avec respectivement 55,95 milliards de F CFA et 17,92 milliards de F CFA, soit 86,75% des recouvrements.

B - Evolution des recettes non fiscales

L'évolution des recettes non fiscales sur les cinq dernières gestions est retracée au tableau n°15 ci-dessous :

Tableau n°15 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales sur la période 2010-2014

En milliards de F CFA

Nature de la recette	2010	2011	2012	2013	2014	Taux d'évolution 2014/2013 (%)
Revenu de l'entreprise et du domaine	12,38	10,59	10,47	17,47	17,92	**2,58**
Droits et frais administratifs	0,67	0,75	0,94	1,00	2,59	**159**
Amendes et condamnations pécuniaires	0,20	0,25	0,15	0,25	0,83	**232**
Produits financiers	19,33	24,35	28,65	45,60	55,95	**22,70**
Autres recettes non fiscales	0,86	1,16	29,31	0,57	7,86	**1278,95**
Total recettes non fiscales*	**33,44**	**37,10**	**69,52**	**64,89**	**85,15**	**31,22**
Taux d'évolution %	**Na**	**10,94**	**87,39**	**-6,66**	**31,22**	

Entre 2010 et 2012, les recettes non fiscales ont évolué positivement passant de 10,94% à 87,39%. Cependant, de 2012 à 2013, cette évolution a régressé jusqu'à -6,66%, avant d'atteindre 31,22% en 2014.

Entre 2013 et 2014, tous les postes ont connu des taux d'évolution positifs.

Les plus significatifs sont, par ordre d'importance, les « Autres recettes non fiscales », « les « Amendes et condamnations pécuniaires » et les « Droits et frais administratifs » avec les multiplicateurs respectifs de 13, 3 et 2.

Le graphique n°7 ci-dessous retrace l'évolution des recettes non fiscales de 2010 à 2014.

Graphique n°7 : Evolution des recettes non fiscales effectives de 2010 à 2014

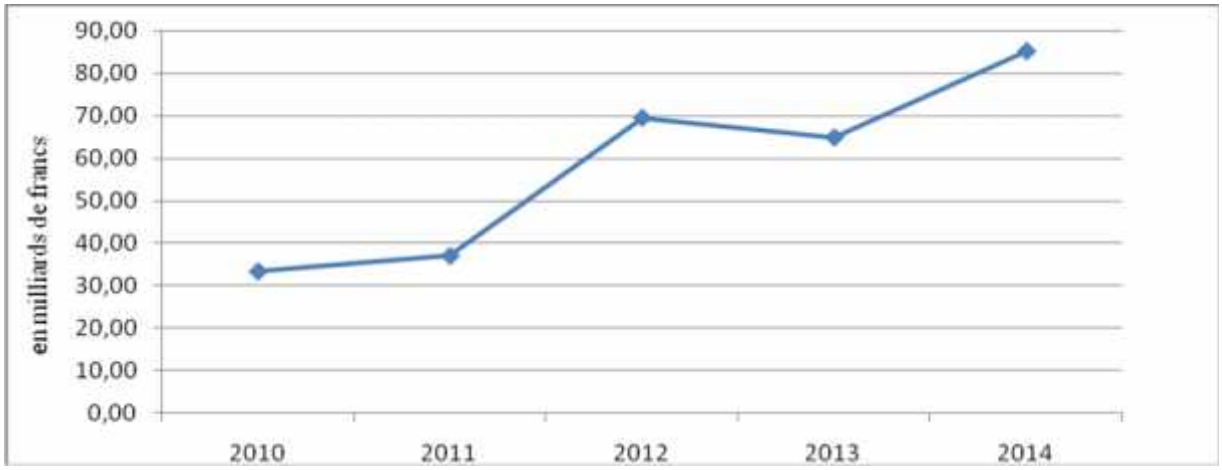

Entre 2010 et 2014, les recettes non fiscales ont globalement connu une tendance à la hausse à l'exception de la période 2012 -2013 où elles ont légèrement baissé.

1.2.1.3- Les autres recettes

En 2014, les autres recettes sont exécutées à hauteur de 585,83 milliards de F CFA, soit une baisse de 28,09 milliards de F CFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 613,92 milliards de F CFA.

A– Comparaison entre prévisions et exécutions des autres recettes

Le tableau n°16 ci-après compare les prévisions et les réalisations des autres recettes.

Tableau n°16 : Prévisions et réalisations des autres recettes en 2014

En milliards de F CFA

Nature de la recette	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecarts (2)-(1)	Taux d'exécution (%)
Dons budgétaires	43,02	40,33	-2,69	93,75
Recettes exceptionnelles	109,22	107,38	-1,84	98,32
Remboursements de prêts rétrocédés	3	1,26	-1,74	42,00
Emprunts intérieurs	499,25	417,18	-82,07	83,56
Emprunts programmes	50	19,68	-30,32	39,36
Total	**704,49**	**585,83**	**-118,66**	83,16

Les dons ont été exécutés à hauteur de 40,33 milliards de F CFA pour des prévisions de 43,02 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 93,75%.

Les recettes exceptionnelles ont été exécutées à hauteur de 107,38 milliards de F CFA pour des prévisions de 109,22 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 98,32 %. Elles sont composées, pour l'essentiel, des remises et annulations de dette pour 54,07 milliards de F CFA et des autres recettes exceptionnelles pour 53,22 milliards de F CFA.

Les remboursements de prêts rétrocédés ont été exécutés à 1,26 milliard de F CFA sur des prévisions de 3 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 42%.

Les autres recettes comprennent également les emprunts intérieurs pour 417,19 milliards de F CFA sur des prévisions de 499,25 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 83,56% et les emprunts programmes pour 19,68 milliards de F CFA sur des prévisions de 50 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 39,36%.

B - Evolution des autres recettes

L'évolution des autres recettes est retracée au tableau n°17 ci-dessous.

Tableau n°17 : Evolution de l'exécution des autres recettes sur la période 2010-2014

En milliards de F CFA

Nature de la recette	2010	2011	2012	2013	2014	Taux d'évolution 2014/2013 en %
Dons budgétaires	11,94	37,8	20,09	20,24	40,33	99,26
Recettes exceptionnelles	98,06	84,06	102,82	88,09	107,38	21,90
Remboursements de prêts rétrocédés	3,36	1,16	2,1	1,86	1,26	-32,26
Emprunts intérieurs	**108,23**	**494,45**	**273,53**	**450,87**	**417,18**	**-7,47**
Emprunts programmes	29,71	18,62	147,18	52,86	19,68	-62,77
Total	**251,3**	**636,09**	**545,72**	**613,92**	**585,83**	**-4,58**

Entre 2010 et 2011, les autres recettes ont connu une hausse de 384,79 milliards de F CFA, passant de 251,30 milliards de F CFA à 636,09 milliards de F CFA, soit un taux d'évolution de 153,12%. En 2012, elles ont baissé de 90,37 milliards de F CFA en valeur absolue et de 14,21% en valeur relative. En 2013, ces recettes ont augmenté de 68,20 milliards de F CFA avant d'enregistrer, en 2014, une baisse de 28,09 milliards de F CFA soit un taux d'évolution de -4,58%.

La place des emprunts intérieurs, constitués des émissions de bons du Trésor et des autres emprunts, doit être soulignée en raison de leur relative importance dans l'évolution des ressources d'emprunts. Entre 2010 et 2011, leur montant a quadruplé passant de 108,35 milliards à 494,45 milliards avant de baisser de plus de la moitié en 2012 et de reprendre fortement à la hausse en 2013 pour diminuer de 33,69 milliards en 2014.Ces emprunts ont représenté 71,21 % du total des autres recettes. Enregistrés en recettes budgétaires, ils ont grandement influé sur les résultats de l'exécution budgétaire surtout entre 2011 et 2013.

Le graphique n°8 ci-dessous retrace l'évolution des autres recettes de 2010 à 2014.

Graphique n°8 : Evolution des autres recettes de 2010 à 2014

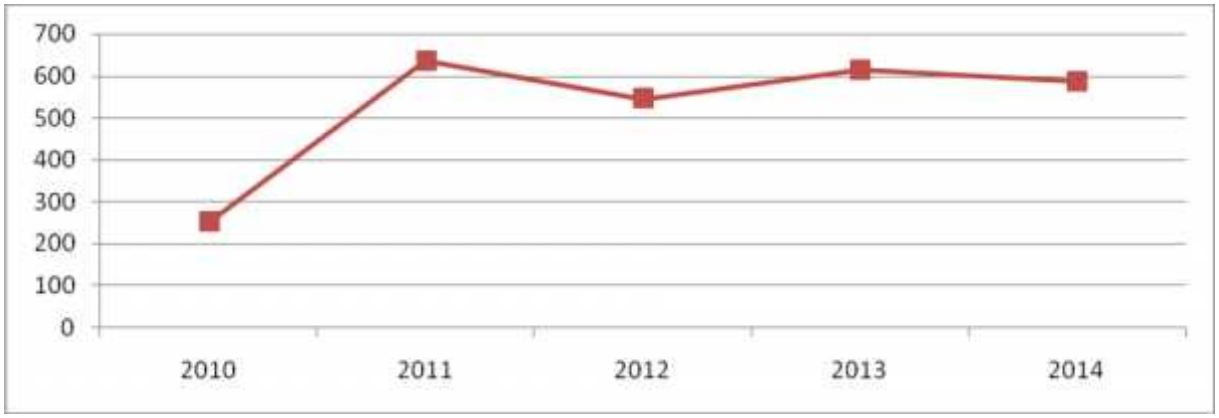

Sur la période 2010 à 2014, les autres recettes alternent augmentation et diminution.

1.2.1.4 – Exécution des recettes par comptable principal

La situation d'exécution des recettes internes par comptable principal de 2010 à 2014 est indiquée dans le tableau n°18 ci-dessous :

Tableau n°18 : Evolution des recettes exécutées par poste comptable principal de 2010 à 2014

En milliards F CFA

Comptables	2010	2011	2012	2013	2014	Part dans recettes de 2014
RGT	1393,1	1933,3	1963,8	2000,4	2107,2	98,07
Ziguinchor	2,5	2,4	2,4	2,4	2,9	0,13
Kolda	1,9	2,6	2,7	2,2	2,0	0,09
Diourbel	2,0	2,2	1,9	2,0	1,9	0,09
Saint-Louis	7,0	7,9	7,5	7,3	8,8	0,41
Tambacounda	4,4	5,3	5,0	4,7	5,2	0,24
Kaolack	3,9	4,3	4,1	3,9	4,6	0,21
Fatick	1,8	2,2	2,0	2,0	1,8	0,08
Thiès	10,2	10,9	11,3	14,7	13,3	0,62
Louga	1,3	1,5	1,3	1,5	0,9	0,04
Total	**1428,1**	**1972,6**	**2002,0**	**2041,1**	**2148,6**	100
Evolution %	**Na**	**38,13**	**1,49**	**1,95**	**5,27**	

Source : CGAF

Les recettes internes sont recouvrées par le Receveur général du Trésor à hauteur de 98,07%. Il est suivi des comptables de Thiès avec 0,62% et de Saint-Louis avec 0,41%. Les parts les plus faibles sont enregistrées au niveau des Trésoreries paieries régionales de Louga avec 0,04%, de Fatick avec 0,08 et de Diourbel et Kolda avec la même part de 0,09%.

1.2.2 – Les recettes externes

Prévues pour 357,90 milliards de F CFA, elles sont exécutées à hauteur de 355,42 milliards de F CFA dont 175,52 milliards de F CFA en emprunts et 179,90 milliards de F CFA en subventions, soit un taux d'exécution global de 99,31%.
Sur un total de recettes arrêtées à 2503,97 milliards de F CFA, la part des recettes externes dans le budget général représente 14,19%.

Il convient de rappeler que malgré leur enregistrement dans le budget général, le Trésor n'est pas comptable assignataire de ces recettes.

2 - Dépenses du budget général

Prévues à 2 646,41 milliards de F CFA par la loi n°2013-07 du 18 décembre 2013 portant loi de finances initiale pour l'année 2014, les dépenses du budget général ont été portées à 2 600,25 milliards de F CFA par la loi n°2014-29 du 03 novembre 2014 relative à la première loi de finances rectificative pour l'année 2014, soit une diminution de 46,16 milliards de F CFA. La loi n°2014-32 du 30 décembre 2014 relative à la deuxième loi de finances rectificative pour l'année 2014 a revu les dépenses à 2 630,86 milliards de F CFA, soit une augmentation de 30,61 milliards de F CFA.

Les réalisations de dépenses du budget général s'établissent à 2 607,16 milliards de F CFA pour des prévisions de 2 630,86 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 99,09%. Elles sont constituées de dépenses dont le Trésor est comptable assignataire pour 2 251,74 milliards de F CFA et de dépenses d'investissement sur ressources externes pour 355,42 milliards de F CFA.

Les prévisions et les dépenses effectives du budget général sont indiquées, par titre, au tableau n°19 ci-dessous.

Tableau n°19 : Prévisions et réalisations des dépenses du budget général

En milliards de francs

NATURE DE LA DEPENSE	PREVISIONS	REALISATIONS	ECART	Part sur les dépenses du budget général (%)
A-DEPENSES SUR RESSOURCES INTERNES	**2 272,96**	**2 251,74**	**21,22**	**86,37**
Titre 1 Dette publique	522,65	520,36	2,29	19,96
Titre2 Personnel	483,50	477,05	6,45	18,30
Titre3 fonctionnement	335,87	334,17	1,70	12,82
Titre4 autres Transferts courants	353,04	350,04	3,00	13,43
Titre 5 et 6 Investissement	577,90	570,12	7,78	21,87
B- DEPENSES SUR RESOOURCES EXTERNES	**357,90**	**355,42**	**2,48**	**13,63**
TOTAL BUDGET GENERAL (A+B)	**2 630,86**	**2 607,16**	**23,70**	**100**

Les prévisions de dépenses, d'un montant de 2 630,86 milliards de F CFA, ont été exécutées à

2 607,16 milliards de F CFA, soit un écart de 23,70 milliards de F CFA.

Les dépenses sur ressources internes s'établissent à 2 251,74 milliards de F CFA sur des prévisions de 2 272,96 milliards de F CFA, soit un écart de 21,22 milliards de F CFA.

Prévues à 357,90 milliards de F CFA et réalisées à 355,42 milliards de F CFA, les dépenses sur ressources externes dégagent un écart de 2,48 milliards de F CFA.

Les dépenses sur ressources internes représentent 86,37 % du budget général, celles financées par les ressources externes représentent 13,63%.

Le graphique n°9 ci-dessous illustre cette répartition.

Graphique n°9 : Répartition des dépenses du budget général

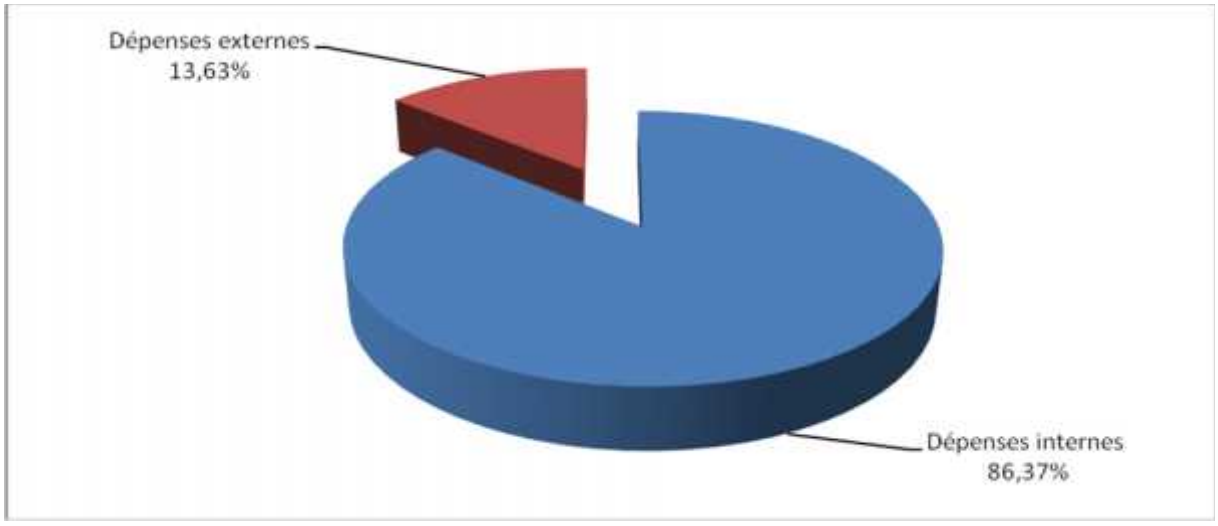

2.1 - Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2014

Arrêtées par la loi de finances initiale à 2 646,41milliards de F CFA, les prévisions de dépenses du budget général ont été modifiées par la première loi de finances rectificative qui les a portées à 2 600,25 milliards de F CFA. Ce montant a été porté à la hausse à 2 630,86 milliards de F CFA par la deuxième loi de finances rectificative.

2.1.1 - La loi de finances initiale

Au titre de l'année budgétaire 2014, les prévisions de dépenses du budget général sont projetées à 2 646,41 milliards de F CFA, réparties en dépenses sur ressources internes pour 2 281,41 milliards de F CFA et en dépenses sur ressources externes pour 365 milliards de F CFA.

Les prévisions de dépenses sur ressources internes représentent ainsi 86,20% du budget général. Celles relatives aux dépenses sur ressources externes représentent 13,80% du budget général.

Comparées à celles de 2013 qui s'élevaient à 2 450,65 milliards de F CFA, les prévisions de dépenses du budget général pour l'année 2014 sont en hausse de 195,76 milliards de F CFA, soit 7,98% en valeur relative.

La Cour a constaté des écarts entre les montants des crédits de la LFI publiée au JO et ceux inscrits au PLR et au CGAF. Ces écarts concernent le titre 2 de la section 60, le titre 4 des sections 30 et 34 et les titres 5 et 6 de la section 80.

En effet, concernant le titre 2 de la section 60, la LFI, publiée au JO, prévoit un montant de 14 089 320 000 F CFA alors que le PLR et le CGAF indiquent un montant de 0 F CFA, soit un écart de 14 089 320 000 F CFA.

Concernant le titre 4 des sections 30 et 34, la LFI publiée au JO prévoit des montants respectifs de 4 197 357 000 F CFA et de 1 413 862 000 F CFA, alors que le PLR et le CGAF prévoient des montants de 4 197 375 000 F CFA et de 1 443 862 000 F CFA, soit des écarts respectifs de 18 000 F CFA et de 30 000 000 F CFA.

Ces écarts figurent au tableau n°20 ci-dessous.

Tableau n°20 : Ecarts entre les montants des crédits de la LFI (JO) et ceux inscrits au PLR / CGAF

En F CFA

Section	Titre	Montant LFI JO	Montant (PLR-CGAF)	Ecart
60	2	14 089 320 000	0	14 089 320 000
30	4	4 197 357 000	4 197 375 000	- 18 000
34	4	1 413 862 000	1 443 862 000	- 30 000 000

Concernant les crédits d'investissement, la Cour a également constaté des écarts entre les montants de la LFI publiée au JO et ceux inscrits aux PLR et CGAF. Ces écarts concernent les titres 5 et 6 de la section 80.

En effet, le montant prévu au titre 6 de la LFI publiée au JO est le même inscrit au titre 5 du PLR et du CGAF.

Ces écarts figurent au tableau n°21 ci-dessous.

Tableau n°21 : Ecarts entre les montants des crédits de la LFI (JO) et ceux inscrits au PLR / CGAF

En F CFA

Section	Titre	LFI	(PLR-CGAF)	Ecart
80	6	3 096 000 000		3 096 000 000
	5	-	3 096 000 000	- 3 096 000 000

2.1.1.1- Dépenses sur ressources internes

La dette publique est évaluée à 523,41 milliards de F CFA en dotation initiale contre 440,85 milliards de F CFA pour la gestion 2013, soit une hausse de 82,56 milliards de F CFA représentant un taux d'évolution de 18,73%. Les prévisions relatives à la dette extérieure

s'élèvent à 162,87 milliards de F CFA et celles relatives à la dette intérieure à 360,54 milliards de F CFA.

Les dépenses de personnel sont prévues à 491,60 milliards de F CFA par la loi de finances initiale contre 467,10 milliards de F CFA en 2013, soit une augmentation de 24,5 milliards de F CFA en valeur absolue et de 5,24% en valeur relative.

Les autres dépenses courantes sont évaluées à 689,40 milliards de F CFA par la loi de finances initiale, contre 630,30 milliards de F CFA pour 2013, soit une hausse de 59,10 milliards de F CFA en valeur absolue et de 9,38 % en valeur relative. Elles sont constituées des dépenses de fonctionnement pour 379,73 milliards de F CFA et des autres transferts courants pour 309,67 milliards de F CFA.

Les dépenses d'investissement sur ressources internes prévues en LFI s'élèvent à 577 milliards de F CFA contre 515,30 milliards de F CFA en 2013, soit une augmentation de 61,70 milliards de F CFA en valeur absolue et de 11,97% en valeur relative.

Les crédits de paiements concernent les investissements exécutés par l'Etat pour 207,08 milliards de F CFA et les transferts en capital pour 369,92 milliards de F CFA.

Les autorisations de programme sont passées de 4 705,04 milliards de F CFA en 2013 à 5 456,69 milliards de F CFA en 2014, soit une hausse de 751,65 milliards de F CFA en valeur absolue et de 15,97 % en valeur relative.

2.1.1.2 - Dépenses sur ressources externes

Les financements acquis sont prévus, dans la loi de finances initiale, à 4 430,97 milliards de F CFA dont 2 986,82 milliards de F CFA d'emprunts et 1 444,15 milliards de F CFA de subventions. Ils sont en hausse de 1 129,71 en valeur absolue, soit 34,22 % en valeur relative par rapport à 2013 où ils étaient de 3 301,26 milliards de F CFA.

Les prévisions de tirage ont été arrêtées à 365 milliards de F CFA contre 397,10 milliards de F CFA pour l'année 2013, soit une baisse de 32,1 milliards de F CFA en valeur absolue et 8,08 % en valeur relative.

Elles sont réparties en emprunts pour 184 milliards de F CFA et en subventions pour 181 milliards de F CFA.

Ces prévisions se répartissent par secteur d'activité ainsi qu'il suit :

Tableau n°22 : Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2014

En F CFA

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Primaire	45 164 000 000	50 342 000 000	95 506 000 000	26,17
Secondaire	63 858 000 000	12 684 000 000	76 542 000 000	20,97
Tertiaire	46 598 000 000	65 814 000 000	112 412 000 000	30,80
Quaternaire	28 380 000 000	52 160 000 000	80 540 000 000	22,07
Total	**184 000 000 000**	**181 000 000 000**	**365 000 000 000**	100

Les prévisions de dépenses d'investissement sur ressources extérieures, d'un montant total de 365 milliards de F CFA, sont allouées au secteur tertiaire pour 112,41 milliards de F CFA, soit 30,80%, au secteur primaire pour 95,51 milliards de F CFA, soit 26,17%, au secteur quaternaire pour 80,54 milliards de F CFA, soit 22,07% et au secteur secondaire pour 76,54 milliards de F CFA, soit 20,97%.

2.1.2 - Les lois de finances rectificatives

La première loi de finances rectificative n°2014-23 du 03 novembre 2014 a ramené les charges du budget général à 2 600,25 milliards de F CFA, soit une baisse de 46,16 milliards de F CFA par rapport à la LFI.

La deuxième loi de finances rectificative n°2014-32 du 30 décembre 2014, les a portées à 2 630,86 milliards de F CFA, soit une hausse de 30,61 milliards de F CFA par rapport à la LFR1.

Des écarts ont été constatés entre la LFR2 et le PLR / CGAF. Ces différences concernent, d'une part, le titre 5 de la section 63 où la LFR 2 a prévu un montant de 114 796 132 F CFA alors que le PLR/CGAF a inscrit un montant de 114 176 132 F CFA et, d'autre part, le titre 6 de la section 55 doté d'un montant de 1 255 000 000 F CFA par la LFR2 et de 2 255 000 000 F CFA par le PLR / CGAF.

Le tableau n°23 ci- dessous retrace les écarts :

Tableau n°23 : Ecarts entre les montants des crédits de la LFR2 (JO) et ceux inscrits au PLR et CGAF

En F CFA

Section	Titre	Montant LFR2	PLR – CGAF	Différences
63	5	114 796 132	114 176 132	620 000
55	6	1 255 000 000	2 255 000 000	- 1 000 000 000

Pour Le MEFP, ce sont des erreurs de saisie de la loi n°2013-07 du 18 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 promulguée au niveau du journal officiel qui expliquent ces écarts constatés dans les différents documents.

La Cour souligne que c'est la version du Journal Officiel qui fait foi. Les éventuelles erreurs qu'elle comporte doivent être rectifiées selon les procédures prévues. Dans tous les cas, il appartient au MEFP, en tant que service intéressé, de vérifier la conformité du Journal Officiel au texte de la loi de finances promulguée et de diligenter les corrections nécessaires.

Recommandation n° 5 :

La Cour recommande au MEFP de vérifier la conformité du Journal Officiel au texte de la loi de finances promulguée et de veiller à effectuer les corrections nécessaires en cas d'erreurs constatées après la publication du texte de loi.

2.1.2.1- Dépenses sur ressources internes

Prévues à 2 281,41 milliards de F CFA par la LFI, les dépenses du budget général sur ressources internes ont été revues à la hausse par la première LFR pour un montant de 2 242,35 milliards de F CFA, soit une augmentation de 39,06 milliards de F CFA.

La deuxième LFR a porté le montant des dépenses à 2 272,96 milliards de F CFA, soit une augmentation de 30,61 milliards de F CFA par rapport à la LFR1.

Les dépenses relatives à la dette publique ont été modifiées par la première LFR. Elles sont passées de 523,41 milliards de F CFA à 522,65 milliards de F CFA, soit une baisse de 0,76 milliard de F CFA justifiée, suivant l'exposé des motifs, par la diminution des remboursements en principal à hauteur de 7,56 milliards de F CFA, atténuée par une augmentation des intérêts et commissions pour un montant de 6,80 milliards de F CFA.
La deuxième LFR n'a pas apporté de modifications au montant du titre 1.

Les dépenses de personnel ont été modifiées par la première LFR. Elles sont passées de 491,60 milliards de F CFA à 485,50 milliards de F CFA, soit une baisse de 6,1 milliards de F CFA résultant des économies réalisées sur la masse salariale, suite à l'audit physique et biométrique des agents de l'Etat. La deuxième LFR a diminué ce montant de 2 milliards.

Les dépenses de fonctionnement ont été d'abord modifiées à la baisse par la première loi de finances rectificative. Elles sont passées de 379,73 milliards de F CFA à 351,78 milliards de F CFA, soit une baisse de 27,95 milliards de F CFA. La deuxième loi de finances rectificative a encore diminué ces dépenses de 15,91 milliards de F CFA pour les ramener à 335,87 milliards de F CFA.

La LFR1 a fait passer les dépenses de transferts courants à 307,42 milliards de F CFA, soit une baisse de 2,25 milliards de F CFA par rapport à la LFI. La LFR2 a augmenté ce montant de 45,62 milliards de F CFA, portant ainsi ces dépenses à 353,04 milliards de F CFA.

Les investissements exécutés par l'Etat ont été ramenés à 180,47 milliards de F CFA par la LFR1 et à 143,90 milliards de F CFA par la LFR2, soit une baisse de 26,61 milliards de F CFA par rapport à la LFI et une baisse de 36,57 milliards de F CFA par rapport à la LFR1.

Les transferts en capital ont été portés à 394,53 milliards de F CFA par la LFR1 puis à 434 milliards de F CFA par la LFR2. Les variations apportées par les LFR 1 et 2 se chiffrent respectivement à 24,61 et à 39,47 milliards de F CFA.

Les prévisions définitives s'établissent ainsi qu'il suit :

- Dette publique : 522,65 milliards de F CFA ;
- Dépenses de personnel : 483,50 milliards de F CFA ;
- Dépenses de fonctionnement : 335,87 milliards de F CFA ;
- Dépenses de transfert : 353,04 milliards de F CFA ;
- Dépenses d'investissement sur ressources internes : 577,90 milliards de F CFA.

2.1.2.2- Dépenses sur ressources externes

Les prévisions initiales de crédits de dépenses d'investissement sur ressources externes ont été modifiées à la baisse par la première loi de finances rectificative. Elles sont passées de 365 à 357,90 milliards de F CFA, soit une baisse de 7,1 milliards de F CFA. Ces crédits de dépenses n'ont pas été modifiés par la deuxième loi de finances rectificative. Elles sont réparties en emprunts pour 177,20 milliards de F CFA et en subventions pour 180,70 milliards de F CFA. Ces prévisions se répartissent par secteur d'activité ainsi qu'il suit :

Tableau n °24 : Répartition des prévisions rectifiées de tirages par secteur d'activité en 2014

En F CFA

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Primaire	41 765 000 000	50 342 000 000	92 107 000 000	25,74
Secondaire	54 757 000 000	12 384 000 000	67 141 000 000	18,76
Tertiaire	46 598 000 000	65 815 000 000	112 413 000 000	31,41
Quaternaire	34 080 000 000	52 159 000 000	86 239 000 000	24,10
Total	**177 200 000 000**	**180 700 000 000**	**357 900 000 000**	**100**

Les prévisions de dépenses d'investissement sur ressources extérieures, d'un montant total de 357,90 milliards de F CFA, sont allouées au secteur tertiaire pour 112,41 milliards de F CFA, soit 31,41%, au secteur primaire pour 92,11 milliards de F CFA, soit 25,74%, au secteur quaternaire pour 86,24 milliards de F CFA, soit 24,10% et au secteur secondaire pour 67,14 milliards de F CFA, soit 18,76%.

Le tableau n°25 ci-après récapitule les prévisions d'investissement par source de financement.

Tableau n°25 : Récapitulatif des prévisions d'investissement du budget général

En milliards de F CFA

Prévisions	Sources de financement					
	Intérieur		Extérieur			
	Etat		Emprunt		Subvention	
	AP	CP	FA	PT	FA	PT
Prévisions LFI (A)	5 456,69	577,00	2 986,82	184,00	1 444,15	181,00

Variation LFR 1 (B)	198,48	- 47,00	- 4,64	- 6,80	7,86	- 0,30
Variation LFR 2 (C)	2,91	47,90	-	-	-	-
Total	**5 658,08**	**577,90**	**2 982,18**	**177,20**	**1 452,01**	**180,70**

AP : autorisations de paiement **CP** : crédits de paiement **FA** : financements acquis **PT** : prévisions de tirage

Les lois de finances pour l'année 2014 ont ouvert des crédits de paiement d'un montant de 577,90 milliards de F CFA sur des autorisations de programme s'établissant à 5 658,08 milliards de F CFA.

Elles ont prévu des tirages d'un montant de 357,90 milliards de F CFA sur financements acquis de 4 434,19 milliards de F CFA.

2.2 - Dépenses effectives du budget général

En 2014, les ordonnancements du budget général s'élèvent à 2 607,16 milliards de F CFA dont 2 251,74 milliards de F CFA au titre des dépenses sur ressources internes et 355,42 milliards de F CFA au titre des dépenses sur ressources externes.

Comparés à la gestion précédente où ils s'élevaient à 2 216,46 milliards de F CFA, ces ordonnancements ont augmenté de 390,70 milliards de F CFA en valeur absolue et de 14,99% en valeur relative. Cette hausse des dépenses du budget général est essentiellement due à l'augmentation des dépenses sur ressources internes pour 295,79 milliards de F CFA.

Les dépenses sur ressources externes ont aussi augmenté de 94,91 milliards de F CFA.

2.2.1 - Les dépenses effectives sur ressources internes

Les dépenses ordinaires et d'investissements exécutés sur ressources internes s'élèvent à 2 251,74 milliards de F CFA.

L'évolution de ces dépenses depuis 2010 figure au tableau n°26 ci-dessous.

Tableau n°26 : Evolution des dépenses sur ressources internes de 2010 à 2014

En milliards de francs

Nature des dépenses	Réalisations					Evolution %		
	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	12/11	13/12	14/13
Titre 1 : Dette publique	188,48	281,01	343,2	362,82	520,36	**22,13**	**5,72**	**43,42**
Titre 2 : Personnel	392,34	422,86	456,88	460,94	477,05	**8,05**	**0,89**	**3,50**
Titre 3 : fonctionnement	329,98	286,57	306,93	317,27	334,17	**7,10**	**3,37**	**5,33**
Titre 4 : transferts courants	242,34	319,67	337,84	337,34	350,04	**5,68**	**-0,15**	**3,76**
Titre 5 : Invest. éxécutés par l'Etat	120,32	125,98	133,28	113,13	161,71	**5,79**	**-15,12**	**42,94**
Titre 6 : Transferts en capital	316	381,75	358,11	364,45	408,41	**-6,19**	**1,77**	**12,06**
Total des dépenses sur ressources internes	**1 589,46**	**1 817,84**	**1 936,24**	**1 955,95**	**2 251,74**	**6,51**	**1,02**	**15,12**

Les dépenses sur ressources internes ont augmenté chaque année durant la période 2010-2014.

En 2014, elles ont augmenté de 295,79 milliards de F CFA par rapport à la gestion 2013, soit un taux d'évolution de 15,12%.

Les dépenses sur ressources internes sont analysées selon leur nature et selon leur destination.

2.2.1.1- Dépenses sur ressources internes selon la nature

Selon leur nature, les dépenses sur ressources internes comprennent la dette publique, les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transferts courants et d'investissement.

A - Titre 1 : La dette publique

Les dépenses de la dette publique, représentant 23,10% des dépenses sur ressources internes, 35,22% des recettes fiscales et 24,22% des recettes internes, ont été exécutées à hauteur de 520,36 milliards de F CFA pour des prévisions de 522,65 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 99,56%.

Elles sont constituées de 159,79 milliards de F CFA pour la dette extérieure et 360,57 milliards de F CFA pour la dette intérieure. Ainsi, par rapport à 2013, le service de la dette publique a connu une augmentation de 157,54 milliards de F CFA. Cette augmentation est imputable à la dette intérieure qui est passée de 188,25 à 360,57 milliards de F CFA. Quant à la dette extérieure, elle a diminué de 14,78 milliards de F CFA, passant de 174,57 milliards à 159,79 milliards de F CFA.

L'évolution du service de la dette sur les cinq dernières gestions figure au tableau n°27 ci-après.

Tableau n°27 : Evolution du service de la dette publique de 2010 à 2014

En milliards de francs

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Prévisions	**189,13**	**362,94**	**356,71**	**412,97**	**522,65**
- D.P. intérieure	71,62	80,06	176,11	225,54	361,67
- D.P. extérieure	117,51	282,88	180,6	187,43	160,98
Dette Publique Totale	**188,48**	**281,01**	**343,20**	**362,82**	**520,36**
Dette Publique intérieure	67,02	94,79	187,10	**188,25**	360,57
Dette Publique extérieure	121,46	186,22	156,10	174,57	159,79
Ecart (prévisions/dépenses)	0,65	81,93	13,51	50,15	2,29
Taux de croissance des réalisations	Na	49,09	22,13	5,72	43,42

De 2010 à 2011, le service de la dette extérieure a représenté la part la plus significative des dépenses relatives à la dette publique. A partir de 2012, la tendance s'est inversée. Ainsi, en 2014, le service de la dette publique intérieure (360,57 milliards de F CFA, soit 69,30%) dépasse celui de la dette publique extérieure (159,79 milliards de F CFA, soit 30,70%).

Par ailleurs, le service de la dette publique intérieure a doublé de 2011 à 2013, passant de 94,79 milliards de F CFA à 188,25 milliards de F CFA. Cette tendance s'est confirmée en 2014 avec une augmentation de 172,32 milliards de F CFA, soit 91,54 %.

Graphique n°10 : Evolution du service de la dette publique de 2010 à 2014

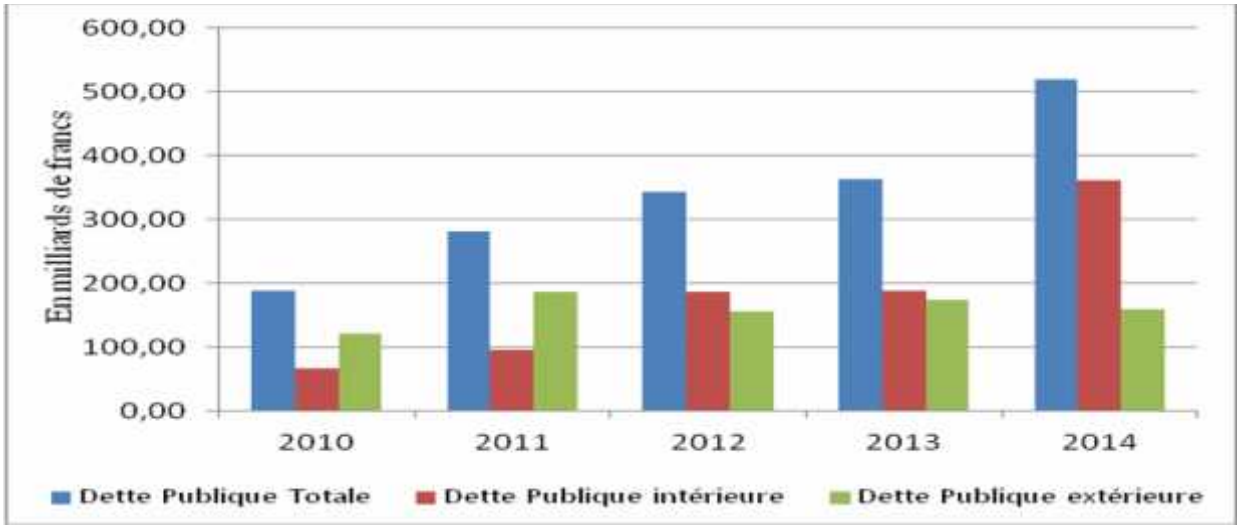

A1 - Dette intérieure

La dette intérieure a été exécutée pour un montant global de 360,57 milliards de F CFA pour des prévisions de 361,67 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 99,70%. Par rapport à la gestion 2013, le service de la dette intérieure a connu une augmentation de 172,32 milliards de F CFA en valeur absolue et 91,54% en valeur relative.

L'exécution des différentes composantes de la dette intérieure est présentée au tableau n°28 ci-dessous :

Tableau n°28 : Exécution de la dette intérieure

En milliards de francs

Intitulés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution en %	Part en %
Bons du Trésor	90,2	98,92	109,67	27,43
FRPC	0	0,26	Na	0,07
Rachats DTS/FMI	23,3	22,08	94,76	6,12
Intérêts CDC	0,7	0,5	71,43	0,14
Commission de placement et central	0	2,33	Na	0,65
Dépôt koweïtien	5,52	4,63	83,88	1,28
Emprunts obligataires	204,86	215,76	105,32	59,84
Autres intérêts et commissions	37,09	16,09	43,38	4,46
TOTAL	**361,67**	**360,57**	**99,70**	**100**

Les réalisations les plus importantes concernent les emprunts obligataires pour 215,76 milliards de F CFA, les bons du Trésor pour 98,92 milliards de F CFA, les DTS pour 22,08 milliards de F CFA et les autres intérêts et commissions pour 16,09 milliards de F CFA, représentant respectivement 59,84%, 27,43%, 6,12% et 4,46% du total des paiements au titre de la dette intérieure.

- **Emprunts obligataires :**

Sur des prévisions de 204,86 milliards de F CFA, des remboursements au titre des emprunts obligataires ont été effectués pour un montant de 215,76 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 105,32%.

Ces remboursements sont répartis en principal et en intérêts pour respectivement 174,98 et 40,78 milliards de F CFA.

- **Bons du Trésor**

Prévus pour un montant de 90,2 milliards de F CFA, les remboursements au titre des bons du Trésor ont été réalisés pour 98,92 milliards de F CFA dont 11,06 milliards de F CFA en intérêts et 87,86 milliard de F CFA en principal. Le taux d'exécution s'élève 109,67%.

- **DTS**

Pour des prévisions de 23,3 milliards de F CFA, les remboursements des DTS ont été exécutés à hauteur de 22,08 milliards de F CFA constitués de 19,75 milliards de F CFA en capital et de 2,33 milliards de F CFA en intérêts .

- Autres intérêts et commissions

Pour des prévisions de 37,09 milliards de F CFA, le remboursement des autres intérêts et commissions a été réalisé à hauteur de 16,09 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 43,38%.

- **Dépôt koweitien**

Pour des prévisions de 5,52 milliards de F CFA, le remboursement du dépôt koweitien, essentiellement constitué de capital, a été réalisé à hauteur de 4,63 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 83,88%.

La répartition du service de la dette publique intérieure est indiquée au tableau n°29 ci-dessous.

Tableau n°29 : Répartition du service de la dette publique intérieure

En F CFA

Libellé	Capital	Intérêts	Total
Bons du Trésor	87 859 000 000	11 064 044 887	98 923 044 887
Dépôt koweitien	4 626 972 347	-	4 626 972 347
FRPC	-	263 598 897	263 598 897
DTS	19 751 222 543	2 324 606 574	22 075 829 117
Intérêt CDC	-	495 977 472	495 977 472
comm de plac et de centralisation	-	2 326 198 297	2 326 198 297
Emprunt obligataire	174 984 479 647	40 778 109 048	215 762 588 695
Autres Intérêts et commissions	-	16 092 775 764	16 092 775 764
TOTAL DETTE INTERIEURE	**287 221 674 537**	**73 345 310 939**	**360 566 985 476**

En 2014, le montant global du service de la dette intérieure s'élève à 360,57 milliards de F CFA. Il se décompose en capital remboursé pour 287,22 milliards de F CFA et en intérêts pour 73,35 milliards de F CFA, soit des parts respectives de 79,66% et de 20,34%.

L'examen du tableau ci-dessus permet de constater l'enregistrement d'intérêts et de commissions qui ne sont adossés sur aucun principal (capital restant dû). Il s'agit des libellés Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) pour 263 598 897 F CFA, intérêts Caisse de Dépôts et de Consignation (CDC) pour 495 977 472 F CFA, commissions de placement et de centralisation pour 2 326 198 297 F CFA et autres intérêts et commissions pour 16 092 775 764 F CFA.

Il a été demandé par lettre n°26-16 du 29 février 2016 au MEFP de justifier ces opérations mais aussi de donner les détails des « autres intérêts et commissions ».

La Cour n'a pas reçu la réponse du MEFP.

L'encours de la dette publique intérieure au 31décembre 2014 est retracé dans le tableau n°30 ci-après.

Tableau n°30 : Encours de la dette publique intérieure en 2014

En milliards de F CFA

Instruments	Montants	Parts (%)
FMI	154,45	12,45
Dépôt koweitien	21,6	1,74
Autres emprunts directs	151,74	12,23
Bons du trésor*	181,25	14,61
Emprunts obligataires	731,76	58,97
Total	**1 240,80**	**100**

Source : DGCPT/MEFP

**ce montant intègre les bons du Trésor à 1 an (soit 22.4 milliards de francs CFA)*

Il ressort du tableau que l'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2014 s'élève à 1 240,80 milliards de F CFA contre 1 176 milliards de F CFA au 31 décembre 2013. Ce montant est essentiellement constitué des bons du Trésor et des emprunts obligataires pour des montants respectifs de 181,25 milliards de F CFA et 731,76 milliards de F CFA, soit des parts respectives de 14,61% et 58,97%.

A2 - Dette extérieure

La charge de la dette extérieure, dans la LFR2, est prévue à 160,98 milliards de F CFA. Les ordonnancements de la gestion s'élèvent à 159,79 milliards de F CFA contre 174,57 milliards de F CFA en 2013. Le taux de réalisation est de 99,26% en 2014 et de 93,14% en 2013.

La situation détaillée des remboursements par bailleur au titre de la dette extérieure est présentée au tableau n°31 suivant.

Tableau n°31 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure en 2014

En milliards de F CFA

Bailleurs	Principal	Intérêts & Commissions	Total
Multilatéraux	**58,62**	**23,36**	**81,98**
BIRD/IDA	34,24	10,54	44,78
BAD/FAD	5,39	4,24	9,63
FOPEP/BADEA/BID	13,09	3,64	16,73
AUTRES	5,90	4,94	10,84
BILATERAUX	**31,98**	**15,78**	**47,76**
PAYS OCDE	11,48	7,38	18,86
PAYS ARABES	9,20	2,88	12,08
AUTRES	11,30	5,52	16,82
DETTES COMMERCIALES	**0,00**	**26,90**	**26,90**
CRDEITS EXPORTS	**3,87**	**2,56**	**6,43**
TOTAL AVT PPTE/IADM	**94,47**	**68,60**	**163,07**
ECONOMIE PPTE	**11,94**	**4,04**	**15,98**
France	5,98	0,89	6,87
Italie	0,25	0,32	0,57
AUTRES	5,71	2,83	8,54
ECONOMIES IADM	**33,64**	**7,70**	**41,34**
IDA	29,08	5,06	34,14
BAD/FAD	4,56	2,64	7,20
TOTAL APR PPTE/IADM	**48,89**	**56,86**	**105,75**

Source : situation détaillée transmise par DGCPT/MEFP

Le service de la dette publique extérieure avant allégement, qui s'élève à 163,07 milliards de F CFA, se répartit entre la dette multilatérale pour 81,98 milliards de F CFA, la dette bilatérale pour 47,76 milliards de F CFA, les dettes commerciales pour 26,90 milliards de F CFA, les crédits exports pour 6,43 milliards de F CFA.

Il convient de signaler que le Sénégal a bénéficié de réductions de la dette pour un montant de 57,32 milliards de F CFA, dont 15,98 milliards de F CFA au titre de l'Initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) et 41,34 milliards de F CFA au titre de l'Initiative sur l'Allégement de la Dette multilatérale (IADM).

L'évolution de l'encours de la dette publique extérieure entre 2010 et 2014 est retracée dans le tableau n°32 ci-dessous.

Tableau n°32 : Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2011 à 2014

En F CFA

Catégorie de bailleurs	Encours au 31/12/2011	Encours au 31/12/2012	Encours au 31/12/2013	Encours au 31/12/2014
Crédits multilatéraux	**1 311,90**	**1 416,22**	**1 334,26**	**1 503,05**
FMI	194,39	188,99	0	0
BIRD/IDA	598,53	660,29	702,35	815,83
BEI/FED/FND	17,39	17,18	19,44	14,78

BAD/FAD	194,16	214,78	260,83	290,77
OPEP/BADEA/BID/FASA	189,44	183,56	189,75	204,99
AUTRES	117,99	151,42	161,89	176,68
Crédits bilatéraux	**487,87**	**611,64**	**592,24**	**757,89**
PAYS DE L'OCDE	143,58	228,53	239,47	359,31
PAYS ARABES	187,82	151,06	144,78	153,36
BCKOW		32,28	0	245,22
AUTRES	156,47	199,77	207,99	
CREDITS A L'EXPORT		**1,01**	**1,01**	**8,27**
Dette commerciale	**251,09**	**248,61**	**238,16**	**602,06**
Crédit Suisse				98,39
EUROBOND	251,09	248,61	238,16	503,67
Total encours	**2050,86**	**2277,48**	**2165,67**	**2 871,27**

Source : DGCPT/MEFP

Entre 2011 et 2012, l'encours de la dette extérieure a connu une hausse, passant de 2 050,86 milliards de F CFA à 2 277,48 milliards de F CFA, soit une évolution de 11,05 %. Entre 2012 et 2013, il a connu une baisse de 111,81 milliards de F CFA, soit 4,91%, avant de subir en 2014 une augmentation fulgurante de 705,6 milliards de F CFA, soit 32,58%.

En définitive, l'encours global de la dette publique a évolué à la hausse entre 2011 et 2014 comme l'indique le tableau n°33 ci-après.

Tableau n°33 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2011 à 2014

En milliards de F CFA

Libellés	2011	2012	2013	2014	Evolution %		
					2012/2011	2013/2012	2014/2013
Dette intérieure	653,27	798,53	1 176,00	1 218,40	22,24	47,27	3,61
Dette extérieure	2 050,86	2 277,49	2 165,98	2 871,28	11,05	-4,90	32,56
Total encours	2 704,13	3 076,02	3 341,98	4 089,68	13,75	8,65	22,37
PIB nominal	6 782,80	7 263,80	7 386,70	7 741,30			
Ratio encours/PIB (%)	39,87	42,35	45,24	52,83			

Source : DGCPT et DPEE

De 2011 à 2014 le ratio encours de la dette/PIB est passé de 39,87% à 52,83% soit une augmentation de 12, 96 points.

En 2014, l'encours total de la dette publique s'élève à 4 089,68 milliards de F CFA, pour un PIB nominal de 7 741,30 milliards de F CFA. Le ratio de l'encours de la dette sur le PIB nominal s'établit ainsi à 52,83% ; ce qui respecte le critère de convergence d'un taux plafond de 70% fixé par l'UEMOA.

Il convient de relever que les ressources d'emprunts du Sénégal, en variation annuelle, ont connu en 2014 une baisse de 52,67 milliards de F CFA puisque leur montant est passé de 665,05 milliards de F CFA à 612,38 milliards de F CFA.

Le tableau n°34 ci-après retrace l'évolution de l'endettement public de 2010 à 2014.

Tableau n°34 : Evolution de l'endettement public de 2010 à 2014

En milliards de francs

Libellés	2010	2011	2012	2013	2014
Emprunts intérieurs	108,23	494,45	273,53	450,87	417,18
Emprunts programmes	29,71	18,62	147,18	52,86	19,68
Tirages sur emprunts extérieurs	136,72	175,49	208,28	161,32	175,52
Total	**274,66**	**688,56**	**628,99**	**665,05**	**612,38**

Source : DGCPT/MEFP

De 2010 à 2011, le montant annuel de l'endettement a augmenté. Mais, de 2011 à 2014, le montant de l'évolution n'a pas été constant. Ainsi, de 2011 à 2012, il a subi une baisse de 57,57 milliards de F CFA, avant de connaitre une hausse, entre 2012 et 2013, de 36,06 milliards de F CFA puis une nouvelle baisse de 52,67 milliards de F CFA entre 2013 et 2014. Cette dernière baisse est imputable aux emprunts intérieurs et aux emprunts programmes qui passent respectivement de 450,87 à 417,18 milliards de F CFA et 52,86 à 19,68 milliards de F CFA.

Graphique n°11 : Evolution des engagements de l'Etat de 2010 à 2014

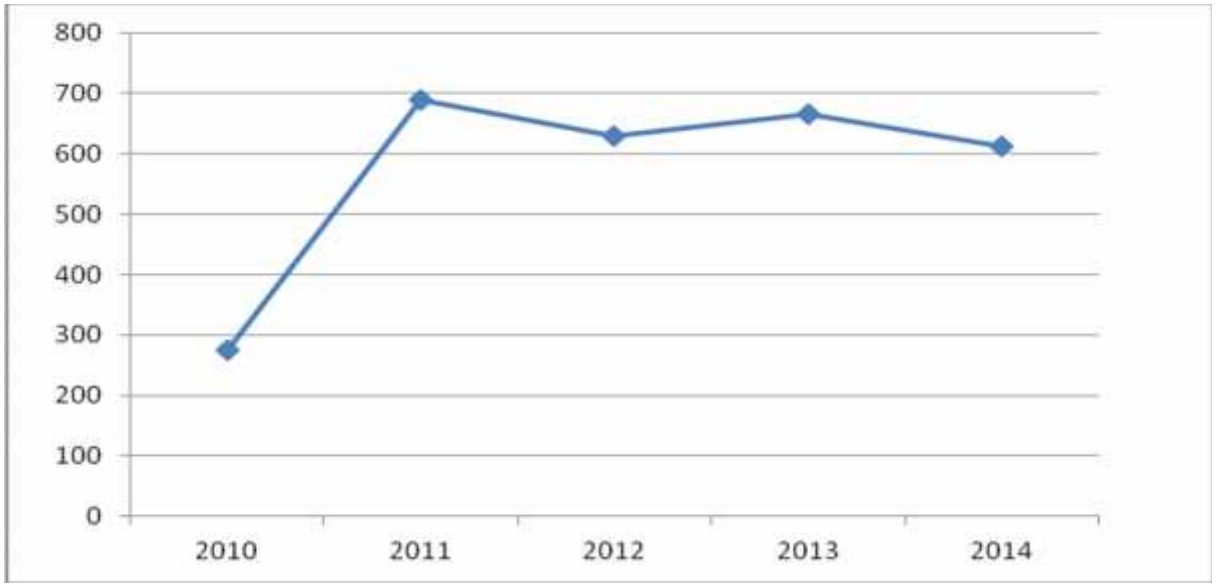

L'évolution de l'endettement public s'explique notamment par la récurrence des émissions d'obligations et de bons du Trésor à plus de deux ans depuis la suppression du découvert statutaire. Ces émissions enregistrées en recettes budgétaires pour des montants importants ont des répercussions sur les résultats de l'exécution budgétaire.

B - Titre 2 : Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, représentant 28,37% des dépenses sur ressources internes, 21,18% des recettes fiscales et 32,29% des recettes internes, ont été exécutées à hauteur de 477,05 milliards de F CFA pour des prévisions de 483,50 milliards de F CFA, soit un taux

d'exécution de 98,67%. Comparées à celles de 2013, elles ont augmenté de 16,11 milliards de F CFA soit un taux d'évolution de 3,49 %.

L'évolution des dépenses de personnel par section, entre 2010 et 2014, est indiquée au tableau n°35 ci-dessous :

Tableau n°35 : Evolution des principales dépenses de personnel de 2010 à 2014

En milliards de F CFA

Dépenses de personnel	Dépenses					Evolution (%)		
	2010	2011	2012	2013	2014	12/11	13/12	14/13
Total dépenses de personnel dont :	**392,34**	**422,86**	**456,88**	**460,94**	**477,05**	**8,05**	**0,89**	**3,50**
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la Répub (21)	4,16	4,91	5,14	5,66	7,40	4,68	10,12	30,74
Assemblée nationale (22)	6,36	6,62	7,86	8,26	7,58	18,73	5,09	-8,23
II. – MINISTERES								
MinistAffétrang et sénext (31)	13,35	11,15	11,39	11,28	12,55	2,15	-0,97	11,26
Minist Forces Armées (32)	67,40	69,91	75,49	74,36	77,67	7,98	-1,50	4,45
Minist de l'Intérieur et sécur pub (33)	26,54	28,52	28,96	28,26	31,88	1,54	-2,42	12,81
Minist de la Justice (34)	15,48	15,61	16,19	16,18	16,70	3,72	-0,06	3,21
Minist de l'Agriculture et de l'équip rural(42)	3,10	2,97	2,94	2,63	2,73	-1,01	-10,54	3,80
Minist Eco Finances et du plan (43)	18,12	18,19	17,77	17,84	18,39	-2,31	0,39	3,08
Minist Education Nation (50)	160,67	180,23	208,09	210,11	217,73	15,46	0,97	3,63
Minist Santé et Action soc (54)	27,44	30,43	30,45	32,38	32,57	0,07	6,34	0,59
Minist Environnement et dév durable (56)	3,75	3,99	4,25	4,37	4,54	6,52	2,82	3,89
Dépenses communes de personnel (60)	14,39	17,42	17,78	22,06	20,93	2,07	24,07	-5,12

Entre 2010 et 2014, les dépenses de personnel ont régulièrement augmenté passant de 392,34 milliards de F CFA à 477,05 milliards de F CFA.

En 2014, les ministères qui ont enregistré les dépenses de personnel les plus importantes sont le ministère de l'Education nationale, celui des Forces armées, celui de la Santé et de l'Action sociale et celui de l'Intérieur avec des réalisations respectives de 217,73 milliards de F CFA, 77,67 milliards de F CFA, 32,57 milliards de F CFA et 31,88 milliards de F CFA.

Entre 2013 et 2014, les sections pour lesquelles les dépenses de personnel ont le plus augmenté sont, la Présidence, le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Forces armées avec des taux d'évolution respectifs de 30,74%, 12,81%, 11,26 % et 4,45%.

Les baisses les plus significatives entre 2013 et 2014 sont notées aux dépenses communes, et à l'Assemblée nationale avec des taux respectifs de 5,12%, et 8,23 %.

Le graphique n°12 ci-dessous fait ressortir l'évolution des dépenses de personnel entre 2010et 2014.

Graphique n°12 : Evolution des dépenses de personnel de 2010 à 2014

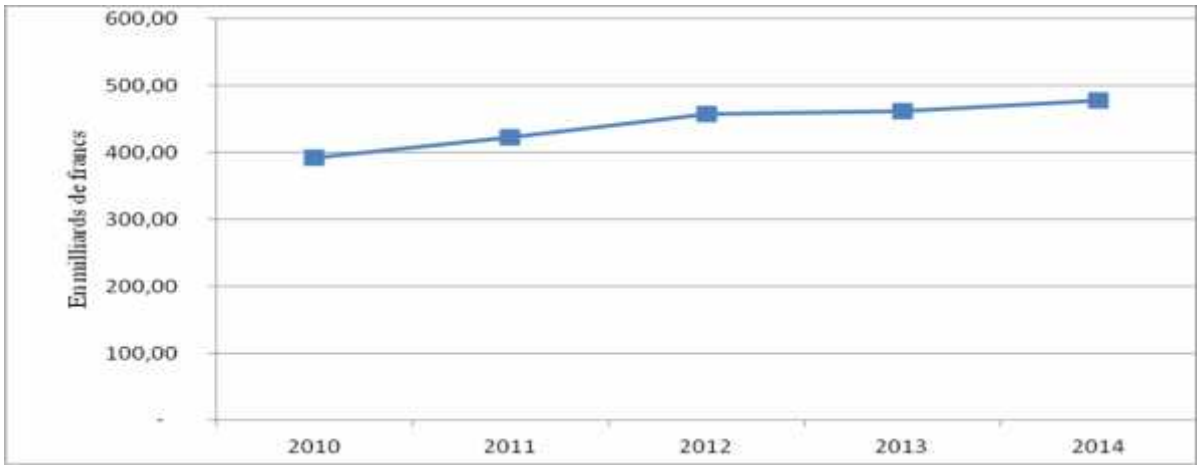

Sur la base des dépenses de personnel imputées au titre 2, le ratio masse salariale sur recettes fiscales est de 32,29%. Il a diminué par rapport à la gestion précédente où il était de 33,84%. Ainsi, le Sénégal respecte en 2014 le critère de convergence de l'UEMOA qui fixe un plafond de 35%.

Toutefois, la Cour tient à préciser que ce taux ne prend pas en compte les dépenses de personnel imputées sur les crédits de fonctionnement, sur les projets d'investissement ainsi que celles exécutées par les agences et structures assimilées.

C - Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 334,17 milliards de F CFA pour des prévisions de 335,87 milliards de F CFA, soit un taux exécution de 99,49%. Elles représentent 14,84% des dépenses sur ressources internes, 22,62% des recettes fiscales et 15,55% des recettes internes.

Comparées à celles de 2013, elles ont augmenté de 16,9 milliards de F CFA soit un taux d'évolution de 5,33%.

L'évolution des dépenses de fonctionnement par section, entre 2010 et 2014, est indiquée au tableau n°36 ci-dessous :

Tableau n°36 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2010 à 2014

En milliards de francs

Dépenses de fonctionnement	Dépenses					Evolution (%)		
	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	12/11	13/12	14/13
Total dépenses de fonctionnement dont :	**329,98**	**286,57**	**306,93**	**317,27**	**334,17**	7,10	3,37	5,33
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la République (21)	19,89	12,68	7,84	9,80	9,99	-38,17	25,00	1,94
Assemblée Nationale (22)	7,28	5,54	9,35	7,56	7,51	68,77	-19,14	-0,66
II. – MINISTERES								
Primature (30)	4,30	3,42	2,50	2,97	3,65	-26,90	18,80	22,90
Minist Aff. étrang et seneg. extér(31)	14,24	3,49	24,14	28,13	20,79	591,69	16,53	-26,09
Minist. Forces Armées (32)	21,36	19,73	21,07	22,89	25,87	6,79	8,64	13,02
Minist Intérieur et secu. Pub. (33)	6,55	9,47	10,80	5,81	12,95	14,04	-46,20	122,89
Minist Eco Finances et plan (43)	7,13	6,34	5,88	5,63	9,20	-7,26	-4,25	63,41
Minist Education Nationale (50)	125,07	110,10	112,34	118,35	114,81	2,03	5,35	-2,99
Minist Santé et Action Sociale (54)	16,42	10,34	9,27	8,68	9,28	-10,35	-6,36	6,91
Dépenses communes fonctionnement (60)	77,00	73,56	68,93	79,04	89,92	-6,29	14,67	13,77

Le ministère de l'Education nationale avec 114,81 milliards de F CFA, les Dépenses communes avec 89,92 milliards de F CFA, le ministère Forces armées avec 25,87 milliards de F CFA et le ministère des Affaires étrangères avec 20,79 milliards de F CFA se répartissent 75,23% des principales dépenses de fonctionnement, soit un montant global de 251,39 milliards de F CFA.

Par rapport à 2013, le ministère de l'Intérieur a réalisé la hausse la plus importante avec 122,89% pour les dépenses de fonctionnement.

Le ministère de l'Economie des Finances et du Plan, la Primature et les Dépenses communes ont réalisé respectivement 63,41%, 22,90% et 13,77%.

Une importante baisse est notée au ministère des Affaires étrangère avec 26,09%. Le ministère de l'Education nationale et l'Assemblée nationale ont également réalisé des baisses respectives de 2,99% et 0,66%.

L'évolution des dépenses de fonctionnement constatée entre 2010 et 2014 est illustrée par le graphique n°13 suivant.

Graphique n°13 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2010 à 2014

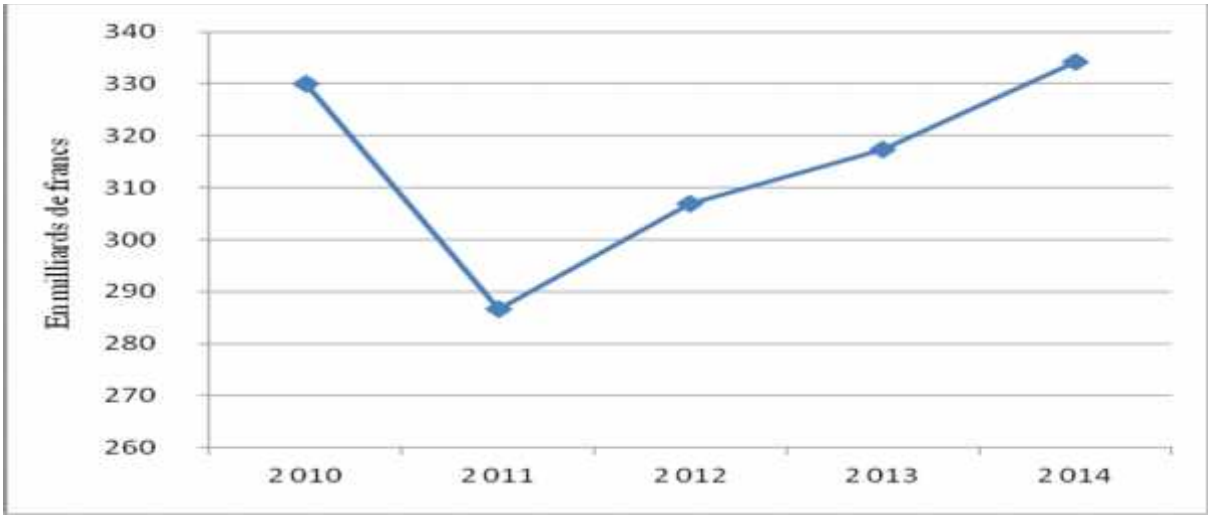

Entre 2010 et 2011, les dépenses de fonctionnement ont subi une baisse passant de 329,98 milliards de F CFA à 286,57 milliards de F CFA, soit une diminution de 43,41 milliards de F CFA. Entre 2011 et 2014, elles ont subi une augmentation constante. Passant en 2011 de 286,57 milliards de F CFA à 306,93 milliards de F CFA en 2012, soit une hausse de 20,36 milliards de F CFA, puis à 317,27 milliards de F CFA en 2013 par rapport à 2012, soit une hausse de 10,34 milliards de F CFA et enfin à 334,17 pour 2014, soit une progression de 16,9 milliards de F CFA comparée à 2013.

D - Titre 4 : Dépenses de transferts courants

Les dépenses de transferts courants ont été exécutées à hauteur de 350,04 milliards de F CFA pour des prévisions de 353,04 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 99,15%. Elles représentent 15,54% des dépenses sur ressources internes, 23,70% des recettes fiscales et 16,29 des recettes internes.

Comparées à celles de 2013, elles ont augmenté de 15,7 milliard de F CFA soit un taux d'évolution de 4,65%.

Le tableau n°37 ci-dessous montre l'évolution des transferts courants de 2010 à 2014.

Tableau n°37 : Evolution des principales dépenses de transfert courant de 2010 à 2014

En milliards de F CFA

Dépenses de transferts	Dépenses					Evolution (%)		
	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	12/11	13/12	14/13
Total dépenses de transfert dont :	**242,34**	**319,67**	**337,84**	**337,34**	**350,04**	**5,68**	**-0,15**	**3,76**
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la République (21)	20,66	23,43	25,31	25,01	20,82	8,02	-1,19	-16,75
Assemblée Nationale (22)	0,10	0,10	0,09	0,09	0,09	-10,00	0,00	0
CENA (23)	2,90	2,15	2,30	2,45	3,10	6,98	6,52	26,53
II. – MINISTERES								
Minist Aff. Étrang et Sénext. (31)	3,83	4,93	4,29	7,71	6,40	-12,98	79,72	-16,99

Dépenses de transferts	Dépenses					Evolution (%)		
	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	12/11	13/12	14/13
Minist Forces armées (32)	3,95	4,71	2,93	4,91	2,34	-37,79	67,58	-52,34
Minist Intérieur et de la Sécur. Pub. (33)	17,28	-	1,83	-	5,29	Na	-100	Na
Minist agriculture et Equip. rural (42)	5,12	5,12	5,00	6,11	6,64	-2,34	22,20	8,67
Minist Education Nationale (50)	1,69	1,64	1,54	2,00	4,59	-6,10	29,87	129,50
Minist Santé et Action Sociale (54)	23,58	26,33	23,01	28,34	33,56	-12,61	23,16	18,42
Minist. Gouv. Locale, Devop. Et Am. Terr. (65)	0	17,48	17,17	18,33	20,29	-1,77	6,76	10,69
Minist de l'Ens Sup. et Recherche (75)	84,73	91,99	104,14	111,27	130,16	13,21	6,85	16,98
Dépenses communes transfert (60)	80,35	49,23	128,80	98,55	80,43	161,63	-23,49	-18,39

Au titre des dépenses relatives aux transferts courants, les sections ayant réalisé les parts les plus importantes sont le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour 130,16 milliards de F CFA, les dépenses communes pour 80,43 milliards de F CFA, le ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 33,56 milliards de F CFA, et enfin la Présidence de la République pour 20,82 milliards de F CFA.
Les hausses les plus importantes sont enregistrées au ministère de l'Education nationale avec 129,50%, de la CENA avec 26,53%, du ministère de la Santé et de l'Action sociale avec 18,42% et enfin au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec 16,98%.

Cependant, les baisses les plus importantes sont notées au niveau du ministère des Forces armées avec 52,34%, des Dépenses communes avec 18,39%, du ministère des Affaires étrangères avec 16,99% et de la Présidence de la République avec 16,75%.

Le graphique n°14 ci-dessous illustre l'évolution des autres transferts courants entre 2010 et 2014.

Graphique n°14 : Evolution des autres transferts courants de 2010 à 2014

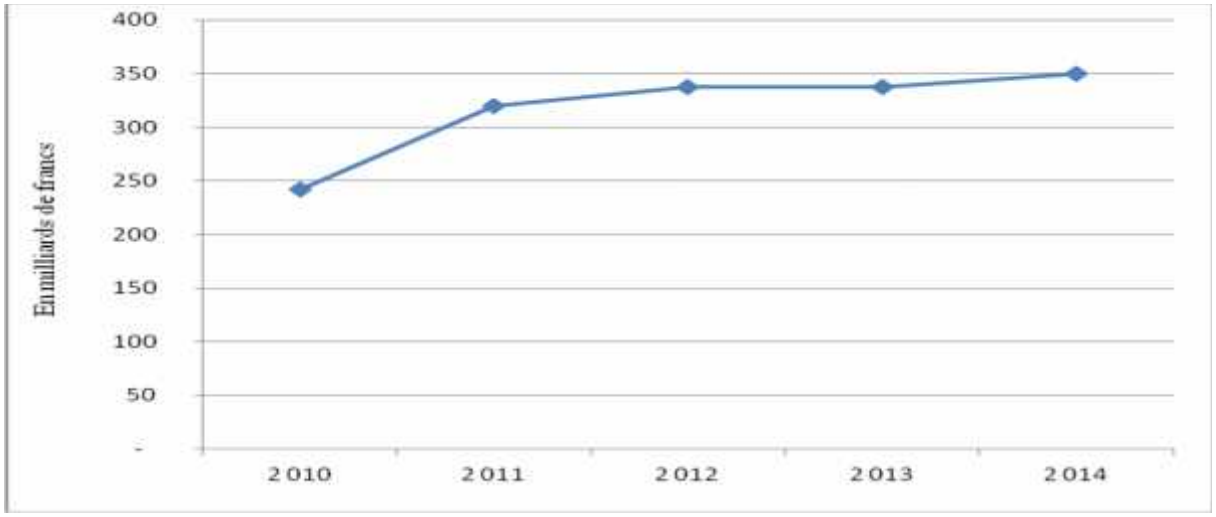

Entre 2010 et 2011, les dépenses des autres transferts courants ont connu une hausse de 77,33 milliards, passant de 242,34 milliards à 319,67 milliards de F CFA. Elles ont subi une hausse de 18,170 milliards de F CFA, entre 2011 et 2012, passant de 319,67 à 337,84 milliards de F CFA. Entre 2012 et 2013, elles ont enregistré une légère baisse de 0,5 milliard de F CFA, passant de 337,84 à 337,34 milliards de F CFA.

Entre 2013 et 2014, elles ont augmenté de nouveau, passant de 337,34 à 350,04 milliards de F CFA.

Globalement, pour une dotation nette de 1 695,06 milliards de F CFA, les dépenses ordinaires du budget général ont été exécutées à 1 681,62 milliards de F CFA, soit un taux de 99,21%. Elles représentent 74,68% des dépenses sur ressources internes, 113,80% des recettes fiscales et 78,26% des recettes internes.

La consommation des crédits des dépenses ordinaires est présentée au tableau n°38 ci-dessous.

Tableau n°38 : Récapitulation des dépenses ordinaires

En milliards de F CFA

Titre	Crédits de la gestion	Ordonnancement	Taux d'exécution (%)
Titre 1 Dette publique	522,65	520,36	99,56
Titre 2 Dépenses de personnel	483,50	477,05	98,67
Titre 3 Dépenses de fonctionnement	335,87	334,17	99,49
Titre 4 Autres transferts courants	353,04	350,04	99,15
Total	**1 695,06**	**1 681,62**	**99,21**

La dette publique et les dépenses de fonctionnement enregistrent les taux d'exécution les plus élevés avec respectivement 99,56% et 99,49%, tandis que les dépenses de personnel et les autres transferts courants réalisent les plus faibles taux avec 98,67% et 99,15%.

E - Titre 5 et 6 : Dépenses d'investissement sur ressources internes

Les dépenses en capital sur ressources internes s'élèvent à 570,12 milliards de F CFA pour des prévisions arrêtées à 577,90 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 98,65%. Elles sont en hausse de 19,38 % par rapport à 2013 où elles s'établissaient à 477,58 milliards de F CFA.

Les prévisions et les ordonnancements des dépenses d'investissement sur ressources internes sont présentés au tableau n°39 qui suit :

Tableau n°39 : Prévisions et réalisations des dépenses effectives en capital sur ressources internes

En milliards de F CFA

Titres	Credits de la Gestion	Ordonnancement	Tauxd'exécution (%)
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	163,89	161,71	98,67
Titre 6 Transfertsen capital	442,86	408,41	92,22
Total	**606,75**	**570,12**	**93,96**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant total 570,12 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 93,36%. Les investissements exécutés par l'Etat s'établissent à 161,71 milliards de F CFA et les transferts en capital à 408,41 milliards de F CFA soit des taux d'exécution respectifs de 98,67% et 92,22%.

L'évolution des investissements sur ressources internes entre 2010 et 2014 est retracée au tableau n°40 ci-dessous.

Tableau n°40 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2010 à 2014

En milliards de F CFA

Intitulés	2010	2011	2012	2013	2014
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	120,32	125,98	133,28	113,13	161,71
Titre 6 Transferts en capital	316	381,75	358,11	364,45	408,41
Total dépenses d'investissement	**436,32**	**507,73**	**491,39**	**477,58**	**570,12**
Evolution en valeur absolue	Na	71,41	-16,34	-13,81	92,54
Taux d'évolution (%)	Na	16,37	-3,22	-2,81	19,38

Entre 2010 et 2011, les dépenses d'investissement sur ressources internes ont connu une progression de 71,41 milliards de F CFA passant de 436,32 milliards de F CFA en 2010, à 507,73 milliards de F CFA en 2011. Cette hausse s'explique par l'augmentation des investissements exécutés par l'Etat et des transferts en capital, pour respectivement 5,66 milliards de F CFA et 65,75 milliards de F CFA.

En 2012, les dépenses d'investissement ont connu une baisse de 16,34 milliards de F CFA due à une baisse des transferts en capital. En effet les transferts en capital sont passés de 381,75 à 358,11 milliards de F CFA, soit une diminution de 23,64 milliards de F CFA. En revanche, les investissements exécutés par l'Etat ont connu une hausse de 7,30 milliards de F CFA passant de 125,98 milliards de F CFA à 133,28 milliards de F CFA.

Entre 2012 et 2013, les dépenses d'investissement ont connu une baisse de 13,81 milliards de F CFA passant de 491,39 à 477,58 milliards de F CFA. Durant cette période, les investissements exécutés par l'Etat ont connu une baisse de 20,15 milliards de F CFA passant de 133,28 à 113,13 milliards de F CFA. Par contre, les transferts en capital ont connu une hausse de 6,34 milliards de F CFA passant de 358,11 à 364,45 milliards de F CFA.

Ces mêmes dépenses d'investissement ont de nouveau augmenté au cours des gestions 2013 et 2014, passant de 477,58 à 570,12 milliards de F CFA. Cette hausse s'explique par l'augmentation des investissements exécutés par l'Etat et des transferts en capital, pour respectivement 48,58 milliards de F CFA et 43,96 milliards de F CFA.

Le graphique n°15ci après présente l'évolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2010 à 2014.

Graphique n°15 Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2010 à 2014

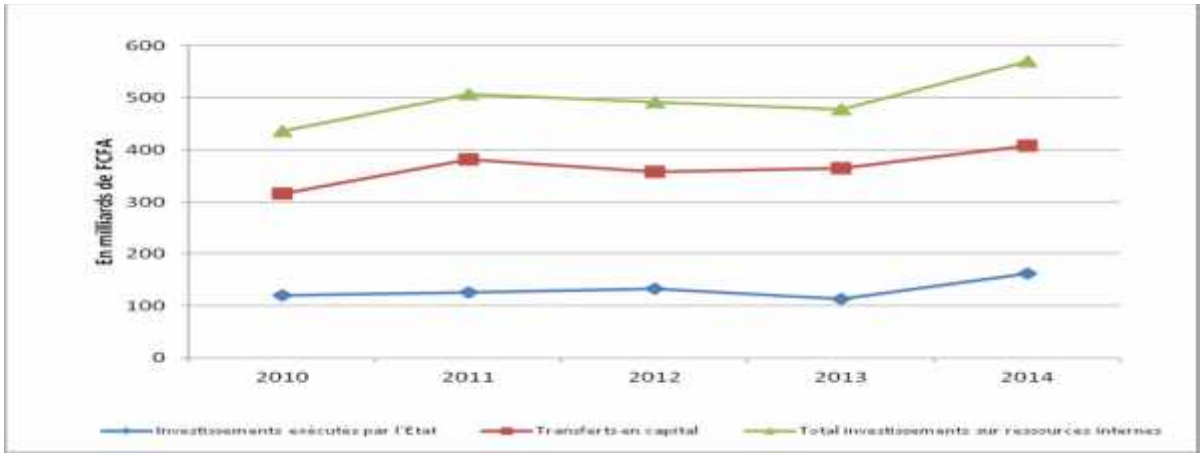

Les investissements ont augmenté entre 2010 et 2011, avant de baisser entre 2011 et 2013 et de se relever de nouveau entre 2013 et 2014.

Le tableau n°41 ci-dessous donne un aperçu sur l'évolution de la consommation des crédits de paiement de 2010 à 2014.

Tableau n°41 : Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2010 à 2014

En milliards de F CFA

Nature des Opérations	2010	2011	2012	2013	2014
Crédits votés	421,5	508,10	504,3	556,8	577,90
Crédits reportés	21,98	21,34	25,39	25,77	28,85
Ouverture de crédits	8,46	8,73	2,07	0,44	0
Crédits de la gestion	451,94	538,17	531,76	583,01	606,75
Crédits consommés	436,32	507,73	491,39	477,58	570,12
Taux de consommation (%)	**96,54**	**94,34**	**92,41**	**81,92**	**93,96**

De 2010 à 2013, le taux de consommation des crédits de paiements a régulièrement baissé avant d'augmenter en 2014, passant de 81,92% à 93,96%.
Cette évolution est illustrée par le graphique n°16 ci-dessous.

Graphique n°16 : Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2010 à 2014

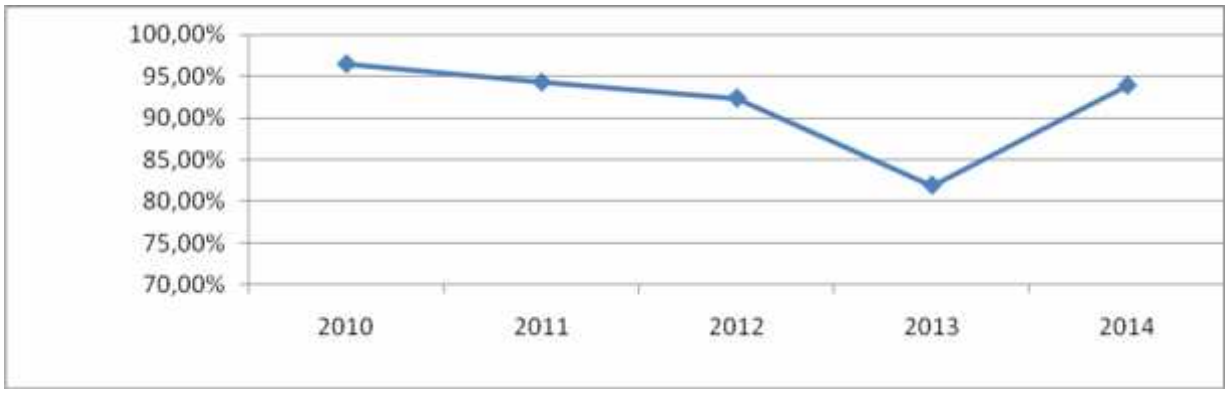

Cette courbe montre une évolution à la baisse durant les quatre dernières années avant un relèvement du niveau de consommation des crédits de paiements qui s'approchent en 2014 du taux de 2010.

En 2014, le ratio des investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales s'établit à 38,58%.

A ce taux, le Sénégal satisfait le taux plancher de 20% fixé par les critères de convergence de l'UEMOA.

Le tableau n° 42 ci-dessous retrace l'évolution de ce ratio entre 2010 et 2014

Tableau n°42 : Evolution du ratio investissements publics financés sur ressources internes / recettes fiscales de 2010 à 2014

En milliards de F CFA

Intitulés	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes fiscales	1143,33	1299,43	1386,77	1362,26	1477,57
Investissements / ressources internes	436,32	507,73	491,39	477,58	570,12
Ratio	**38,16**	**39,07**	**35,43**	**35,06**	**38,58**

De 2010 à 2011, le ratio a connu une hausse de 0,91 point. Il a régulièrement baissé de 2011 à 2013 avant d'amorcer une hausse en 2014.

F. Récapitulation des dépenses sur ressources internes selon la nature

Les dépenses sur ressources internes, tous titres confondus, sont récapitulées au tableau n°43 ci-dessous.

Tableau n°43 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2014

En milliards de F CFA

Dépenses internes	Dépenses ordinaires	Dépenses d'investissement	Total	Part (%)
Titre 1 : Dette Publique	520,36	0	520,36	23,11
Titre 2 : Personnel	477,05	0	477,05	21,19
Titre 3 : Fonctionnement	334,17	0	334,17	14,84
Titre 4 : Autres transferts courants	350,04	0	350,04	15,55
Titre 5 : Inves. exéc. par l'Etat	0	161,71	161,71	7,18
Titre 6 : Transfert en capital	0	408,41	408,41	18,14
Total	1 681,62	570,12	2251,74	100
Part (%)	**74,68**	**25,32**	**100**	

Les dépenses ordinaires et les dépenses en capital représentent respectivement 74,68% et 25,32% du total des dépenses sur ressources internes.

Concernant les dépenses ordinaires, la dette publique absorbe la part la plus importante des dépenses sur ressources internes avec 23,11%, suivie des dépenses de personnel avec 21,19%, des autres transferts courants avec 15,55%. Les dépenses de fonctionnement réalisent la plus faible part avec 14,84%.

Les dépenses d'investissement des titres 5 et 6 d'un montant total de 570,12 milliards de F CFA sont constituées d'investissements exécutés par l'Etat sur ressources internes pour 161,71 milliards de F CFA et de transferts en capital pour 408,41 milliards de F CFA, soit des parts respectives de 7,18% et de 18,14% du total des dépenses sur ressources internes.

Le graphique n° 17ci-dessous illustre la répartition des dépenses sur ressources internes selon le titre.

Graphique n°17 : Répartition des dépenses sur ressources internes en 2014

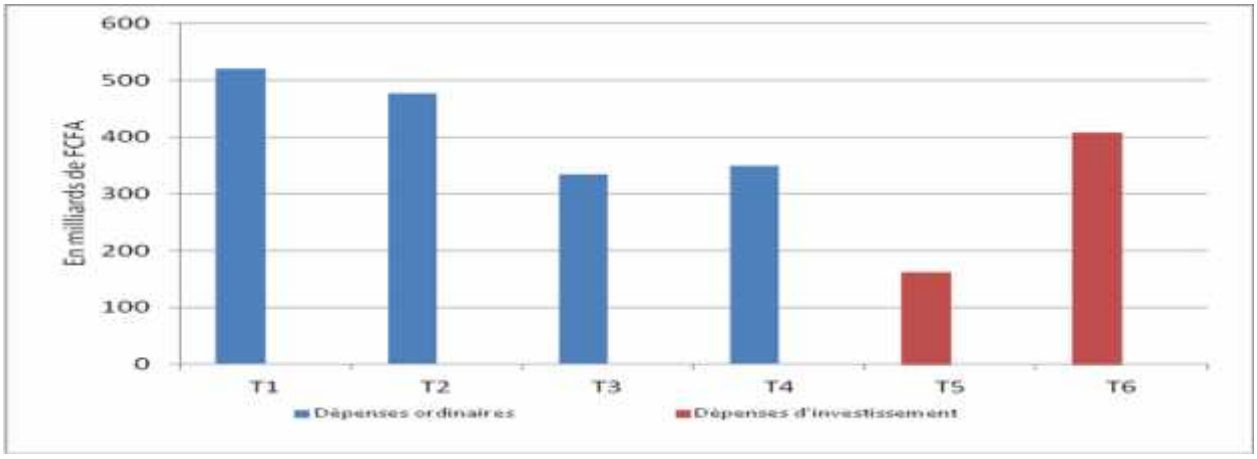

2.2.1.2 - Dépenses sur ressources internes selon la destination

Les dépenses sur ressources internes, d'un montant de 2 251,74 milliards de F CFA, se répartissent, selon la destination, entre les charges de la dette publique pour 520,36 milliards de F CFA, les pouvoirs publics pour 89,17 milliards de F CFA et les moyens des services pour 1 642,20 milliards de F CFA. Cette répartition est illustrée par le graphique n° 18 ci-dessous.

Graphique n°18 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination

En milliards de F CFA

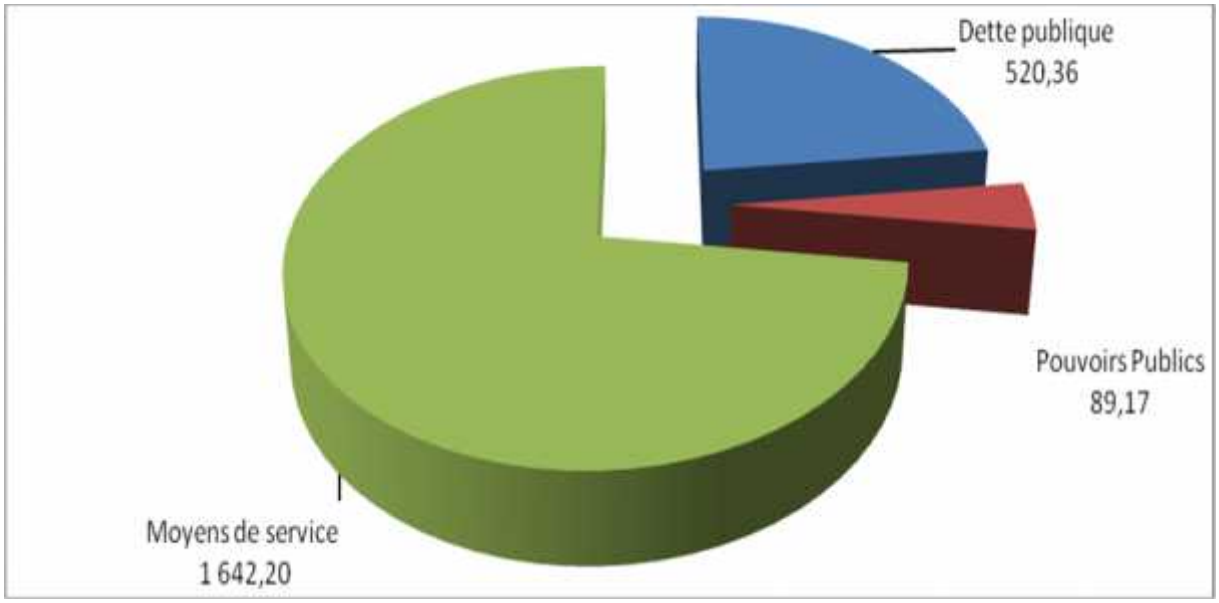

L'analyse qui sera effectuée au titre des dépenses des ministères doit être prise sous la réserve des changements institutionnels pouvant induire des éclatements, des regroupements et des suppressions de départements et, par voie de conséquence, des crédits concernés.

A - Dette publique

Les paiements effectués en 2014 au titre du service de la dette publique s'établissent à 520,36 milliards de F CFA. L'exécution de la dette publique a été présentée à l'examen des dépenses par titre.

B - Pouvoirs Publics

B1 - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des pouvoirs publics se chiffrent en 2014 à 65,37 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 63,96 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 102,20%.

Le tableau n°44 suivant retrace l'évolution de ces dépenses entre 2012 et 2014.

Tableau n°44 : Evolution des dépenses courantes des Pouvoirs publics de 2012 à 2014

En milliards de F CFA

Pouvoirs publics	2012		2013		2014		Evolution (%)	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	13/12	14/13
Présidence de la République	38,43	38,29	40,75	40,48	35,82	38,22	5,72	-5,58
Assemblée nationale	17,30	17,30	15,89	15,91	16,17	15,18	-8,03	-4,59
CENA	5,45	5,45	2,45	2,45	3,10	3,10	-55,05	26,53
Conseil Economique social et environnem.	6,60	6,03	1,68	1,68	4,63	4,64	-72,14	176,19
Conseil Constitutionnel	0,55	0,60	0,29	0,34	0,34	0,32	-43,33	-5,88
Cour suprême	1,60	1,60	1,72	1,63	1,74	1,71	1,87	4,91
Cour des comptes	0,95	1,03	1,02	0,93	2,16	2,20	-9,71	136,56
SENAT	4,23	3,34	-	-	-	-	-100	Na
Total Pouvoirs publics	**75,11**	**73,64**	**63,80**	**63,42**	**63,96**	**65,37**	-13,88	3,07

Les dépenses ordinaires des pouvoirs publics enregistrent une baisse de 13,88% entre 2012 et 2013, passant de 73,64 milliards de F CFA à 63,42 milliards de F CFA. En 2014, elles connaissent une hausse de 1,95 milliard de F CFA, soit 3,07%.

Les dépenses ordinaires de la Présidence de la République ont augmenté de 5,72%, entre 2012 et 2013 puis elles ont baissé de 5,58% entre 2013 et 2014. Celles de l'Assemblée nationale ont connu une baisse continue sur toute la période, passant de 17,30 milliards de F CFA en 2012 puis à 15,91 milliards de F CFA en 2013 et à 15,18 milliards en 2014, soit des taux d'évolution de 8,03% et de 4,59%.

Le niveau des dépenses ordinaires en 2014 est essentiellement imputable à la Présidence de la République et à l'Assemblée nationale qui totalisent à elles seules 53,4 milliards de F CFA, soit 81,69% du total.

B2 - Dépenses d'investissement

Avec des crédits sur ressources internes de 24,53 milliards de F CFA, les dépenses d'investissement des Pouvoirs publics ont été exécutées en 2014 à hauteur de 23,80 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 97,02%.

Le tableau n° 45 ci-dessous retrace l'évolution des dépenses en capital des pouvoirs publics.

Tableau n°45 : Evolution des dépenses en capital des pouvoirs publics de 2012 à 2014

En milliards de F CFA

Pouvoirs Publics	2012		2013		2014		Evolution (%)	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	13/12	14/13
Présidence	48,05	44,68	44,42	42,49	23,07	22,37	-4,90	-47,35
Assemblée nationale	0,75	0,75	0,75	0,66	0,61	0,58	-12,00	-12,12
Conseil Economique, social et environnem.	0,04	0,04	-	-	0,75	0,75	-100	Na
Conseil Constitutionnel	-	-	-	-	0,04	0,04	Na	Na
Cour des comptes	3,29	3,23	1,71	0,84	0,06	0,06	-73,99	-92,86
Total Pouvoirs publics	**52,28**	**48,7**	**46,88**	**43,99**	**24,53**	**23,80**	**-9,67**	**-45,90**

Les dépenses d'investissement des pouvoirs publics ont enregistré une baisse de 4,71 milliards de F CFA entre 2012 et 2013 avec un taux d'évolution de -9,67%. En 2014, cette baisse s'est confirmée avec 20,19 milliards de F CFA, soit 45,90%. Elle s'explique principalement par la diminution des dépenses de la Présidence de la République qui s'élèvent à 20,12 milliards en 2014 contre 2,19 milliards de F CFA en 2013.

Les autres institutions ayant réalisé des investissements en 2014 sont le Conseil économique social et environnemental avec 0,75 milliard de F CFA, l'Assemblée nationale avec 0,58 milliard de F CFA, la Cour des comptes avec 0 ,66 milliard de F CFA, et le Conseil constitutionnel avec 0,04 milliard de F CFA.

C - Moyens des services

Les dépenses des moyens des services d'un montant de 1 095,89 milliards de F CFA se répartissent, selon la destination, entre Action administrative générale, Action économique, action culturelle et sociale et Dépenses communes pour des montants respectifs de 233,43 milliards de F CFA, 57,88 milliards de F CFA, 613,30 milliards de F CFA et 191,28 milliards de F CFA. Cette répartition est illustrée par le graphique n° 19 ci-dessous.

Graphique n°19 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination

En milliards de F CFA

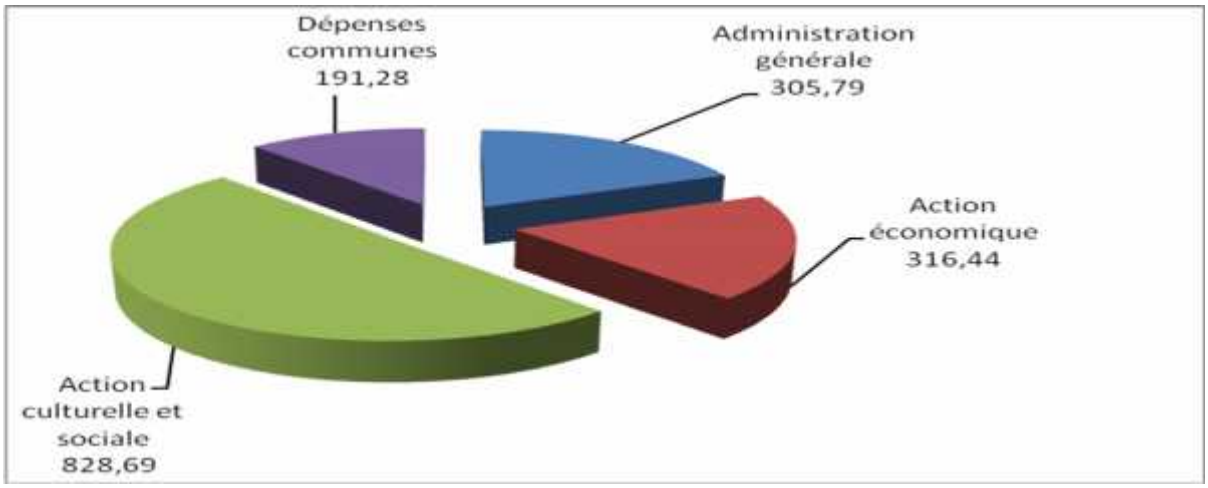

C1 - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des moyens des services se chiffrent en 2014 à 1 095,89 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 1 108,44 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 94,41%. Ces dépenses représentent 98,87 % des dépenses ordinaires.

L'évolution de ces dépenses entre 2012 et 2014 est retracée au tableau n°46 ci-après.

Tableau n°46 : Dépenses courantes des moyens des services de 2012 à 2014

En milliards de F CFA

MOYENS DES SERVICES	2012		2013		2014		Evolution dépenses 14/13 (%)	Part dépenses 2014 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Administration générale	193,88	214,98	216,01	221,35	217,10	233,43	5,46	21,30
Action économique	49,01	48,76	59,48	55,00	56,54	57,88	5,24	5,28
Action culturelle et sociale	517,98	548,76	586,92	576,13	606,35	613,30	6,45	55,96
Dépenses communes	261,20	215,50	251,95	199,65	228,46	191,28	-4,19	17,45
Total	**1022,07**	**1028,00**	**1114,36**	**1052,13**	**1108,44**	**1095,89**	**4,16**	**100**

Les dépenses courantes des moyens de services se répartissent, par ordre d'importance, entre les ministères de l'Action culturelle et sociale pour 55,96%, l'Action administrative et générale pour 21,30%, les dépenses communes pour 17,45% et les ministères de l'Action économique pour 5,28 %.

Par rapport à 2013 où elles s'établissaient à 1 052,13 milliards de F CFA, les dépenses courantes des moyens de services ont enregistré une hausse de 43,76 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 4,16% en valeur relative.

Action administration générale

Les dépenses des ministères de l'Action administration générale sont passées de 221,35 milliards de F CFA en 2013 à 233,43 milliards de F CFA en 2014, soit une hausse de 12,08 milliards de F CFA en valeur absolue et 5,46% en valeur relative. Cette hausse est essentiellement imputable au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique dont les dépenses sont passées de 34,07 milliards de F CFA à 50,12 milliards de F CFA, soit un taux d'évolution de 47,11%.

L'évolution de ces dépenses entre 2012 et 2014 est retracée dans le tableau n°47 ci-dessous

Tableau n°47 : Dépenses courantes de l'Action Administration générale de 2012 à 2014

En milliards de F CFA

Administration générale	2012		2013		2014		Evolution dépenses 14/13 (%)	Part dépenses 2014 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Primature	8,16	9,92	10,07	10,50	9,54	10,94	4,19	4,69
MinistAffétrangére et Sénég de l'Extér	34,52	38,76	44,09	47,13	37,71	39,75	-15,66	17,03
Minist Forces armées	86,58	98,98	98,10	102,16	96,79	105,88	3,64	45,36
Ministère de l'Intérieur et Sécur Pub	38,37	41,59	37,29	34,07	45,40	50,12	47,11	21,47
Ministère de la Justice	22,75	22,23	23,97	22,44	24,87	23,96	6,77	10,26
Min. Fonction Pub Rat des Eff et Renv	2,98	3,18	2,49	5,05	1,37	2,04	-59,60	0,87
Min. Affaire soc. et relations avec institutions	0,19	0,21	-	-	-	-	Na	-
Min Travail Dialog Social et des organprofes	0,33	0,11	-	-	0,96	0,34	Na	0,15
Min IntégAffric du NEPAD et Bonne Gouv	-	-	-	-	0,46	0,40	Na	0,17
Total Administration générale	**193,88**	**214,98**	**216,01**	**221,35**	**217,10**	**233,43**	**5,46**	**100**

Pour la gestion 2014, les dépenses du ministère des Forces armées, du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, du ministère de la Justice et du ministère des Affaires étrangères représentent les parts les plus importantes des dépenses de l'Action administration générale, avec respectivement 45,36%, 21,47%, 10,26 % et 7,03%.

Action économique

Avec des crédits de la gestion d'un montant de 56,54 milliards de F CFA, les dépenses effectives des ministères de l'Action économique s'élèvent à 57,88 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 102,37%. Par rapport à 2013, ces dépenses ont augmenté de 2,88 milliards de F CFA en valeur absolue et de 5,24% en valeur relative.

L'évolution de ces dépenses entre 2012 et 2014 est retracée au tableau n°48 ci-dessous.

Tableau n°48 : Dépenses courantes de l'Action économique de 2012 à 2014

En milliards de F CFA

Action économique	2012		2013		2014		Evolution dépenses 2014/2013 (%)	Part dépenses 2014 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère Pêche et Eco maritim	1,85	1,51	2,05	1,65	1,67	1,60	-3,03	2,76
Ministère Infrastructures, transports Terr et Désencl	1,35	0,98	1,23	1,26	0,81	0,94	-25,40	1,62
Ministère Agriculture et équipement rural	8,16	8,68	9,53	9,70	9,50	10,23	5,46	17,67
Ministère Economie, Finances et du Plan	28,50	27,85	30,43	28,06	29,66	30,40	8,34	52,52
Ministére Energie et Dev Energ Renv	3,13	3,28	4,55	3,86	7,14	7,36	90,67	12,72
Ministère Commerce Sect Infor et Cons Produits Locaux et PME	3,55	3,36	4,03	3,72	3,09	2,96	-20,43	5,11
Ministère du Renv Urbain de l'habitat et Cadre de Vie	1,70	2,37	1,62	1,72	1,70	1,49	-13,37	2,57
Ministére Ind et Mines	-	-	0,40	0,55	1,35	1,44	161,82	2,49
Ministère Tourisme transport Aérien	0,77	0,73	5,64	4,48	1,62	1,46	-67,41	2,52
Total	**49,01**	**48,76**	**59,48**	**55,00**	**56,54**	**57,88**	**5,24**	**100**

Les parts les plus importantes des dépenses courantes de l'Action économique reviennent au ministère de l'Economie et des Finances avec 52,52% et au ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural avec 17,67%, soit respectivement 30,40 milliards de F CFA et 10,23 milliards de F CFA.

Les sections de l'Action économique qui ont connu une augmentation de leurs dépenses courantes entre 2013 et 2014 sont les ministères de l'Industrie et des Mines, de l'Energie, de l'Economie et des Finances et de l'Agriculture et de l'Equipement rural avec respectivement 161,82%, 90,67%, 8,34% et 5,46%.

Les baisses les plus significatives sont enregistrées au niveau du ministère du Tourisme et du Transport aérien, du ministère des Infrastructures des Transports terrestres et du Désenclavement, du ministère du Commerce, du Secteur informel et de la Consommation des Produits locaux et PME, avec respectivement 67,41%. 25,40% et 20,43%.

Action culturelle et sociale

Les dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale s'élèvent à 613,30 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 101,15% par rapport aux crédits de la gestion qui sont de 606,35 milliards F CFA. Par rapport à 2013, ces dépenses sont en progression de 37,17 milliards de F CFA en valeur absolue et de 6,45% en valeur relative.

L'évolution de ces dépenses entre 2012 et 2014 est retracée dans le tableau n°49 ci-dessous.

Tableau n°49 : Dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale de 2012 à 2014

En milliards de F CFA

Action culturelle et sociale	2012		2013		2014		Evolution dépenses 2014/2013 (%)	Part dépenses 2014 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère Education nationale	274,30	321,97	321,75	330,46	320,69	337,13	2,02	54,97
Ministère des Sports	5,10	3,47	4,53	3,64	6,36	4,21	15,66	0,69
Ministère Culture et Communication	4,75	4,66	4,89	4,75	4,73	4,82	1,47	0,79
Ministère Santé et action sociale	69,76	62,73	74,16	69,40	79,05	75,41	8,66	12,30
Ministère Jeunesse, emploi et Construct Citoyenne	5,11	5,73	2,87	2,90	3,25	3,13	7,93	0,51
Ministère de l'Envir.et devélopement durable	6,31	6,44	8,46	7,50	7,92	8,06	7,47	1,31
Ministére de l'Action sociale et de la Solidarité Nationale	0,30	0,14	-	-	-	-	NA	-
Ministère de la Femme, Famille et enfance	3,03	3,34	3,51	3,39	2,84	3,04	-10,32	0,50
Mini formation prof,apprentissage et artisanat	11,71	7,14	17,37	13,00	15,24	12,73	-2,08	2,08
Mini Plan	-	-	0,45	0,28	2,33	2,46	778,57	0,40
Mini Elevage et Production Animale	2,31	2,44	2,60	2,34	2,39	2,03	-13,25	0,33
Min des Postes et Télécom	2,26	2,01	1,90	1,64	1,48	1,29	-21,34	0,21
Min EntreprFem et Micro fin	0,17	0,04	-	-	-	-	NA	-
Min Gouv Locale du Dev et Aménag du Terr	19,59	18,97	20,41	19,54	21,98	21,34	9,21	3,48
Min Transports Terrestres, ferrov et AménagTerr	0,46	0,28	-	-	-	-	NA	-
Min Energies Renouv	0,04	-	-	-	-	-	NA	-
Min hydro et Assain	0,84	0,43	1,34	1,00	1,48	1,09	9	0,18
Min Ecovillages, Bass Reten, LA, Pisc	0,29	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	NA	-
Minist. Ens Sup et Rech	108,59	106,86	120,87	114,80	133,32	133,45	16,2	21,76
Min Petite Enfance et Enfance	0,11	-	-	-	-	-	NA	-
Min Chargé des Elections	2,95	1,93	-	-	-	-	NA	-
Min Promo Bonne Gouv et Relations Institutions	-	-	0,18	0,07	0,14	0,14	100	0,02
Min Restruct zones inond	-	-	0,17	0,08	0,19	0,04	-50	0,01
Min Promot Invest Partenariat et Dev Téléservices			1,46	1,34	2,96	2,93	118,66	0,48
Total	**517,98**	**548,76**	**586,92**	**576,13**	**606,35**	**613,30**	**6,45**	**100**

Avec un total de 546,03 milliards de F CFA, représentant 89,03% des dépenses de l'Action culturelle et sociale, le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Santé et de l'Action sociale ont enregistré les réalisations les plus importantes avec des parts respectives de 54,97%, 21,76% et 12,30%, soit 337,13 milliards de F CFA, 133,45 milliards de F CFA et 75,41 milliards de F CFA.

Les dépenses courantes qui ont connu les plus fortes hausses concernent le ministère du Plan, le ministère de la Promotion des Investissements, du Partenariat et du Développement des Télé - services, le ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et des Relations avec les Institutions avec des taux respectifs de 778,57%, 118,66% et 100%, soit, 2,18 milliards de F CFA, 1,59 milliard de F CFA et 0,07 milliard de F CFA.

En revanche, les dépenses courantes du ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et du ministère de l'Elevage et de la Production animale ont connu des baisses significatives avec respectivement des taux de 2,08%, 10,32% et 13,25% soit, 0,27 milliard de F CFA, 0,35 milliard de F CFA et 0,31 milliard de F CFA.

Dépenses Communes

Pour des prévisions d'un montant de 228,46 milliards de F CFA, les dépenses effectives des dépenses communes s'élèvent à 191,28 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 83,72%.

Le tableau n°50 ci-dessous donne la répartition des dépenses communes entre les différentes natures de dépenses de 2012 à 2014.

Tableau n°50 : Dépenses communes de 2012 à 2014

En milliards de F CFA

Dépenses communes hors dotation	2012		2013		2014		Evolution 14/13 (%)	Part en 2014 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Titre 2 : Personnel	58,24	17,78	49,88	22,06	49,77	20,93	-5,12	10,94
Titre 3 : Fonctionnement	73,43	68,93	89,55	79,04	95,08	89,92	13,77	47,01
Titre 4 : Autres transferts courants	129,53	128,79	112,52	98,55	83,61	80,43	-18,39	42,05
Total	**261,20**	**215,50**	**251,95**	**199,65**	**228,46**	**191,28**	**-4,19**	**100**

Entre 2013 et 2014, les dépenses communes ont connu une baisse de 8,37 milliards de F CFA, soit 4,19% en valeur relative. Cette baisse est imputable, aux autres transferts courants et aux dépenses de personnel qui ont chuté respectivement de18, 39% et 5,12%. En revanche, les dépenses de fonctionnement ont enregistré une hausse de 13,77%.

Les dépenses de fonctionnement représentent la part la plus importante des dépenses communes avec 47,01%. Les autres transferts courants et les dépenses de personnel représentent respectivement 42,05% et 10,94% de ces dépenses.

Cette répartition est illustrée le graphique n°20 ci-après.

Graphique n°20 : Répartition des dépenses communes hors dotation

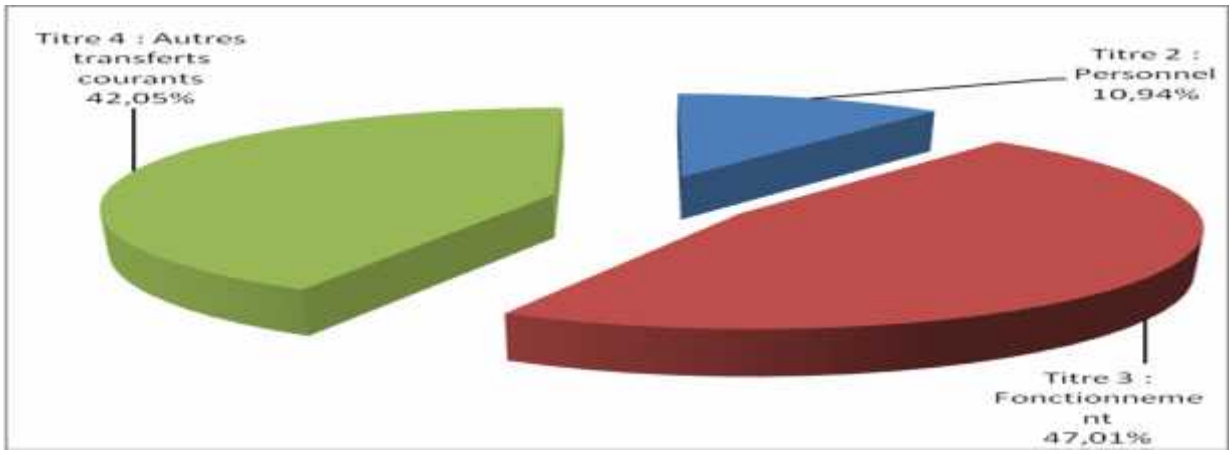

C2 - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sur ressources internes des moyens de services s'élèvent à 546,31 milliards de F CFA en 2014 contre 433,58 milliards de F CFA en 2013. Pour des crédits d'un montant de 582,22 milliards de F CFA, le taux d'exécution s'établit à 93,83% contre 80,87% en 2013.

Le tableau n°51 ci-après retrace la situation des dépenses d'investissement des moyens des services de 2012 à 2014.

Tableau n°51 : Dépenses d'investissement des moyens des services en 2014

En milliards de F CFA

Moyens des services	2012		2013		2014		Evolution dépenses 14/13 (%)	Part dépens 2014 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Administration générale	56,96	45,84	78,4	60,1	82,61	72,36	20,40	13,25
Action économique	290,4	284,57	268,4	229,31	259,77	258,56	12,76	47,33
Action culturelle et sociale	132,12	112,27	189,32	144,17	239,84	215,39	49,40	39,43
Total	**479,48**	**442,68**	**536,12**	**433,58**	**582,22**	**546,31**	**26,00**	**100**

Dans la répartition des dépenses effectives, l'Action économique représente 47,33%, l'Action culturelle et sociale avec 39,43% et de l'Action administration générale avec 13,25%.

Action administration générale

Les crédits de la gestion des dépenses d'investissement de l'Action administration générale, d'un montant de 82,61 milliards de F CFA, ont été exécutés à hauteur de 72,36 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 87,6%.

L'évolution de ces dépenses entre 2012 et 2014 est indiquée au tableau n°52 qui suit.

Tableau n°52 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action administration générale de 2012 à 2014

En milliards de F CFA

Sections	2012		2013		2014		Taux d'exécution en 2014 (%)	Evolution 2014-2013 (%)	Part en 2014 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
Primature	5,45	5,37	13,46	13,06	15,88	13,88	87,41	6,28	19,18
Min Affétr, et sénégalais ext,	3,93	1,04	6,32	1,67	5,71	2,98	52,19	78,44	4,12
Min Forces armées	19,15	17,71	31,97	27,88	36,26	33,37	92,03	19,69	46,12
Min de l'Intérieur et sécurité pub.	24,8	18,35	21,19	13,18	19,2	17,08	88,96	29,59	23,60
Min de la Justice	2,35	2,23	4,32	3,29	2,71	2,53	93,36	-23,10	3,50
Min Fonct, publ. De la rat. Eff. Et renouv. Serv. Pub.	1	0,87	1,14	1,02	1,59	1,32	83,02	29,41	1,82
Min Travail, dialog. Soc, org, prof. Et relat. Avec inst.	0,27	0,27			0,44	0,39	88,64	Na	0,54
Min int. Afr. Nepad et promo. Bonne gouv.	0	0			0,82	0,81	98,78	Na	1,12
Total Action administration générale	**56,95**	**45,84**	**78,4**	**60,1**	**82,61**	**72,36**	**87,59**	**20,40**	**100**

Après une hausse de 12,26 milliards de F CFA en 2013 où leur montant se situait à 60,1 milliards de F CFA, les dépenses d'investissement des ministères en charge de l'Action administration générale qui s'élèvent en 2014 à 72,36 milliards de F CFA ont augmenté de 12,26 milliards de F CFA, soit un taux d'évolution de 20,40% par rapport à 2013.

L'essentiel de ces dépenses d'investissement est exécuté par le ministère des Forces armées pour un montant de 33,37 milliards de F CFA, représentant 46,12%. Suivent le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique pour un montant de 17,08 milliards de F CFA, et la Primature pour 13,88 milliards de F CFA, représentant respectivement 23,60% et 19,18%.

Les ministères ayant la plus faible part de dépenses dans les investissements de l'Action administrative sont les ministères du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions pour 0,39 milliard de F CFA, du Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne gouvernance pour 0,81 milliard de F CFA et du Ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des effectifs ,du Renouveau et du Service public pour 1,32 milliard de F CFA, représentant respectivement 0,54%, 1,12% et 1,82%.

Par rapport à 2013, les dépenses d'investissement qui ont significativement évolué à la hausse concernent principalement le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des effectifs, du Renouveau et du Service public avec des taux de progression respectifs de 78,44%, 29,59% et 29,41%.

Seul le ministère de la Justice a connu une baisse de 23,1%.

Action économique

Pour des crédits de la gestion d'un montant de 259,77 milliards de F CFA, les dépenses effectives de l'action économique ont été exécutées pour 258,56 milliards de F CFA soit un taux d'exécution de 99,53%.

L'évolution de ces dépenses entre 2012 et 2014 est indiquée au tableau n°53 qui suit.

Tableau n°53 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action économique de 2012 à 2014

En milliards de F CFA

Sections	2012		2013		2014		Taux d'exécution 2014 (%)	Evolution 2013-2014 (%)	Part en 2014 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
Min peche et Eco maritime	4,7	4,42	6,22	4,76	5,2	5,18	99,62	8,82	2,00
Min Infras, Transp. Terrestre et désencl.	79,55	78,96	91,82	86,93	53,77	51,26	95,33	-41,03	19,83
Min Agriculture et équipement rural	94,13	92,89	62,59	58,62	76,4	75,7	99,08	29,14	29,28
Min Eco, Fin et plan	82,15	80,61	77,12	52,18	72,97	79,81	109,37	52,95	30,87
Min éner. Et dévep. Energ. Renouv.	7,87	6,35	16,33	15,96	22,72	20,95	92,21	31,27	8,10
Min Commerce, sect. Inf. consomm. Prom. pdts loc. et PME	1,75	1,68	4,59	3,88	5,86	3,84	65,53	-1,03	1,49
Min renouv.Urbain, Habitat et cadre de vie	19,65	18,94	8,86	6,5	6,43	6,41	99,69	-1,38	2,48
Min industrie et mines			0,87	0,48	4,99	4,99	100	939,58	1,93
Min Tourisme et transport aérien	0,6	0,72			11,43	10,42	91,16	Na	4,03
Total Action économique	**290,4**	**284,57**	**268,4**	**229,31**	**259,77**	**258,56**	**99,53**	**12,76**	**100**

Sur la période, les dépenses d'investissement de l'Action économique sont passées de 284,57 milliards de F CFA en 2012 à 229,31 milliards de F CFA en 2013 puis à 258,56 milliards de F CFA en 2014.

Les ministères qui absorbent les parts les plus importantes des dépenses d'investissement de cette Action sont le ministère de l'Economie des Finances et du Plan, le ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural et le ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du désenclavement. Ils réalisent des parts respectives de 30,87%, 29,28% et 19,83%.

Les parts les plus faibles sont celles du ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME, du ministère de l'Industrie et des Mines et du ministère de la Pêche et de l'Economie maritime, avec des taux respectifs de1,49%, 1,93% et 2% soit, 3,84 milliards de F CFA, 4,99 milliards de F CFA et 5,18 milliards de F CFA.

De 2013 à 2014, les dépenses d'investissement de l'Action économique qui ont significativement évolué à la hausse concernent les ministères de l'Industrie et des Mines, de

l'Economie des Finances et du Plan et de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables pour des taux respectifs de 939,58%**,** 52,95% et 31,27%, soit 4,51 milliards de F CFA, 27,63 milliards de F CFA et 4,99 milliards de F CFA

Les ministères dont les dépenses ont enregistré les baisses les plus significatives sont le ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, le ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie et le ministère du Commerce, du Secteur informel.de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME pour 41,03%, 1,38% et 1,03%.

Action culturelle et sociale

Les dépenses en capital de l'Action culturelle et sociale s'établissent à 215,39 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 239,84 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 89,81%.

L'évolution de ces dépenses entre 2012 et 2014 est indiquée au tableau n°54 qui suit.

Tableau n°54 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale de 2012 à 2014

En milliards de F CFA

Sections	2012		2013		2014		Taux d'exécution 2014 (%)	Evolution 2014/2013 (%)	Part en 2014 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
Min Education nationale	23,87	19,61	27,11	10,1	22,22	18,08	81,37	79,01	8,39
Min Sports	2,03	0,63	2,41	1,83	3,8	3,61	95	97,27	1,68
Min Culture et Communication	2,51	1,07	2,15	1,19	26,6	26,2	98,50	2101,68	12,16
Min Santé et Action sociale	18,74	14,88	28,67	20,21	25,64	20,88	81,44	3,32	9,69
Min Jeunesse, emploi et construc. Citoyenne	6,27	2,72	1,25	1,01	3,18	3,17	99,69	213,86	1,47
Min Envir. Et dev. Durable	7,52	5,21	6,76	5,69	6,26	5,84	93,29	2,64	2,71
Min Action Soc et SN	0,16	0,16	-	-	-	-	Na	Na	-
Min Femme, Famille et Enfance	6,2	4,69	9,73	6,87	8,38	8,29	98,93	20,67	3,85
Min Format. Prof. Apprent. Et Artis.	1,31	1,59	9,09	5,05	10,1	7,06	69,90	39,80	3,28
Min du Plan	-	-	0,74	0,62	2,1	2,09	99,52	237,10	0,97
Min Elevage et prod animales	7,45	6,7	6,34	5,63	6,63	6,1	92,01	8,35	2,83
Min postes et télécom	8,36	8,28	8,46	7	6,2	6,2	100	-11,43	2,88
Min. Entreprenariat féminin et Micofin	0,14	0,08	-	-	-	-	Na	Na	-
Min Gouv Locale du Dev et Aménag Territoire	16,96	16,48	19,92	19,38	17,79	9,47	53,23	-51,14	4,40
Min.Transp. Terr, ferroviaire et amén. Territoire	0,18	0,07	-	-	-	-	Na	Na	-
Min. Energies renouvelables	0,1	0,1	-	-	-	-	Na	Na	-

Sections	2012		2013		2014		Taux d'exécution 2014 (%)	Evolution 2014/2013 (%)	Part en 2014 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
Min. Hydraulique et de l'Assainissement	17,15	14,56	21,25	15,62	27,77	27,26	98,16	74,52	12,66
Min. Hygiene publique et Cadre de Vie	-	-	-	-	-	-	Na	Na	-
Min. Ecovillages, Bassins de rétention, Lacs art. et Pisciculture	1,49	1,48	-	-	-	-	Na	Na	-
Min. Enseig. Sup et Rech	10,6	10,41	16,75	15,49	30,35	28,35	93,41	83,02	13,16
Min. Petite Enfance et Enfance	0,07	0,04	-	-	-	-	Na	Na	-
Min. Chargé des Elections	1,01	3,51	-	-	-	-	Na	Na	-
Min. Pro Bonne Gouv et relation Inst	-	-	0,54	0,45	0,35	0,32	91,43	-28,89	0,15
Min. Restruc et amenag Zones Inondées	-	-	23,66	23,66	23,3	23,3	100	-1,52	10,82
Min. Promo Inves et Partenariat	-	-	4,49	4,37	19,17	19,17	100	338,67	8,90
Total Action C. S	**132,12**	**112,27**	**189,32**	**144,17**	**239,84**	**215,39**	**89,81**	**49,40**	100

Les dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale ont augmenté sur toute la période. Elles passent de 112, 27 milliards de F CFA en 2012 à 144,17 milliard de F CFA en 2013, avant d'atteindre 215,39 en 2014 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 89,81%.

Les parts les plus importantes des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale ont été exécutées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et le ministère de la Culture et de la Communication avec respectivement 13,16%, 12,66% et 12,16%, soit 28,35 milliards de F CFA, 27,26 milliards de F CFA et 26,2 milliards de F CFA. Les plus faibles réalisations concernent le ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, le ministère du Plan et le ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne avec respectivement 0,15%, 0,97% et 1,47%, soit 0,32 milliard de F CFA, 2,09 milliards de F CFA et 3,17 milliards de F CFA.

Par section, les dépenses d'investissement qui ont le plus significativement évolué à la hausse entre 2013 et 2014 concernent le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de la Promotion des Investissements et du Partenariat et le ministère du Plan pour respectivement 2101,68%, 338,67% et 237,10%, soit 25,01 milliards de F CFA, 14,08 milliards de F CFA et 1,47 milliard de F CFA. Les sections dont les dépenses ont le plus baissé sont le ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, le ministère de la Promotion de la bonne Gouvernance et le ministère des Postes et des Télécommunications pour respectivement 51,14%, 28,89% et 11,43%, soit 9,91 milliards de F CFA, 0,13 milliard de F CFA et 0,8 milliard de F CFA.

C3 – Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement

En 2014, sur un total des dépenses des moyens des services de 1 642,2 milliards de F CFA, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement exécutées par les ministères s'établissent respectivement à 1 095,89 milliards de F CFA, soit 66,73% et 546,31 milliards de F CFA, soit 33,27%.

La répartition de ces dépenses en 2014 est indiquée au tableau n°55 qui suit.

Tableau n°55 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement en 2014

En milliards de F CFA

Actions	Dépenses Courantes (A)	Dépenses d'investissements (B)	Total	Part dans le Total (A) ou (B) en %	
				Courantes	Investissements
Administrative générale	233,43	72,36	305,79	21,30	13,25
Action économique	57,88	258,56	316,44	5,28	47,33
Action culturelle et sociale	613,3	215,39	828,69	55,96	39,43
Dépenses communes	191,28	-	191,28	17,45	-
Total	**1095,89**	**546,31**	**1642,2**	**100**	**100**

Les dépenses ordinaires de l'Action culturelle et sociale totalisent la part la plus importante des dépenses des moyens des services sur ressources internes avec 55,96%. Concernant les dépenses d'investissement, c'est l'Action économique qui occupe le premier rang avec une part de 47,33%.

La part la plus faible sur le total des dépenses des moyens des services sur ressources internes revient aux dépenses courantes de l'Action économique avec un taux 5,28%.

La comparaison entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement par action des moyens et services est illustrée au graphique n°21ci-après.

Graphique n°21 : Comparaison des dépenses courantes et d'investissement des moyens des services en 2014

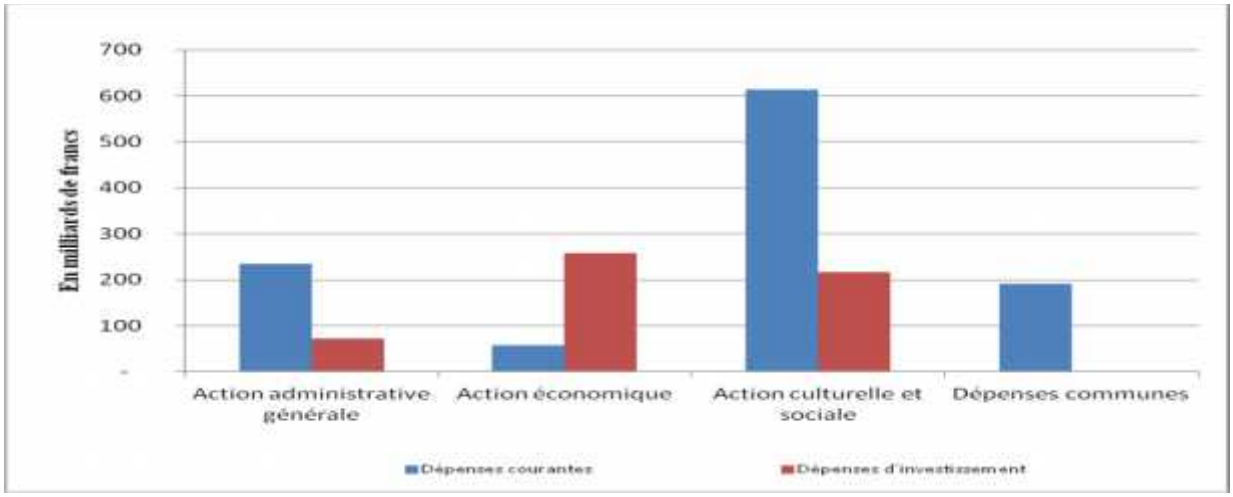

2.2.2 - Les dépenses effectives sur ressources externes

Pour l'année 2014, les prévisions de dépenses sur ressources externes sont arrêtées à 357,9 milliards de F CFA. Elles ont été exécutées à hauteur de 355,42 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 99,31%.

Le tableau n°56 qui suit présente les prévisions et réalisations de tirages.

Tableau n°56 : Prévisions et réalisations de tirage par secteur d'activité en 2014

En F CFA

Secteurs	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %
Primaire	92 107 000 000	98 604 116 410	107,05
Secondaire	67 141 000 000	22 626 331 134	33,70
Tertiaire	112 413 000 000	104 346 302 189	92,82
Quaternaire	86 239 000 000	129 845 826 135	150,57
Total	**357 900 000 000**	**355 422 575 868**	**99,31**

Les investissements financés sur ressources externes sont exécutés à un montant inférieur à celui des prévisions de tirage.

Par secteur, l'exécution à plus de 100% concerne les secteurs quaternaire et primaire dont les dépenses sont réalisées respectivement à 150,57% et 107,05%.

Les secteurs tertiaire et secondaire enregistrent respectivement des taux d'exécution de 92,82% et 33,70%.

La situation d'exécution des emprunts et subventions est présentée au tableau n°57 ci-dessous.

Tableau n°57 : Prévisions et réalisations de tirage réparties en emprunts et subventions en 2014

En milliards de F CFA

Libellés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Emprunts	177,2	175,52	99,05
Subventions	180,7	179,9	99,56
Total	**357,9**	**355,42**	**99,31**

Le taux d'exécution global des dépenses d'investissement sur ressources externes de 99,31% est imputable aux emprunts pour 99,05% et aux subventions pour 99,56%.

2.2.2.1- Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant de 355,42milliards de F CFA dont 175,52 milliards de F CFA d'emprunts et 179,90 milliards de F CFA de subventions se répartissent par secteur comme indiqué au tableau n°58 ci-dessous.

Tableau n°58 : Dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2014

En F CFA

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Primaire	36 050 845 727	62 553 270 683	98 604 116 410	27,74
Secondaire	16 000 127 618	6 626 203 516	22 626 331 134	6,37
Tertiaire	62 803 017 172	41 543 285 017	104 346 302 189	29,36
Quaternaire	60 664 645 656	69 181 180 479	129 845 826 135	36,53
Total	**175 518 636 173**	**179 903 939 695**	**355 422 575 868**	**100**

Les tirages pour le compte du secteur quaternaire ont été les plus importants. Ils représentent 36,53% des dépenses sur ressources externes ordonnancées. Le secteur secondaire a la part la plus faible des dépenses d'investissement sur ressources externes avec 6,37%.

Concernant les emprunts, c'est le secteur tertiaire qui totalise les dépenses les plus importantes pour 62,80 milliards de F CFA. Le secteur secondaire réalise les dépenses les plus faibles pour un montant de 16 milliards de F CFA.

S'agissant des subventions, le secteur quaternaire réalise les dépenses les plus importantes pour un montant de 69,18 milliards de F CFA. Les dépenses les plus faibles sont celles du secteur tertiaire avec un montant de 6,63 milliards de F CFA.

Le graphique n°22 ci-après illustre la répartition, par secteur d'activité, des investissements sur ressources externes.

Graphique n°22 : Répartition des dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2014

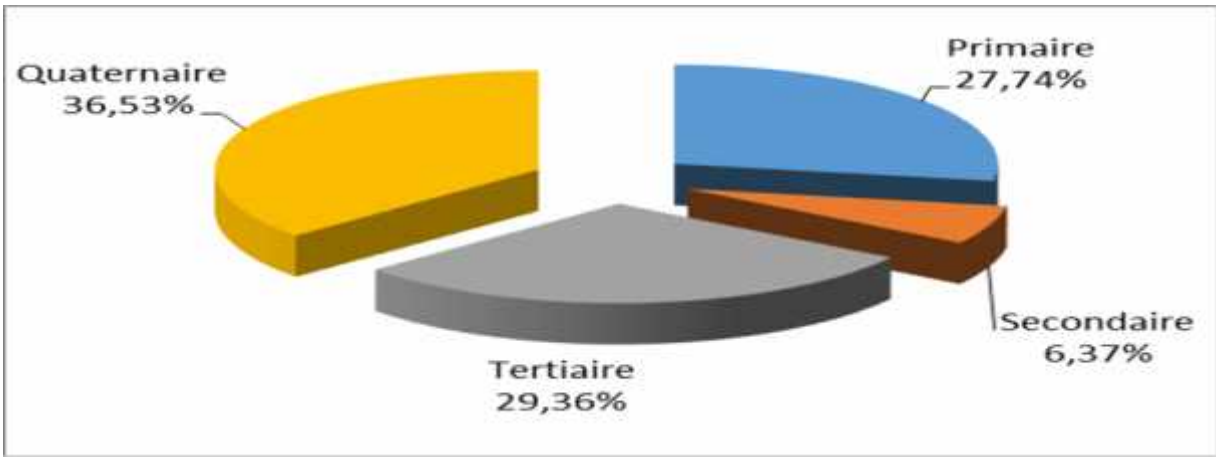

A - Secteur primaire

Les tirages effectués pour le secteur primaire en 2014 sont d'un montant de 98,60 milliards de F CFA, dont 36,05 milliards de F CFA sur emprunts et 62,55 milliards de F CFA sur

subventions. Ils représentent 27,74% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.
La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°59 ci-dessous.

Tableau n°59 : Dépenses effectives par activité du secteur primaire

En F CFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Agriculture	20 510 126 768	56 387 306 063	76 897 432 831	77,99
Elevage	2 418 191 338	-	2 418 191 338	2,45
Eaux & Forêts	1 442 427 503	1 720 453 116	3 162 880 619	3,21
Pêche	1 819 837 779	157 528 869	1 977 366 648	2,01
Hydraulique rurale et agricole	9 860 262 339	3 575 985 811	13 436 248 150	13,63
Appui-Renf et A.T.Primaire	-	711 996 824	711 996 824	0,72
Secteur Primaire	**36 050 845 727**	**62 553 270 683**	**98 604 116 410**	**100**

L'agriculture est le premier sous-secteur bénéficiaire des dépenses effectives sur ressources externes du secteur avec une part de 77,99%. Il est suivi du sous-secteur de l'Hydraulique rurale et agricole et du sous-secteur Eaux et Forêts pour respectivement 13,63% et 3,21%. La part la plus faible concerne les dépenses du sous-secteur de l'Appui, du Renforcement et de l'Assistance Technique et Primaire pour 0,72%.

B - Secteur secondaire

Le montant des tirages effectués pour le secteur secondaire en 2014 est de 22,63 milliards de F CFA, dont 16 milliards de F CFA sur emprunts et 6,63 milliards de F CFA sur subventions. Ils représentent 6,37% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°60 ci-dessous.

Tableau n°60 : Dépenses effectives par activité du secteur secondaire

En F CFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Mines	-	92 357 862	92 357 862	0,41
Industries	202 711 960	3 062 887 890	3 265 599 850	14,43
Energies classiques/renouvelables	15 797 415 658	3 470 957 764	19 268 373 422	85,16
Secteur secondaire	**16 000 127 618**	**6 626 203 516**	**22 626 331 134**	**100**

Le sous-secteur Energies classiques renouvelables et le sous-secteur Industries totalisent l'essentiel des dépenses du secteur avec respectivement 19,27 milliards de F CFA et 3,27 milliards de F CFA, représentant 85,16% et 14,43% du total. Le sous-secteur des mines enregistre 0,09 milliard de F CFA, soit la 0,41%.

C - Secteur tertiaire

Les dépenses d'investissements du secteur tertiaire s'élèvent à 104,35 milliards de F CFA, dont 62,8 milliards de F CFA sur emprunts et 41,54 milliards de F CFA sur subventions. Ces dépenses représentent 29,36% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.
Le tableau n°61 ci-dessous présente la répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs.

Tableau n°61 : Dépenses effectives par activité du secteur tertiaire

En F CFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Tourisme	-	15 561 000	15 561 000	0,01
Transports routiers	60 986 994 291	41 387 166 863	102 374 161 154	98,11
Postes et télécommunication	1 760 000 000	-	1 760 000 000	1,69
Appui-Renf et A.T.Tertiaire	56 022 881	140 557 154	196 580 035	0,19
Secteur Tertiaire	**62 803 017 172**	**41 543 285 017**	**104 346 302 189**	**100**

Avec 60,99 milliards de F CFA en emprunts et 41,39 milliards de F CFA en subventions, les investissements du sous-secteur des transports routiers d'un montant total de 102,37 milliards de F CFA représentent la part la plus importante des investissements du secteur tertiaire avec 98,11%. Le sous-secteur Poste et Télécommunications, composé uniquement d'emprunt, occupe la deuxième position avec 1,76 milliards de F CFA, soit 1,69% des dépenses du secteur. Le sous-secteur Appui Renforcement et Assistance technique enregistre la part la plus faible avec 0,19% des dépenses.

D - Secteur quaternaire

Des dépenses effectives d'un montant total de 129,84 milliards de F CFA ont été réalisées au profit du secteur quaternaire, dont 60,66 milliards de F CFA sur emprunts et 69,18 milliards de F CFA sur subventions. Ce secteur enregistre 36,53% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

Le tableau n°62 ci-dessous présente la répartition par sous-secteur de ces dépenses.

Tableau n°62 : Dépenses effectives par activité du secteur quaternaire

En F CFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Hydraulique urbaine-Assainissement	7 861 761 775	2 374 521 206	10 236 282 981	7,88
Culture-Jeunesse et Sport	159 356 040	-	159 356 040	0,12
Habitat & Urbanisme	24 811 199 050	3 161 854 709	27 973 053 759	21,54
Santé & Nutrition	8 655 339 356	35 623 217 891	44 278 557 247	34,10
Education & Formation	12 338 377 058	25 144 272 323	37 482 649 381	28,87
Développement Social	3 375 720 027	1 709 788 394	5 085 508 421	3,92
Equipements administratifs	1 305 135 500	816 588 121	2 121 723 621	1,63
Appui-Renf et A.T.Quaternaire	2 157 756 850	350 937 835	2 508 694 685	1,93
Secteur Quaternaire	**60 664 645 656**	**69 181 180 479**	**129 845 826 135**	**100**

Avec des dépenses totales qui s'élèvent à 44,28 milliards de F CFA, le sous-secteur Santé-Nutrition a réalisé la part la plus importante des dépenses du secteur quaternaire avec 34,10%. Il est suivi du sous-secteur Education et Formation dont les dépenses s'élèvent à 37,48 milliards de F CFA, soit 28,87% des investissements du secteur. Le sous-secteur qui réalise les investissements les plus faibles est le sous-secteur de la Culture, Jeunesse et Sport pour un total de 0,16 milliard de F CFA, soit 0,12% des investissements du secteur.

2.2.2.2 – Dépenses d'investissement par bailleur

Les dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant de 355,42 milliards de F CFA se répartissent par bailleurs comme indiqué au tableau n°63 qui suit.

Tableau n°63 : Dépenses d'investissement par bailleur en 2014

En F CFA

Bailleurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
ACDI	-	1716777459	1 716 777 459	0,48
AID	61308390482	12658097938	73 966 488 420	20,81
Autriche	1816846570	-	1 816 846 570	0,51
BDEA	3031947691	-	3 031 947 691	0,85
Belgique	-	3274101271	3 274 101 271	0,92
BID	10542372140	-	10 542 372 140	2,97
BOAD	6168510293	-	6 168 510 293	1,74
CFD	39107477472	7062993591	46 170 471 063	12,99
CHINE	10785702307	-	10 785 702 307	3,03
FAD	10670295853	149106300	10 819 402 153	3,04
FED	-	3794400533	3 794 400 533	1,07
FEM	-	157366995	157 366 995	0,04
FIDA	3588453719	130000000	3 718 453 719	1,05
FKDEA	4105137273	-	4 105 137 273	1,16
FSAU	448521973	-	448 521 973	0,13
GTZ	-	3694744710	3 694 744 710	1,04
Italie	1005432937	976902329	1 982 335 266	0,56
JAPON	-	14930000000	14 930 000 000	4,20
KFW	-	2959730173	2 959 730 173	0,83
Luxembourg	-	2859204316	2 859 204 316	0,80
MCA	-	81167618627	81 167 618 627	22,84
OPEP	1013181463	-	1 013 181 463	0,29
PNUD	-	1509649024	1 509 649 024	0,42
TURQUIE	21926366000	-	21 926 366 000	6,17
USAID	-	42863246429	42 863 246 429	12,06
Total	**175 518 636 173**	**179 903 939 695**	**355 422 575 868**	**100**

Pour la gestion 2014, le Millenium Challenge Account (MCA**)** est le principal bailleur du Sénégal. Sa part dans le total des dépenses ordonnancées s'élève à 81,17 milliards de F CFA, soit 22,84%. Il est suivi par l'AID pour un montant de 73,97 milliards de F CFA, soit 20,81%. La CFD a participé pour un montant de 46,17 milliards de F CFA, soit 12,99%.

2.2.3 - Récapitulation générale des dépenses en capital

Les dépenses d'investissement, toutes sources confondues, s'élèvent, en 2014, à 925,54 milliards de F CFA.

Le tableau n°64 ci-dessous présente la récapitulation de ces dépenses.

Tableau n°64 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2014

En milliards de F CFA

Libellés	Crédit de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Investissements de l'Etat	163,89	161,71	98,67	17,47
Transferts en capital	442,87	408,41	92,22	44,13
Investissements sur financements extérieurs	357,9	355,42	99,31	38,40
Total	**964,66**	**925,54**	**95,94**	**100**

Les investissements sur ressources externes, d'un montant de 355,42 milliards de F CFA sont exécutés à un taux de 99,31%. Les investissements de l'Etat sur ressources internes sont exécutés à 98,65%. Les investissements d'autres organismes sur subvention de l'Etat atteignent un taux de 92,22%.

Les investissements financés par les partenaires extérieurs représentent 38,40% des dépenses effectives. L'Etat a financé 61,6% du total des investissements dont 17,47% pour ses investissements propres et 44,13% de subventions à d'autres organismes.

La situation générale des investissements durant la période 2012-2014, en regroupant les investissements sur ressources internes et les investissements sur ressources externes, se présente comme indiqué au tableau n°65 qui suit.

Tableau n°65 : Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2012 à 2014

En milliards de F CFA

Nature des crédits	2012	2013	2014	Evolution en (%)	
				2013/2012	2014/2013
Investissement sur ressources internes	491,39	477,58	570,12	-2,81	19,38
Investissement sur ressources externes	339,46	260,51	355,42	-23,26	36,43
Total	**830,85**	**738,09**	**925,54**	**-11,16**	**25,40**

Entre 2012 et 2013, le montant total des investissements, toutes ressources confondues, a diminué. En revanche, entre 2013 et 2014 il a été constaté une hausse de 187,45 milliards de F CFA, soit un taux d'évolution de 25,40% par rapport à 2013.

Cette dernière évolution découle de la hausse combinée des crédits de paiement et des tirages en 2014 par rapport à 2013.

Le graphique n°23 ci-après illustre l'évolution des crédits de paiement et des tirages.

Graphique n°23 : Evolution des crédits de paiements et des tirages de 2012 à 2014

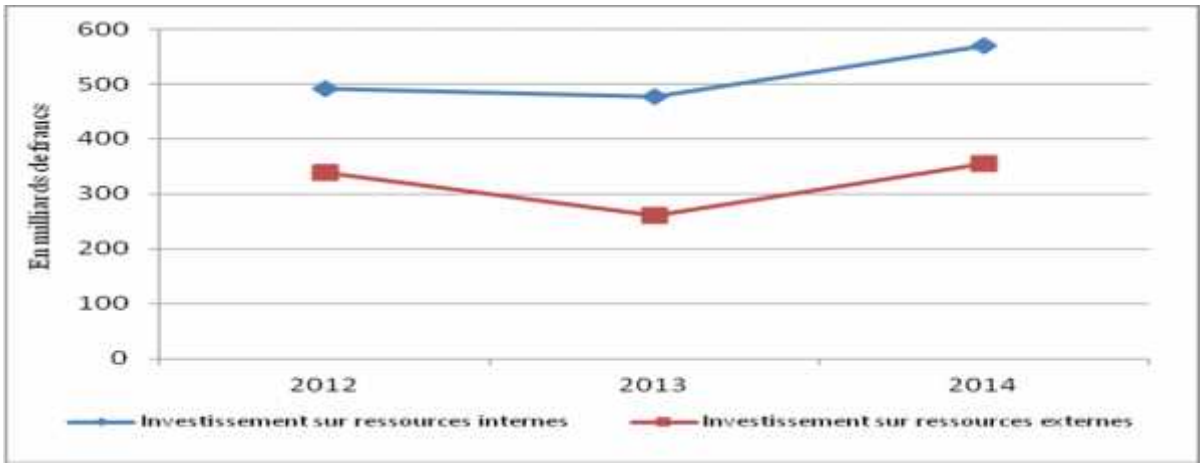

Ce graphique montre que les crédits de paiement au même titre que les tirages ont diminué entre 2012 et 2013 avant de subir une hausse entre 2013 et 2014.

CHAPITRE II : OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

En 2014, les catégories des comptes spéciaux du Trésor (CST) qui ont fonctionné sont les comptes d'affectation spéciale, les comptes de commerce, les comptes de prêts et les comptes d'avances.

La loi n°2013-07 du 18 décembre 2013 portant loi de finances initiale pour l'année 2014 a arrêté les prévisions de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor à 85,61 milliards de F CFA dont 6 milliards de F CFA pour la subvention du budget général.

Le montant global des ressources et des charges des CST n'a pas été modifié par la première loi de finances rectificative.

Cependant, la deuxième loi n° 2014-32 du 30 décembre 2014 a porté ce montant à 93,45 milliards de F CFA, soit une hausse de 7,84 milliards de F CFA en valeur absolue et 9,19% en valeur relative.

1- Ressources des comptes spéciaux du Trésor

Les prévisions de recettes des CST d'un montant de 93,45 milliards de F CFA sont constituées uniquement des ressources affectées selon le MEFP.

La Cour fait observer que la traditionnelle subvention de 6 milliards de F CFA aux CST n'a pas été accordée en 2014 en raison, selon le MEFP de « la prise en charge de nouveaux projets et programmes identifiés dans le cadre de la mise en œuvre du PSE et des efforts de réduction du déficit » qui ont conduit à sa réaffectation.

La Cour relève que la réaffectation alléguée devait se traduire par une diminution dans les mêmes proportions du montant des ressources des CST. Or, aucune disposition des différentes LFR n'a porté sur une modification en baisse des prévisions des CST.

Dans tous les cas, la situation du compte de prêt aux particuliers qui révèle un stock de 21 600 demandes en instance équivalant à un besoin de financement de 108 milliards de F CFA justifie largement la mobilisation de la subvention.

Le tableau n°66 ci-dessous atteste de la situation des demandes de prêt.

Tableau n°66 : situation des demandes de prêt

Demandes satisfaites du 1er janvier au 31 décembre 2014	**3 381**
Mois d'apurement au 31 décembre 2014	**Mars 2008**
Nombre de demandes en attente de traitement au 31 décembre 2014	**21 600**
Montant des demandes en attente de traitement au 31 décembre 2014 en francs CFA	**108 milliards**

Source : Direction de la Monnaie et du Crédit/MEFP

Dans tous les cas, la comparaison entre les prévisions et les réalisations des recettes des comptes spéciaux du Trésor figure au tableau n°67 suivant :

Tableau n°67 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des comptes spéciaux du Trésor en 2014

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Recettes		Taux d'exécution en %	Parts en %
	Prévisions	Réalisations		
Comptes d'affectation spéciale	76,50	65,57	85,71	89,05
Comptes de commerce	0,15	0,002	1,33	0,00
Comptes de prêts	16,14	8,06	49,94	10,95
Comptes d'avances	0,80	-	0,00	0,00
Total	**93,59**	**73,63**	**78,68**	**100**

Prévues à hauteur de 93,59 milliards de F CFA, les recettes ont été exécutées à 73,63 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 78,68%, dégageant ainsi une moins-value de 19,96 milliards de F CFA.

Les recettes des comptes d'affectation spéciale, des comptes de prêts et des comptes de commerce réalisent des moins-values pour des montants respectifs de 10,93 milliards de F CFA, 8,08 milliards de F CFA et 0,15 milliard de F CFA. Rapportées aux prévisions, elles sont exécutées à des taux respectifs de 85,87%, 49,94% et 1,33%.

Les comptes d'avances n'ont connu aucune réalisation.

Avec 65,57 milliards de F CFA, les comptes d'affectation spéciale réalisent 89,05% des recettes des CST. Ils sont suivis des comptes de prêts qui enregistrent 8,06 milliards de F CFA de recettes, soit 10,95% et des comptes de commerce avec 0,002 milliard de F CFA, soit 0,003%.

- **Les plus-values de recettes**

Seul le compte d'affectation spéciale « Frais de contrôle des sociétés à participation publique » a généré une plus-value de recettes, comme l'indique le tableau n°68 ci-après :

Tableau n°68 : Répartition des plus-values de recettes des CST en 2014

En F CFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes		
	Prévisions	Réalisations	Plus-value recettes
Frais de Control des Stés à Part Publi	350 000 000	428 155 421	78 155 421
Total	**350 0 000 000**	**428 155 421**	**78 155 421**

- **Les moins-values des recettes**

Des moins-values sont constatées dans l'exécution de la plupart des CST, comme l'indique le tableau n°69 ci-dessous.

Tableau n°69 : Répartition des moins-values de recettes sur CST en 2014

En F CFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Moins-value recettes	Part (%)
Fonds national de retraite	75 000 000 000	64 239 669 915	10 760 330 085	53,68
Caisse d'encouragement à la pêche	950 000 000	841 297 688	108 702 312	0,54
Fonds de lutte contre l'incendie	200 000 000	57 902 780	142 097 220	0,71
Opérations des armées à caractère industriel et commercial	150 000 000	2 251 925	147 748 075	0,74
Prêts aux collectivités locales	800 000 000	-	800 000 000	3,99
Prêts aux particuliers	14 500 000 000	7 214 037 824	7 285 962 176	36,35
Avances aux collectivités locales	800 000 000	-	800 000 000	3,99
Total	**92 400 000 000**	**72 355 160 132**	**20 044 839 868**	**100**

Le montant total des moins-values de recettes s'élève à 20,04 milliards de F CFA. Ces moins-values de recettes concernent les comptes « Fonds national de retraite » pour 10,76 milliards de F CFA soit 53,68%, « Caisse d'encouragement à la pêche » pour 0,11 milliard de F CFA, soit 0,54%, « Fonds de lutte contre l'incendie » pour 0,14 milliard de F CFA soit 0,71%, « Opérations des armées à caractère industriel et commercial » pour 0,15 milliard de F CFA, soit 0,74%, « Prêts aux collectivités locales » pour 0,8 milliard de F CFA soit 3,99%, « Prêts aux particuliers » pour 7,28 milliards de F CFA, soit 36,35% et « Avances aux collectivités locales » pour 0,8 milliard de F CFA soit 3,99%.

2 - Charges des comptes spéciaux du Trésor

Prévues à 93,59 milliards de F CFA, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor ont été exécutées à hauteur de 91,60 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 97,87%.

La comparaison des prévisions et réalisations des dépenses des comptes spéciaux du Trésor est présentée au tableau n°70 suivant :

Tableau n°70 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des comptes spéciaux du Trésor en 2014

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Dépenses			Parts (%)
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	
Comptes d'affectation spéciale	76,5	75,86	99,16	83,16
Comptes de commerce	0,15	0,01	6,67	0,01
Comptes de prêts	16,14	15,35	95,11	16,83
Comptes d'avances	0,8	0	0,00	0,00
Total	**93,59**	**91,22**	**97,47**	**100**

Les comptes d'affectation spéciale enregistrent les taux d'exécution les plus élevés avec 99,16%. Ils sont suivis des comptes de prêts et des comptes de commerce avec des taux respectifs de 95,11% et 6,67%. Par ordre d'importance, les dépenses effectives des CST se répartissent entre les comptes d'affectation spéciale pour 83,16%, les comptes de prêts pour 16,83% et les comptes de commerce pour 0,01%.

Les comptes d'avances n'ont enregistré aucune dépense.

La structure des charges effectives des CST est illustrée par le graphique n°24 qui suit :

Graphique n°24 : Structure des charges effectives des CST en 2014

En milliards de francs CFA

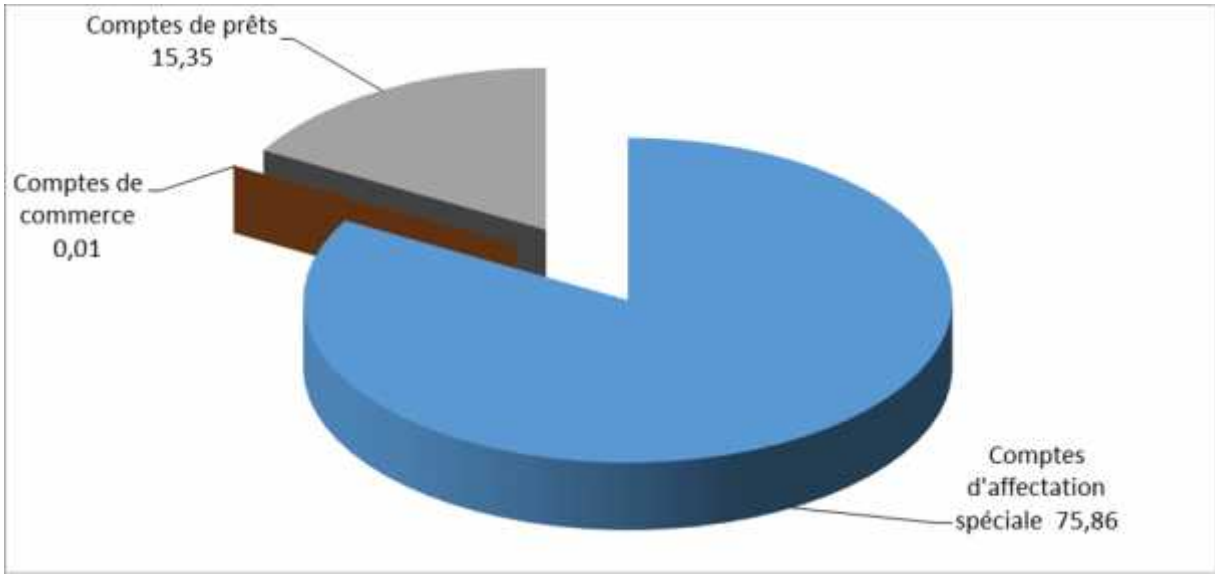

3 - Solde des comptes spéciaux du Trésor

A l'exécution, les CST ont dégagé un solde débiteur de 17,59 milliards de F CFA résultant des recettes d'un montant de 73,63 milliards de F CFA et des dépenses qui s'élèvent à 91,22 milliards de F CFA.

La situation d'exécution des CST est retracée au tableau n°71 suivant :

Tableau n°71 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2014

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Recettes	Dépenses	Solde
Comptes d'affectation spéciale	65,57	75,86	-10,29
Comptes de commerce	0,002	0,01	-0,008
Comptes de prêts	8,06	15,35	-7,29
Comptes d'avances	-	-	0
Total	**73,63**	**91,22**	**-17,59**

Le solde global d'exécution des CST de - 17,59 milliards de F CFA résulte des soldes débiteurs des comptes d'affectation spéciale pour 10,29 milliards, des comptes de prêts pour 7,28 milliards de F CFA et des comptes de commerce pour 0,01 milliard de F CFA.

De 2010 à 2014, le solde des CST a évolué ainsi qu'il est indiqué au tableau n°72 qui suit :

Tableau n°72 : Evolution des soldes des CST de 2010 à 2014

En milliards de F CFA

Années	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
Recettes	77,01	**80,42**	88,57	71,32	**73,63**
Dépenses	81,66	**80,88**	77,42	85,69	**91,22**
Soldes CST	**-4,65**	**-0,46**	**11,15**	**-14,37**	**-17,59**

De 2010 à 2011, le solde d'exécution des CST s'est amélioré. De 2011 à 2012, il est passé de -0,46 milliard de F CFA à 11,15 milliards de F CFA, soit une hausse de 11,61 milliards de F CFA. Par contre, à partir de 2013, le solde s'est dégradé progressivement pour s'établir à -17,59 milliards de F CFA en 2014.

L'évolution des soldes d'exécution des CST est illustrée par le graphique n°25 suivant :

Graphique n°25 : Evolution des soldes des Comptes spéciaux du Trésor de 2010 à 2014

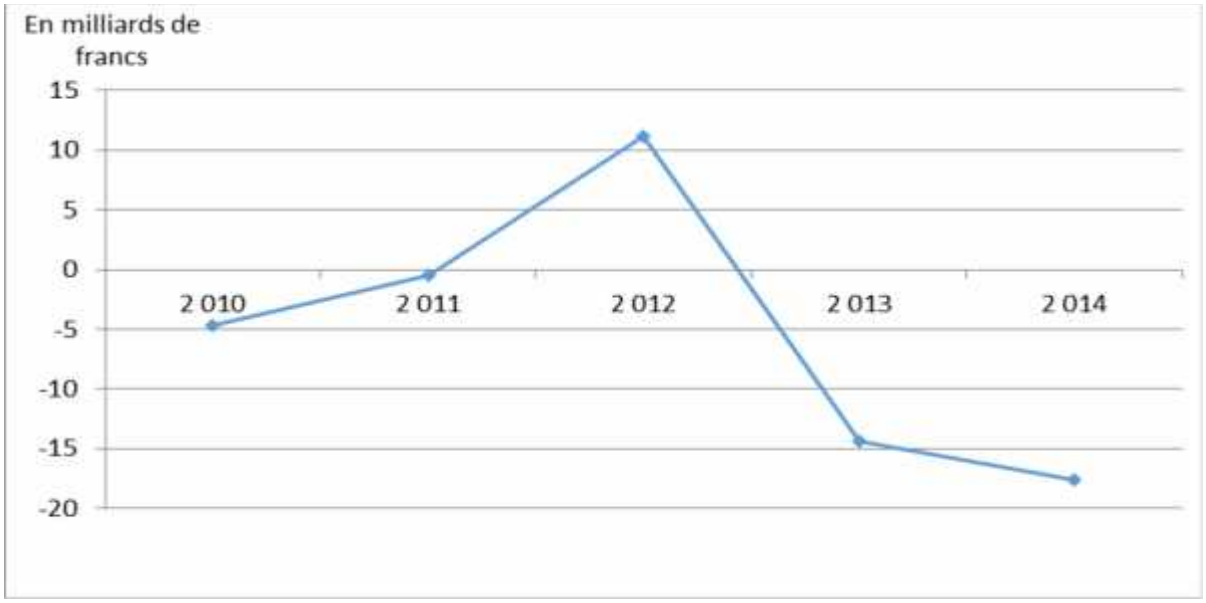

3.1 - Comptes d'affectation spéciale

Les comptes d'affectation spéciale ont été exécutés à hauteur de 65,57 milliards de F CFA en recettes et 75,86 milliards de F CFA en dépenses, soit un solde débiteur de 10,29 milliards de F CFA.

Le tableau n°73 qui suit montre l'évolution des résultats d'exécution des comptes d'affectation de 2013 à 2014.

Tableau n°73 : Exécution des comptes d'affectation entre 2013 et 2014

En milliards de F CFA

Comptes d'affectation spéciale dont	Recettes			Dépenses			Solde
	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	
Fonds National de retraite	64,505	64,24	-0,41	68,843	74,67	8,46	-10,43
Frais de contrôle des entreprises pub	0,369	0,428	15,99	0,175	0,29	65,71	0,138
Caisse d'encouragement à la pêche	0,569	0,841	47,8	0,569	0,841	47,8	0
Fonds de lutte c/ incendies	0,201	0,058	-71,14	0	0,058	Na	0
Total	**65,644**	**65,567**	**-0,12**	**69,587**	**75,859**	**9,01**	-10,292

En 2014, le solde des comptes d'affectation spéciale a connu une baisse de 6,35 milliards de F CFA par rapport à 2013 où il s'établissait à -3,94 milliards de F CFA.

Cette baisse s'explique par l'évolution contrastée des dépenses qui ont augmenté de 9,01% et des recettes qui ont diminué de 0,12%.

3.1.1- Le Fonds national de retraite (FNR)

Les ressources et les charges du FNR ont été prévues pour 75 milliards de F CFA. A l'exécution, ce compte a réalisé des recettes d'un montant de 64,24 milliards de F CFA et des dépenses de 74,67 milliards de F CFA, soit un solde débiteur de 10,43 milliards de F CFA.

L'évolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR est illustrée par le tableau n°74 et le graphique n°26 suivants :

Tableau n°74 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2011 à 2014

En milliards de F CFA

FNR	2 011	2 012	2 013	2 014	Evolut. 13/12	Evolut. 14/13
Recettes	58,5	65,54	64,5	64,24	-1,59%	-0,40%
Dépenses	59,19	64,62	68,84	74,67	6,53%	8,47%
Soldes	**-0,69**	**0,92**	**-4,34**	**-10,43**	571,74%	140,32%

Graphique n°26 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2011 à 2014

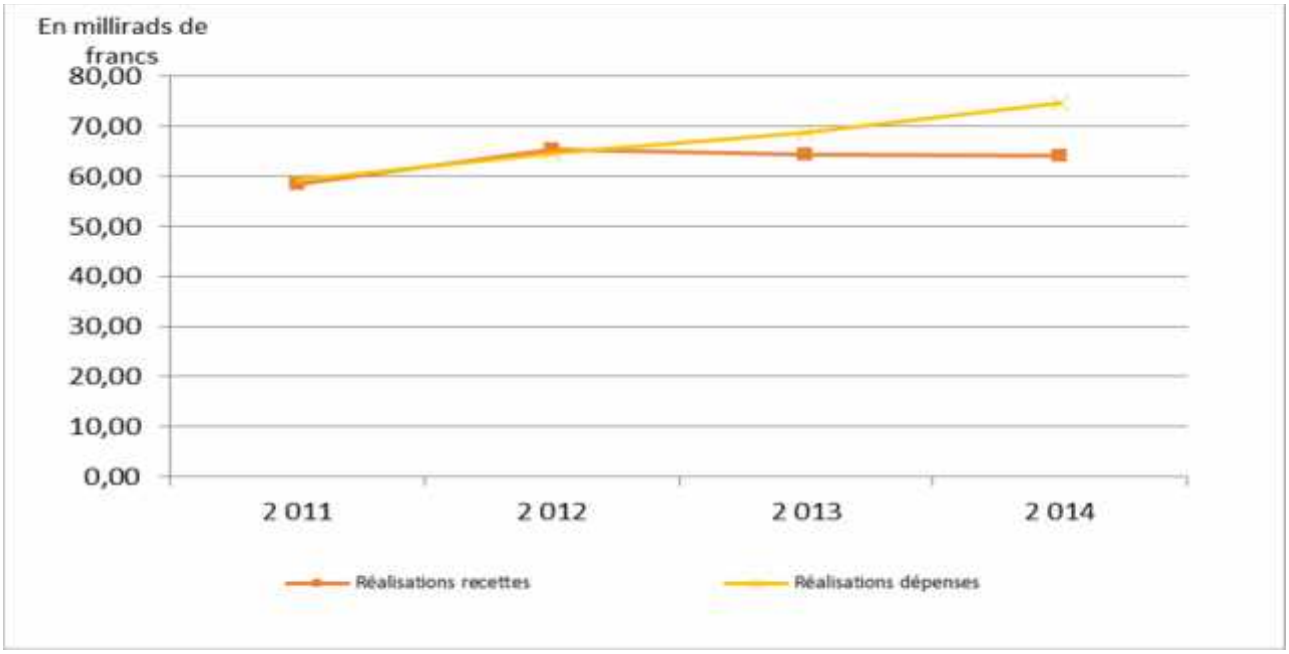

Les dépenses et les recettes du FNR ont évolué presque parallèlement de 2011 à 2012. En revanche entre 2012 et 2014, la progression des dépenses est beaucoup plus importante que celle des recettes.

Excepté la gestion 2012 où il était créditeur de 0,92 milliard de F CFA, le solde du FNR est débiteur sur la période de 2011 à 2014, passant de 0,69 milliard de F CFA à 10,43 milliards de F CFA,

L'évolution du solde du FNR de 2011 à 2014 est présentée au tableau n°75 ci-après.

Tableau n°75 : Evolution du solde du FNR de 2011 à 2014

En milliards de F CFA

Année	**2 011**	**2 012**	**2 013**	**2 014**
Soldes	-0,69	0,92	-4,34	-10,43
Evolution (n-n-1)	na	1,61	-5,26	-6,09
Evolution moyenne		**-3,25**		

Durant la période 2011 à 2014, le solde du FNR s'est dégradé en moyenne de 3,25 milliards de F CFA par an.

Cette dégradation s'explique selon le MEFP par :

- la dégradation du rapport démographique : le nombre de cotisants par retraité est passé de 5 au début des années 1990 à moins de 2,5 actuellement ;
- l'effet noria : départ massif à la retraite d'agents à haut niveau de salaire, avec des cotisations élevées, et entrées de jeunes fonctionnaires à niveau de salaires et de cotisations bas.

- l'allocation aux pensionnés d'importants avantages non contributifs, notamment les augmentations de pensions dont le montant dépasse celui des pensions de base résultant, elles, de l'effort contributif des bénéficiaires lorsqu'ils étaient en activité ;
- la non fructification des réserves du FNR.

Le graphique n°27 ci-dessous illustre cette évolution du solde du FNR de 2011 à 2014.

Graphique n°27 : Evolution du solde du FNR de 2011 à 2014

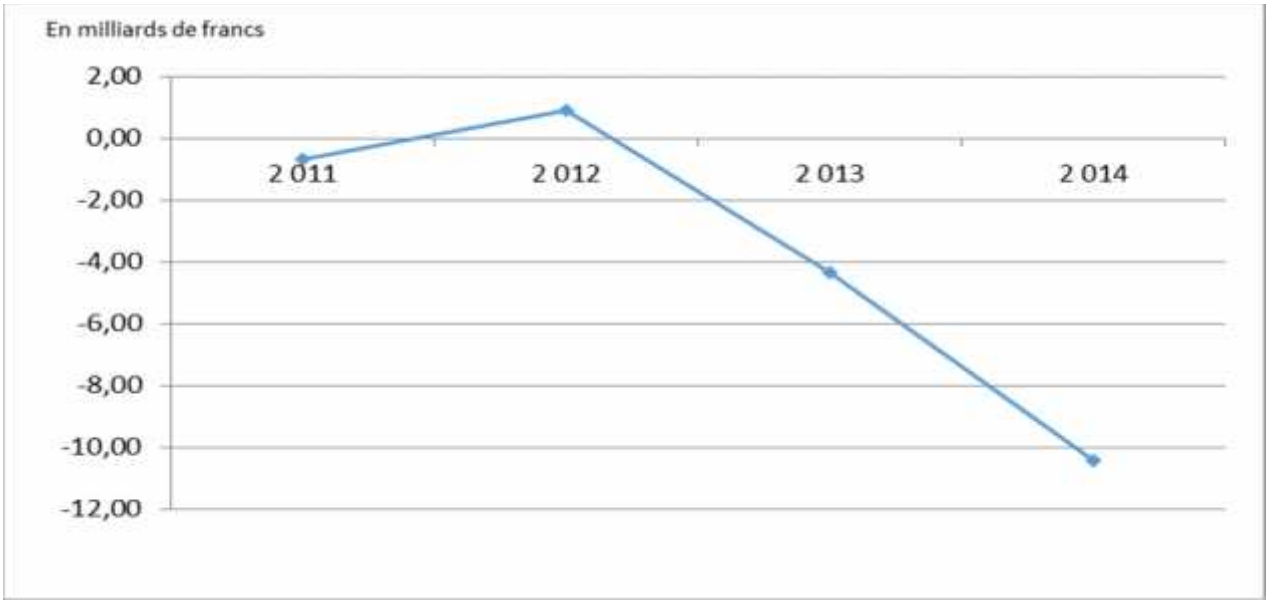

La courbe, hormis la gestion de 2012, montre la dégradation d'année en année du solde du FNR. Si aucune mesure de redressement n'est mise en œuvre, des soldes déficitaires successifs pourraient entamer progressivement les réserves du Fonds, compromettant ainsi le versement régulier des pensions aux bénéficiaires.

D'ores et déjà, le MEFP souligne que le Comité chargé de l'évaluation actuarielle en vue d'assurer la viabilité financière et de revaloriser les pensions propose les principales mesures suivantes :

- ✓ âge légal de départ à la retraite : il pourrait être porté à 62 ans pour les civils ;
- ✓ assiette de calcul des droits : elle devrait être portée à la moyenne des salaires des 5 dernières années, au lieu de la moyenne des trois dernières années ;
- ✓ taux de cotisation : hausse de 3% pour passer de 35% à 38% ;
- ✓ revalorisation de la pension : hausse de 10% de la pension ;
- ✓ taux de placement : placement des réserves et excédent à générer au taux de 3,5 %.

3.1.2- Autres comptes d'affectation spéciale

Les comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques dont le solde est créditeur de 0,14 milliard de F CFA », le « Fonds de lutte contre l'incendie » et la « caisse d'encouragement à la pêche » dont les soldes sont nuls, n'ont pas pu atténuer l'incidence

négative du solde du FNR sur le solde global des comptes d'affectation spéciale qui est débiteur.

Avec des recettes totales d'un montant de 65,57 milliards de F CFA contre des dépenses totales de 75,86 milliards de F CFA, le solde global des comptes d'affectation spéciale est débiteur de 10,29 milliards de F CFA.

3.2- Autres comptes spéciaux du Trésor

Exécutés à hauteur de 8,06 milliards de F CFA en recettes et 15,35 milliards de F CFA en dépenses, les autres comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde débiteur de 7,29 milliards de F CFA.

La situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor est retracée dans le tableau n°76 suivant :

Tableau n°76 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2014

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Recettes			Dépenses			Solde
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution	
Comptes de commerce	0,15	0,002	1,33	0,15	0,01	6,67	- 0,01
Comptes de prêts	16,14	8,06	49,94	16,14	15,34	95,04	- 7,28
Comptes d'avances	0,80	-	0,00	0,80	-	0,00	-
Total	**17,09**	**8,062**	**47,17**	**17,09**	**15,35**	**89,82**	**- 7,29**

3.2.1- Les comptes de commerce

En 2014, parmi les comptes de commerce, seul le compte « Opérations à caractère industriel et commercial des armées » a fonctionné. Ce compte a enregistré des recettes de 0,02 milliard de F CFA et des dépenses de 0,01 milliard de F CFA, dégageant ainsi un solde créditeur de 0,01 milliard de F CFA.

3.2.2- Les comptes de prêts

Les recettes et les dépenses des comptes de prêt s'élèvent respectivement à 8,06 milliards de F CFA et 15,34 milliards de F CFA, d'où un solde débiteur de 7,28 milliards de F CFA.

Dans cette catégorie de comptes, les comptes « prêts aux particuliers » et « prêts à divers organismes » ont enregistré respectivement des recettes d'un montant de 7,21 milliards de F CFA et 845 199 000 de F CFA pour des dépenses de 14,50 milliards de F CFA et 845 198 330 de F CFA. Ils ont dégagé respectivement un solde débiteur de 7,29 milliards de F CFA et un solde créditeur de 670 F CFA.

Quant au compte de prêts aux collectivités locales, il n'a réalisé aucune opération.

De 2010 à 2014, les soldes des comptes de prêts ont évolué comme indiqué au tableau n°77 qui suit.

Tableau n°77 : Opérations des comptes de prêts de 2010 à 2014

En milliards de F CFA

Compte de prêts	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes	9,85	11,08	10,16	5,65	8,06
Dépenses	14,25	11,46	0,85	15,30	15,34
Solde de l'année	**- 4,40**	**- 0,38**	**9,31**	**- 9,65**	**-7,28**

En moyenne, sur la période de 2010 à 2014, les recettes ont baissé de 1,79 milliard de F CFA au moment où les dépenses ont augmenté de 1,09 milliard de F CFA.

Ainsi, pour ces gestions, le solde des comptes de prêts est négatif passant de 4,40 milliards de F CFA à 7,28 milliards de F CFA, sauf en 2012 où il est créditeur de 9,31 milliards de F CFA.

Il convient de rappeler que la subvention de 6 milliards destinée au compte de prêts aux particuliers n'a pas été accordée.

3.2.3 - Les comptes d'avances

Les recettes et les dépenses des comptes d'avances ont été prévues pour 0,8 milliard de F CFA.

A l'exécution, aucune réalisation n'a été relevée.

Le solde des comptes d'avances a évolué de 2010 à 2014 comme indiqué au tableau n°78 qui suit :

Tableau n°78 : Opérations des comptes d'avances de 2010 à 2014

En milliards de F CFA

Comptes d'avances	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
Recettes	8,06	9,17	11,33		-
Dépenses	8,72	9,38	10,53	0,80	-
Solde de l'année	**- 0,66**	**- 0,21**	**0,80**	**- 0,80**	**-**

Sur la période de 2010 à 2012, le solde des comptes d'avances s'est amélioré passant de -0,66 à 0,80 milliard de F CFA. Il s'est dégradé en 2013 s'établissant à -0,80 milliard de F CFA. En 2014, ce solde est devenu nul du fait de l'inexistence de recettes et de dépenses.

4 - Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor

L'article 9 de la loi n° 2013-07 du 18 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 dispose que « les soldes des comptes d'affectation spéciale, au 31 décembre 2014 ne seront pas reportés, à l'exception du solde créditeur du compte Fonds National de retraite ».

En application de cette disposition, le MEFP a comptabilisé les soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques », « Caisse d'encouragement à la pêche » et « Fonds de lutte contre l'incendie », comme profits sur les opérations des comptes spéciaux pour l'année 2014 un montant de 138 368 188 F CFA.

Cependant, au tableau de la page 57 du PLR, le solde débiteur du compte « Fonds National de retraite » de 10 432 003 086 F CFA n'est pas comptabilisé au titre des pertes sur comptes spéciaux du Trésor.

Le MEFP justifie la non comptabilisation du solde débiteur de 10 432 003 086 F CFA du « Fonds National de retraite » au titre des pertes sur comptes spéciaux du Trésor pour 2014 en faisant valoir que le déficit de l'année ainsi constaté ne peut être assimilé au solde du compte de dépôt qui intègre le report de l'exercice précédent. Il avance que c'est suite aux constats de la Cour dans son rapport sur l'exécution des lois de finances pour 2013, que des corrections ont été apportées sur certains comptes dont le FNR. Il soutient qu'à l'issue de celles-ci, la balance d'entrée du compte FNR a été arrêtée à 41 011 574 723 F CFA au lieu de 25 158 663 356 F CFA. En conséquence, conclut-il, le solde du CST FNR au 31 décembre 2014, qui prend en compte le déficit de l'année 2014 de 10 432 003 086 F CFA, est créditeur de 30 569 571 637 F CFA. Ainsi, le FNR n'a enregistré aucune perte à la fin de la gestion.

La Cour souligne que dans son rapport sur l'exécution des lois de finances pour 2013, elle avait bien demandé de revoir le solde à transférer conformément à l'art 9 de la LFI 2013 mais pour un montant inférieur à celui qui est invoqué par le MEFP. En effet, pour la gestion 2012, le solde à reporter en 2013 était créditeur de 44 620 544 692 milliards de F CFA. C'est pourquoi, le report, en 2013, en balance d'entrée, du montant de 29 497 199 160 F CFA avait fait l'objet d'une demande de justification qui n'a pas connu de suite. Le solde de l'année 2013 ayant été déficitaire de 4 338 559 020 F CFA donc transféré, c'est bien un solde créditeur de 44 620 544 692 milliards F CFA qui devait d'abord être constaté en balance de sortie en 2013 et repris ensuite en balance d'entrée en 2014 et non un montant de 41 011 574 723 F CFA.

Le déficit de l'année qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses est bien de 10 432 003 086 F CFA ; c'est ce montant qui doit être transféré conformément à l'art 9 de la LFI qui prévoit que « les soldes des comptes d'affectation spéciale au 31 décembre 2014, ne seront pas reportés à l'exception du solde créditeur du FNR ».

Dans tous les cas, ce solde ne peut s'ajouter au solde d'entrée et être pris en considération dans le calcul du solde à reporter en application de l'article 25 de la LOLF 2001-09 du 15 octobre 2001 qui prévoit que sauf disposition législative contraire, « les pertes et profits constatés sur toutes catégories de comptes, à l'exception des comptes d'affectation spéciale, sont imputés aux résultats de l'année dans les conditions prévues à l'article 36 de la présente loi organique ». Au sens de cette disposition, ne sont considérés comme pertes et profits que les soldes que la loi a décidé de transférer. Tel est bien le cas du solde débiteur du FNR qui doit être imputé aux résultats de l'année au

sens de la loi de règlement, c'est-à-dire aux imputations définitives se rapportant à une année et à chaque année, au nom du principe de l'annualité de l'autorisation budgétaire.

La comparaison avec le traitement comptable appliqué aux dépôts des correspondants trouve ses limites dans le fait que pour ces opérations les dispositions des articles 25 et suivants de la LOLF précitée ne s'appliquent qu'aux CST pour lesquels le législateur a édicté des règles spéciales, singulièrement pour le FNR pour lequel l'article 9 de la LFI apporte une solution à la dégradation du compte constaté depuis quelques années.

<u>Recommandation n°6 :</u>

La Cour recommande au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan de veiller à ce que les soldes des comptes d'affectation spéciale et plus particulièrement ceux du FNR soient arrêtés conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances.

CHAPITRE III : GESTION DES OPERATIONS DE TRESORERIE

Le Projet de Loi de Règlement dispose en son article 12 que « les pertes et profits résultant de la gestion des opérations de Trésorerie au 31 décembre 2014 sont arrêtés à zéro (0) F CFA.

Or, l'examen de la balance générale des comptes consolidés du CGAF a permis de constater l'enregistrement en débit de « Commissions/Rem-Banques intermédiaires » pour 1 199 058 068 F CFA et de « Divers frais et access empr. » pour 1 151 045 584 F CFA qui auraient dû être considérés comme des pertes résultant de la gestion des opérations de Trésorerie.

Par ailleurs, ont été directement imputés au budget général, en recettes budgétaires, les intérêts de placement (compte 91 734 03) pour 703 306 618 F CFA et les commissions BCEAO (compte 91 734 04) pour 166 601 923 611 F CFA alors qu'ils devraient être considérés comme des profits résultant de la gestion des opérations de Trésorerie.

Pour le MEFP la non prise en compte du montant des « commission/Rem-Banques intermédiaires » comme « pertes résultant de la gestion des opérations de trésorerie » se justifie par le fait que, ces montants sont des frais prélevés par la BCEAO sur les virements et transferts internationaux effectués pour le compte du Trésor. De ce point de vue, il s'agit moins d'une « perte résultant de la gestion des opérations de trésorerie » que de la rémunération d'un service rendu par la Banque centrale. Selon lui, ces dépenses devraient, tout au plus, comme toutes les autres dépenses, faire l'objet d'une inscription budgétaire et d'un mandatement. En l'absence de couverture budgétaire et de mandatement, elles n'ont pu être imputées dans les comptes budgétaires. Le MEFP ajoute que l'enregistrement en recettes budgétaires des intérêts de placement et des commissions de la BCEAO est effectué en application de la loi de finances qui a inscrit lesdites recettes parmi les produits financiers.

Pour la Cour, il y a lieu surtout de relever que la non prise en compte du montant des pertes et profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie dans la détermination du résultat, au sens de la loi de règlement, est toute récente. Elle date de la loi de règlement n°2014-25 du 1er juillet 2014 portant loi de règlement du Budget de la gestion 2012.

Elle rappelle que dans la pratique consacrée depuis la loi de règlement n°1984-60 portant loi de règlement du Budget de la gestion 1974/1975, le MEFP avait toujours accepté de considérer les frais et produits résultant de la gestion des opérations de trésorerie respectivement comme des pertes et profits conformément aux différentes lois organiques relatives aux lois des finances.

C'est ainsi qu'ont été, entre autres, considérés comme pertes de trésorerie, les résultats négatifs des comptes : commissions allouées aux banques, remise aux débitants de timbre, intérêts sur dépôt particulier, frais d'escompte, frais de poursuites, pertes de change commissions diverses et frais divers Trésor.

En revanche, les commissions allouées par les banques et les gains de change (après suspension du CST « opérations monétaires) ont été traitées comme profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie. La jurisprudence de ce point vue était bien établie.

En conséquence, la Cour demande au MEFP de tenir compte, dans le calcul du résultat de la loi de règlement du Budget de 2014, des pertes et profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie conformément à l'article 36 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001.

Recommandation n°7 :

La Cour recommande au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan d'imputer respectivement aux pertes et profits résultant de la gestion des opérations de Trésorerie, les « Commissions/Rem-Banques intermédiaires » pour 1 199 058 068 F CFA et de « Divers frais et access empr. » ainsi que les intérêts de placement (compte 91 734 03) pour 703 306 618 F CFA et les commissions BCEAO (compte 91 734 04) pour 166 601 923 611 F CFA.

*****

Les observations relatives d'une part, à la non prise en compte du solde débiteur du FNR dans le montant des soldes à transférer au compte permanent des découverts du Trésor et d'autre part, aux pertes et profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie, amènent la Cour à émettre une réserve sur le compte de résultat de l'année figurant au projet de loi de règlement pour 2014.

DEUXIEME PARTIE : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

La deuxième partie du présent rapport porte sur la gestion des autorisations budgétaires. Elle a pour objet l'examen de la régularité des actes pris dans ce cadre. Cet examen s'appuie sur les documents qui ont été communiqués à la Cour par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ainsi que sur le cadre légal et réglementaire de la gestion des finances publiques.

Cette partie comprend un premier chapitre sur la gestion du budget général et un second sur la gestion des comptes spéciaux du Trésor.

CHAPITRE I : GESTION DU BUDGET GENERAL

L'examen de la gestion du budget général porte sur la régularité de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires et aux dépenses d'investissement.

1 - Gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires

La gestion des crédits applicables aux dépenses ordinaires concerne les dépenses relatives à la dette publique, au personnel, au fonctionnement et aux autres transferts courants.

L'analyse porte aussi bien sur les modifications des crédits que sur leur utilisation.

1.1- Modifications des crédits en cours de gestion

Les modifications des crédits en cours de gestion concernent aussi bien leur montant que leur répartition.

1.1.1. Modifications du montant des crédits

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre de la dette publique a été modifié en cours de gestion. Initialement prévu à 523,41 milliards de F CFA, il a été porté en baisse à 522,65 milliards de F CFA par la LFR1. La LFR2 n'a pas modifié ce montant qui se répartit entre la dette publique extérieure pour 160,98 milliards de F CFA et la dette publique intérieure pour 361,67 milliards de F CFA.

Les crédits des dépenses de personnel, initialement prévus à 491,60 milliards de F CFA, ont été diminués par la LFR1 qui les a portés à 485,50 milliards de F CFA. La LFR2 les a diminués de nouveau pour les ramener à 483,50 milliards de F CFA.

Les crédits des dépenses de fonctionnement, initialement prévus à 379,73 milliards de F CFA, ont été diminués par la LFR1 qui les a arrêtés à 351,78 milliards de F CFA puis par la LFR 2 qui les a ramenés à 335,87 milliards de F CFA.

Les crédits relatifs aux autres transferts courants qui s'élevaient à 309,67 milliards de F CFA ont été revus à la baisse par la LFR1 qui les a ramenés à 307,42 milliards de F CFA mais la LFR2 les a augmentés en les portant à 353,04 milliards de F CFA.

Pour la gestion 2014, en plus des modifications législatives, des crédits supplémentaires d'un montant de 380 000 0000 F CFA ouverts par voie règlementaire ont été affectés aux dépenses ordinaires. Ce montant a été ouvert par l'arrêté n°11735 du 23 juillet 2014 au profit de la section 31 du titre 3 pour prendre en compte les ressources issues de la contribution reçue des Emirats Arabes Unis au titre de l'organisation du XVe sommet de la Francophonie.

1.1.2 Modifications de la répartition des crédits

Les modifications réglementaires portant sur la répartition des crédits ont pour objet, aux termes des dispositions de la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifiée , la répartition de crédits globaux pour des dépenses non encore ventilées (article 9), des transferts de crédits modifiant la détermination du service responsable de l'exécution de la dépense (article 15 alinéa 2) et des virements de crédits modifiant la nature de la dépense (article 15 alinéa 3).

Selon le PLR, les actes modifiant la répartition des crédits relatifs aux dépenses courantes concernent les titres 2, 3 et 4 comme l'indiquent le tableau n°79 et le graphique n°28 qui suivent.

Tableau n°79 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre et par destination en 2014

En milliards de F CFA

Nature des dépenses	Dette publique		Pouvoirs publics		Ministères		Dép. communes		Totaux	
	Augment	Diminut	Augment	Diminut	Augment	Diminut	augmentat	diminut	Augment	diminut
Titre 2	-	-	0,85	0	1,53	-1,52	0	-0,86	2,38	-2,38
Titre 3	-	-	1,8	-0,36	18,98	-4,99	2,51	-36,89	23,29	-42,24
Titre 4	-	-	9,5	-1,7	16,74	-2,26	0,04	-3,37	26,28	-7,33
Total	-	-	12,15	-2,06	37,25	-8,77	2,55	-41,12	51,95	-51,95
Part sur total en %	**-**	**-**	**23,39**	**3,97**	**71,70**	**16,88**	**4,91**	**79,15**	**100**	**100**

Le montant total des modifications de crédits s'équilibre à 51,95 milliards de F CFA. Les augmentations de crédits concernent aussi bien les Pouvoirs publics que les ministères.

Par titre, les augmentations s'élèvent à 2,38 milliards de F CFA pour le titre 2, à 23,29 milliards de F CFA pour le titre 3 et à 26,28 milliards de F CFA pour le titre 4. Quant aux diminutions, elles sont de 2,38 milliards de FCA pour le titre 2, de 42,24 milliards de F CFA pour le titre 3 et 7,33 milliards de F CFA pour le titre 4.

Graphique n°28 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre en 2014

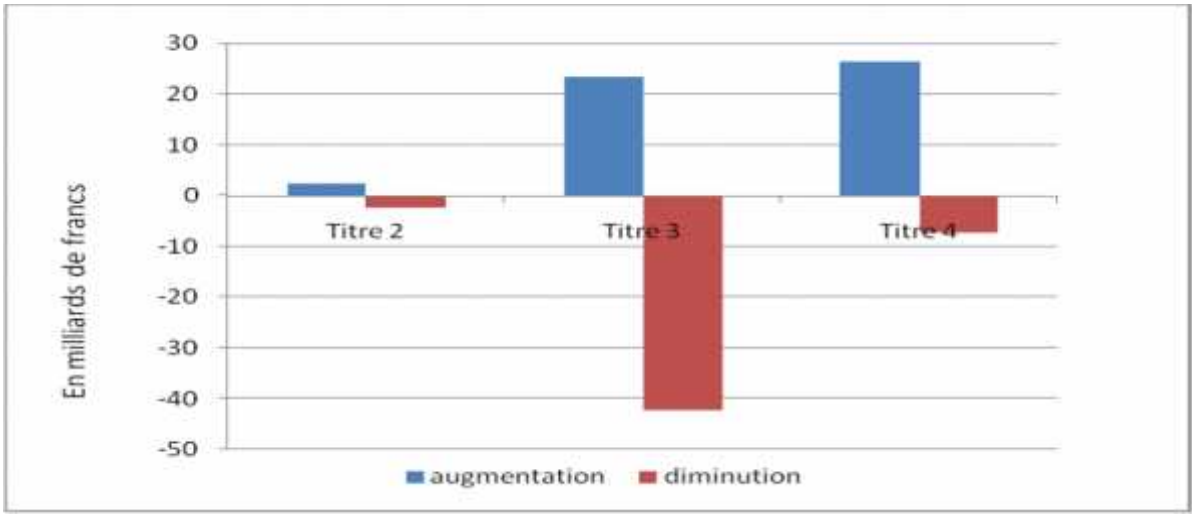

1.1.2.1 Les modifications réglementaires de la répartition des crédits selon la nature

Les modifications de la répartition des crédits par voie réglementaire s'élèvent à 51,95milliards de F CFA aussi bien en augmentation qu'en diminution. Elles sont réparties par titre tel que présenté dans le tableau n°80 ci-dessous.

Tableau n°80 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2014

En F CFA

Sections	Titres	Augmentations	Parts %	Diminution	Parts %
Conseil éco, soc et envir. (24)	2	850 000 000	1,64		0,00
Ministère des Aff. Etrang. Et Sén. Ext. (31)	2	32 011 500	0,06	- 22 011 500	0,04
Ministère de l'Intérieur et Sécurité Publique (33)	2	3 000 000	0,01	- 3 000 000	0,01
Ministère Fonct, publ. de la rat. Eff. Et renouv. Serv. Pub. (35)	2		0,00	- 692 961 120	1,33
Ministère du Travail, dialog. Soc, org, prof. Et relat. Avec inst. (37)	2	740 970 780	1,43		0,00
Ministère Intégr. Afr. Nepad et promo. Bonne gouv. (38)	2	124 306 880	0,24		0,00
Ministère de l'Eco. Financ. et plan (43)	2	546 860 000	1,05		0,00
Ministère renouv.Urbain, Habitat et cadre de vie (46)	2	8 461 000	0,02		0,00
Ministère des Sports (52)	2		0,00	- 20 272 000	0,04
Ministère Culture et Comm. (53)	2	52 954 000	0,10		0,00
Ministère Jeunesse, emploi et construc. Citoyenne (55)	2	20 272 000	0,04		0,00
Charges non réparties (60)	2		0,00	- 860 000 000	1,66
Ministère du Plan (61)	2		0,00	- 453 153 000	0,87
Ministère des Postes et télécom. (63)	2		0,00	- 52 954 000	0,10
Ministère promo. Bonne Gouv et relations inst. (80)	2		0,00	- 172 316 540	0,33
Ministère Restruc. Et amén. Zones d'inondations (81)	2		0,00	- 8 461 000	0,02
Ministère Promot Invest, Partenariats et Dév. Téléservices de l'Etat (82)	2		0,00	- 93 707 000	0,18

Sections	Titres	Augmentations	Parts %	Diminution	Parts %
Total titre 2		**2 378 836 160**	**4,58**	**- 2 378 836 160**	**4,58**
Présidence de la République (21)	3	1 733 915 960	3,34	- 339 444 500	0,65
Assemblée nationale (22)	3	50 000 000	0,10		0,00
Cour des Comptes (28)	3	20 500 000	0,04	- 20 500 000	0,04
Primature (30)	3	102 125 390	0,20	- 102 125 390	0,20
Ministère des Aff. Etrang. Et Sén. Ext. (31)	3	3 129 214 297	6,02	- 1 143 914 297	2,20
(Ministère des Forces armées (32)	3	3 067 424 570	5,90	- 33 768 570	0,07
Ministère de l'Intérieur et Sécurité Publique (33)	3	4 119 947 431	7,93	- 450 285 500	0,87
Ministère de la Justice (34)	3	562 814 500	1,08	- 50 000 000	0,10
Ministère Fonct, publ. de la rat. Eff. Et renouv. Serv. Pub. (35)	3		0,00	- 63 668 275	0,12
Ministère du Travail, dialog. Soc, org, prof. Et relat. Avec inst. (37)	3	109 731 279	0,21		0,00
Ministère Intégr. Afr. Nepad et promo. Bonne gouv. (38)	3	428 212 721	0,82		0,00
Ministère de la pêche et Eco. maritime (40)	3		0,00	- 1 249 952	0,00
Ministère Infras, Transp. Terrestre et désencl. (41)	3		0,00	- 137 103 000	0,26
Ministère Agriculture et équipement rural (42)	3	9 000 000	0,02	- 9 000 000	0,02
Ministère de l'Eco. Financ. et plan (43)	3	1 526 678 835	2,94	- 686 232 544	1,32
Ministère Commerce, sect. Inf. consomm. Prom. pdts loc. et PME (45)	3	2 408 000	0,00	- 883 000	0,00
Ministère renouv.Urbain, Habitat et cadre de vie (46)	3	8 784 821	0,02		0,00
Ministère Tourisme et transport aérien (49)	3	137 103 000	0,26		0,00
Ministère de l'Education nationale (50)	3	841 600 000	1,62	- 841 600 000	1,62
Ministère des Sports (52)	3	1 265 173 000	2,44	- 50 653 883	0,10
Ministère Culture et Comm. (53)	3	50 091 514	0,10		0,00
Ministère Santé et Action sociale (54)	3	2 163 753 256	4,17	- 113 753 256	0,22
Ministère Jeunesse, emploi et construc. Citoyenne (55)	3	194 853 883	0,38	- 37 000 000	0,07
Ministère Envir. Et dev. Durable (56)	3	28 419 952	0,05	- 27 170 000	0,05
Ministère Femme, Famille et Enfance (58)	3	5 000 000	0,01	- 4 467 000	0,01
Ministère Format. Prof. Apprent. Et Artisanat (59)	3	803 894 868	1,55	- 503 894 868	0,97
Charges non réparties (60)	3	2 506 000 000	4,82	- 36 892 798 295	71,02
Ministère du Plan (61)	3		0,00	- 72 202 391	0,14
Ministère des Postes et télécom. (63)	3	4 288 014	0,01	- 54 379 528	0,10
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche (75)	3	115 837 310	0,22	- 115 837 310	0,22
Ministère promo. Bonne Gouv et relations inst. (80)	3	300 000 000	0,58	- 455 275 725	0,88
Ministère Restruc. Et amén. Zones d'inondations (81)	3		0,00	- 8 784 821	0,02
Ministère Promot Invest, Partenariats et Dév. Téléservices de l'Etat (82)	3		0,00	- 21 376 164	0,04
Total titre 3		**23 286 772 601**	**44,83**	**- 42 237 368 269**	**81,31**
Présidence de la République (21)	4	9 501 693 000	18,29	- 1 700 000 000	3,27
Primature (30)	4	270 000 000	0,52	- 120 000 000	0,23
Ministère des Aff. Etrang. Et Sén. Ext. (31)	4	475 000 000	0,91	- 25 000 000	0,05

Sections	Titres	Augmentations	Parts %	Diminution	Parts %
Ministère de la Justice (34)	4	130 000 000	0,25		0,00
Ministère Fonct, publ. de la rat. Eff. Et renouv. Serv. Pub. (35)	4	29 155 000	0,06	- 109 920 000	0,21
Ministère du Travail, dialog. Soc, org, prof. Et relat. Avec inst. (37)	4	124 920 000	0,24		0,00
Ministère de l'Eco. Financ. et plan (43)	4	939 260 000	1,81		0,00
Ministère Commerce, sect. Inf. consomm. Prom. pdts loc. et PME (45)	4		0,00	- 165 000 000	0,32
Ministère renouv.Urbain, Habitat et cadre de vie (46)	4	14 000 000	0,03		0,00
Ministère Tourisme et transport aérien (49)	4		0,00	- 100 000 000	0,19
Ministère des Sports (52)	4	226 000 000	0,44	- 136 000 000	0,26
Ministère Culture et Comm. (53)	4	150 476 250	0,29		0,00
Ministère Santé et Action sociale (54)	4	1 923 331 000	3,70	- 403 331 000	0,78
Ministère Jeunesse, emploi et construc. Citoyenne (55)	4	539 080 000	1,04	- 374 080 000	0,72
Ministère Femme, Famille et Enfance (58)	4	30 000 000	0,06		0,00
Ministère Format. Prof. Apprent. Et Artisanat (59)	4	26 813 000	0,05	- 26 813 000	0,05
Charges non réparties (60)	4	42 946 623	0,08	- 3 368 292 000	6,48
Ministère du Plan (61)	4		0,00	- 689 260 000	1,33
Ministère des Postes et télécom. (63)	4		0,00	- 101 370 000	0,20
Ministère Gouver. Locale, du develop. Et amén. Territoire (65)	4	547 000 000	1,05		0,00
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche (75)	4	10 313 986 795	19,85		0,00
Ministère Restruc. Et amén. Zones d'inondations (81)	4		0,00	- 14 000 000	0,03
Ministère Promot Invest, Partenariats et Dév. Téléservices de l'Etat (82)	4	1 000 000 000	1,92		0,00
Total titre 4		**26 283 661 668**	**50,59**	**- 7 333 066 000**	**14,12**
Total Général		**51 949 270 429**	**100**	**- 51 949 270 429**	**100**

Ce tableau montre que sur la base du pointage des actes produits à la Cour, les modifications sur la répartition des crédits s'équilibrent à 51 949 270 429F CFA.

- Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits des dépenses courantes ont bénéficié aux dépenses de personnel, aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses de transfert pour respectivement 2,38 milliards de F CFA, soit 4,58%, 23,29 milliards de F CFA, soit 44,83% et 26,28 milliards de F CFA, soit 50,59%.

- Les diminutions de crédits

Les diminutions de crédits ont affecté les dépenses de personnel (titre 2) pour un montant de 2,38 milliards de F CFA soit 4,58%, les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 42,24 milliards de F CFA, soit 81,31% et les autres transferts courants (titre 4) pour 7,33 milliards de F CFA, soit 14,12%.

1.1.2.2. Les modifications réglementaires de la répartition des crédits selon la destination

Au vu des actes reçus par la Cour, les modifications réglementaires des crédits par section, tous titres confondus, se répartissent ainsi qu'il est indiqué au tableau n°81 ci-dessous.

Tableau n°81 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par section en 2014

En F CFA

Sections	Augmentations	Parts %	Diminutions	Parts %
Présidence de la République (21)	11 235 608 960	21,63	- 2 039 444 500	3,93
Assemblée nationale (22)	50 000 000	0,10	-	0,00
Conseil éco, soc et envir. (24)	850 000 000	1,64	-	0,00
Cour des Comptes (28)	20 500 000	0,04	- 20 500 000	0,04
Pouvoirs publics	**12 156 108 960**	**23,40**	**- 2 059 944 500**	**3,97**
Primature (30)	372 125 390	0,72	- 222 125 390	0,43
Ministère des Aff. Etrang. Et Sén. Ext. (31)	3 636 225 797	7,00	- 1 190 925 797	2,29
(Ministère des Forces armées (32)	3 067 424 570	5,90	- 33 768 570	0,07
Ministère de l'Intérieur et Sécurité Publique (33)	4 122 947 431	7,94	- 453 285 500	0,87
Ministère de la Justice (34)	692 814 500	1,33	- 50 000 000	0,10
Ministère Fonct, publ. de la rat. Eff. Et renouv. Serv. Pub. (35)	29 155 000	0,06	- 866 549 395	1,67
Ministère du Travail, dialog. Soc, org, prof. Et relat. Avec inst. (37)	975 622 059	1,88	-	0,00
Ministère Intégr. Afr. Nepad et promo. Bonne gouv. (38)	552 519 601	1,06	-	0,00
Administration générale	**13 448 834 348**	**25,89**	**- 2 816 654 652**	**5,42**
Ministère de la pêche et Eco. maritime (40)	0	0,00	- 1 249 952	0,00
Ministère Infras, Transp. Terrestre et désencl. (41)	0	0,00	- 137 103 000	0,26
Ministère Agriculture et équipement rural (42)	9 000 000	0,02	- 9 000 000	0,02
Ministère de l'Eco. Financ. et plan (43)	3 012 798 835	5,80	- 686 232 544	1,32
Ministère Commerce, sect. Inf. consomm. Prom. pdts loc. et PME (45)	2 408 000	0,00	- 165 883 000	0,32
Ministère renouv.Urbain, Habitat et cadre de vie (46)	31 245 821	0,06	-	0,00
Ministère Tourisme et Transport aérien (49)	137 103 000	0,26	- 100 000 000	0,19
Action économique	**3 192 555 656**	**6,15**	**- 1 099 468 496**	**2,12**
Ministère de l'Education nationale (50)	841 600 000	1,62	- 841 600 000	1,62
Ministère des Sports (52)	1 491 173 000	2,87	- 206 925 883	0,40
Ministère Culture et Comm. (53)	253 521 764	0,49	-	0,00
Ministère Santé et Action sociale (54)	4 087 084 256	7,87	- 517 084 256	1,00
Ministère Jeunesse, emploi et construc. Citoyenne (55)	754 205 883	1,45	- 411 080 000	0,79
Ministère Envir. Et dev. Durable (56)	28 419 952	0,05	- 27 170 000	0,05
Ministère Femme, Famille et Enfance (58)	35 000 000	0,07	- 4 467 000	0,01
Ministère Format. Prof. Apprent. Et Artisanat (59)	830 707 868	1,60	- 530 707 868	1,02
Ministère du Plan (61)	0	0,00	- 1 214 615 391	2,34
Ministère des Postes et télécom. (63)	4 288 014	0,01	- 208 703 528	0,40
Ministère Gouver. Locale, du develop. Et amén. Territoire (65)	547 000 000	1,05	-	0,00
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche (75)	10 429 824 105	20,08	- 115 837 310	0,22
Ministère promo. Bonne Gouv et relations inst. (80)	300 000 000	0,58	- 627 592 265	1,21

Sections	Augmentations	Parts %	Diminutions	Parts %
Ministère Restruc. Et amén. Zones d'inondations (81)	-	0,00	- 31 245 821	0,06
Ministère Promot Invest, Partenariats et Dév. Téléservices de l'Etat (82)	1 000 000 000	1,92	- 115 083 164	0,22
Action culturelle et sociale	**20 602 824 842**	**39,66**	**- 4 852 112 486**	**9,34**
Charges non réparties (60)	2 548 946 623	4,91	- 41 121 090 295	79,16
Charges non réparties	**2 548 946 623**	**4,91**	**- 41 121 090 295**	**79,16**
Total général	**51 949 270 429**	**100**	**- 51 949 270 429**	**100**

- Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits pour la gestion 2014 s'élèvent à 51,95 milliards de F CFA et concernent aussi bien les pouvoirs publics que les moyens des services. Les pouvoirs publics, les dépenses communes, les ministères de l'Action culturelle et sociale, les ministères de l'Action administration générale, et ceux de l'Action économique bénéficient respectivement des augmentations pour 13,45 milliards de F CFA , 2,55 milliards de F CFA, 20,68 milliards de F CFA, 3,19 milliards de F CFA, et 12,16 milliards de F CFA. Leurs parts respectives dans le total des augmentations sont de 25,89%, 4,91%, 39,66%, 6,15%, et 23,40%.

La répartition du montant des augmentations entre les sections a bénéficié, pour l'essentiel, aux ministères de l'Action culturelle et sociale pour 39,66%, aux ministères de l'Action administration générale pour 25,89% et aux pouvoirs publics pour 23,40%.

- Les diminutions de crédits

La totalité des prélèvements a été opérée au niveau des Pouvoirs publics et des moyens des services pour un montant de 51,95 milliards de F CFA.

Au niveau des Actions et des Pouvoirs publics, les diminutions sont ainsi réparties :

- 41,12 milliards de F CFA, soit 79,16% pour les dépenses communes ;
- 4,85 milliards de F CFA, soit 9,34% pour l'Action culturelle et sociale ;
- 2,82 milliards de F CFA, soit 5,42% pour l'Action Administration générale ;
- 2,06 milliards de F CFA, soit 3,97% pour les Pouvoirs publics ;
- 1,10 milliard de F CFA, soit 2,12% pour l'Action économique.

Les moyens de service qui ont enregistré les plus fortes diminutions de crédits sont :

- Les dépenses communes pour 41,12 milliards de F CFA, soit 79,16% ;
- Le ministère du Plan pour 1,21 milliard de F CFA, soit 2,34% ;
- Le ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur pour 1,19 milliard soit 2,29% ;
- Le ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des effectifs et du renouveau du service public pour 0,87 milliard de F CFA soit 1,67%.

En définitive, il ressort de la différence des augmentations et des diminutions de crédits des dépenses communes un montant net de 38,57 milliards de F CFA répartis entre les ministères bénéficiaires.

1.2 - Utilisation des crédits des dépenses ordinaires

L'utilisation des crédits alloués aux dépenses ordinaires du budget général a fait apparaître des dépassements et des crédits non consommés.

Le montant des dépassements de crédits s'élève à 45,64 milliards de F CFA et celui des crédits non utilisés à 59,07 milliards de F CFA comme indiqué au tableau n°82 ci-après.

Tableau n° 82 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2014

En milliards de F CFA

Titre	Dette publique		Pouvoirs Publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement
Titre 1	2,29								2,29	0
Titre 2			1,03	2,61	15,02	35,83	28,84	0	44,89	38,44
Titre 3			0,17	0	3,35	6,99	5,16	0	8,68	6,99
Titre 4			0	0	0,03	0,21	3,18	0	3,21	0,21
Total	**2,29**	**0**	**1,2**	**2,61**	**18,4**	**43,03**	**37,18**	**0**	**59,07**	**45,64**

1.2.1 - Dépassements de crédits

A l'intérieur des sections, certains titres ont été exécutés en dépassement pour un montant global de 45,64 milliards de F CFA. En effet, pour des crédits de la gestion affectés à ces titres de 488,62 milliards de F CFA, les dépenses réalisées se sont élevées à 534,26 milliards de F CFA.

La ventilation par titre des dépassements constatés sur la gestion des crédits alloués aux dépenses ordinaires figure au tableau n°83 ci-dessous.

Tableau n°83: Répartition des dépassements de crédits entre les titres en 2014

En milliards de F CFA

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassement	Part
Titre 2	333,12	371,55	- 38,43	84,20
Titre 3	129,02	136,01	- 6,99	15,32
Titre 4	26,48	26,70	- 0,22	0,48
Total	**488,62**	**534,26**	**- 45,64**	**100**

Des dépassements ont été constatés sur les dépenses de personnel pour 38,43 milliards de F CFA, soit 84,20% et sur les dépenses de fonctionnement pour 6,99 milliards de F CFA, soit 15,32% et des dépenses de transferts courants pour 0,22 milliard de F CFA, soit 0,48%.

Les dépassements sont analysés selon la nature des crédits et selon leur destination.

1.2.1.1. Dépassements de crédits selon la nature

Les dépassements de crédits portent à la fois sur des crédits évaluatifs et sur des crédits limitatifs. Leur répartition figure au tableau n°84 ci-dessous.

Tableau n°84 : Dépassements selon la nature des crédits

En milliards de F CFA

Intitulé	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassement	Part
Crédits évaluatifs	333,12	371,55	- 38,43	84,20
Crédits limitatifs	155,50	162,71	- 7,21	15,80
Total	**488,62**	**534,26**	**- 45,64**	**100**

Les dépassements sur crédits évaluatifs s'élèvent à 38,43 milliards de F CFA et ceux portant sur les crédits limitatifs sont de 7,21 milliards de F CFA. Leurs parts respectives dans le total des dépassements sont de 84,20% et 15,80%.

A. Dépassements sur crédits évaluatifs

La LFI 2014 prévoit en son annexe 7 la liste des dépenses auxquelles s'appliquent les crédits évaluatifs. Il s'agit :

- des chapitres de la dette publique ;
- des dépenses de personnel et d'indemnité de logement pour toutes les sections ;
- de certaines dépenses des charges communes (section 60) des titres 3 et 5.

Les dépassements sur crédits évaluatifs ne concernent que les dépenses de personnel pour un montant total de 38,43 milliards de F CFA.

Le tableau n°85 ci-dessous présente l'état détaillé de ces dépassements.

Tableau n°85 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2014

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts %
Présidence de la République (21)	4 837 127 540	7 403 102 263	- 2 565 974 723	6,68
Cour des Comptes (28)	765 192 400	807 543 767	- 42 351 367	0,11
Total Pouvoirs publics	**5 602 319 940**	**8 210 646 030**	**- 2 608 326 090**	**6,79**
Primature (30)	1 547 034 120	2 950 667 378	- 1 403 633 258	3,65
(Ministère des Forces armées (32)	68 006 852 712	77 671 758 533	- 9 664 905 821	25,15
Ministère de l'Intérieur et Sécurité Publique (33)	26 858 895 000	31 878 564 786	- 5 019 669 786	13,06
Ministère Fonct, publ. de la rat. Eff. Et renouv. Serv. Pub. (35)	783 220 280	1 454 729 330	- 671 509 050	1,75
Ministère Infras, Transp. Terrestre et désencl. (41)	563 731 940	695 679 008	- 131 947 068	0,34
Ministère Agriculture et équipement rural (42)	1 984 484 140	2 728 010 732	- 743 526 592	1,93
Ministère de l'Eco. Financ. et plan (43)	17 619 623 920	18 388 282 618	- 768 658 698	2
Ministère Ener. Et dévep. Energ. Renouv. (44)	218 860 340	439 448 627	- 220 588 287	0,57
Ministère de l'Industrie et des mines (47)	260 724 940	380 908 043	- 120 183 103	0,31
Ministère de l'Education nationale (50)	201 431 863 040	217 729 099 802	- 16 297 236 762	42,40
Ministère Culture et Comm. (53)	863 251 160	962 800 781	- 99 549 621	0,26

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts %
Ministère Jeunesse, emploi et construc. Citoyenne (55)	1 218 362 000	1 252 133 683	- 33 771 683	0,09
Ministère Envir. Et dev. Durable (56)	4 362 570 800	4 538 826 651	- 176 255 851	0,46
Ministère Femme, Famille et Enfance (58)	1 132 229 240	1 345 063 113	- 212 833 873	0,55
Ministère du Plan (61)	114 219 000	238 355 431	- 124 136 431	0,32
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche (75)	547 937 000	686 254 611	- 138 317 611	0,36
Total ministères	**327 513 859 632**	**363 340 583 127**	**- 35 826 723 495**	**93,21**
Total dépenses de personnel	**333 116 179 572**	**371 551 229 157**	**- 38 435 049 585**	**100**

Les dépassements sur crédits évaluatifs se répartissent entre les ministères pour un montant de 35,83 milliards de F CFA, soit 93,21% et les pouvoirs publics pour un montant de 2,61 milliards de F CFA, soit 6,79%.

Les dépassements les plus significatifs concernent le ministère de l'Education nationale avec 16,30 milliards de F CFA, soit 42,40% du total. Il est suivi du ministère des Forces armées avec 9,66 milliards de F CFA, soit 25,15%.

L'évolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2011 et 2014 est indiquée au tableau n°86 ci-après :

Tableau n°86: Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2011 et 2014

En milliards de F CFA

Crédits	2011	2012	2013	2014	Evolution 14/13 (%)
Personnel	48,82	72,86	27,56	38,43	39,44
Fonctionnement	0	11,66	0	0	-
Total	48,82	84,52	27,56	38,43	39,44
Evolution (%)	**Na**	**73,13**	**- 67,39**	**39,44**	

Entre 2011 et 2012, les dépassements sur crédits évaluatifs ont significativement augmenté, passant de 48,82 milliards de F CFA à 84,52 milliards de F CFA, soit une hausse de 73,13%.
En 2013, les dépassements ont connu, par rapport à la gestion précédente, une baisse importante, de l'ordre de 56,96 milliards de F CFA.

Ainsi, la Cour a constaté en 2013 un effort dans la maitrise des dépassements sur crédits évaluatifs avec un montant de 27,56 milliards de F CFA, soit une variation de -67,39% par rapport à 2012.

Les dépassements relatifs aux dépenses de personnel, ont augmenté entre 2011 et 2012, puis ont baissé en 2013 de 45,30 milliards de F CFA, soit une évolution négative de 62,17%. En 2014, ils ont augmenté de nouveau passant de 27,56 milliards de F CFA à 38,43 milliards de F CFA, soit un taux d'évolution de 39,44%.

Pour le MEFP, ces dépassements qui portent sur des crédits évaluatifs sont liés à un problème technique de mise à jour du fichier de la solde compte tenu des changements sur la répartition des services de l'Etat. C'est ce qui justifierait qu'à côté des dépassements constatés pour

certains ministères, des crédits non consommés importants sont notés pour d'autres ministères.

Le MEFP soutient que le nouveau logiciel de gestion de la solde mis en service à partir de 2015, permettra de remédier à ce dysfonctionnement technique.

S'agissant des dépassements de crédits relatifs aux dépenses de fonctionnement, ils ont enregistré une hausse considérable de 11,66 milliards de F CFA en 2012. Il n'y a pas eu de dépassements sur ces dépenses, en 2013 et 2014.

En définitive, les dépassements sur crédits évaluatifs connaissent une évolution contrastée entre 2011 et 2014, alternant augmentations et diminutions.

La Cour a relevé que certaines sections enregistrent des dépassements récurrents et significatifs sur crédits évaluatifs. Même, si la régularité de ces dépenses ne peut être mise en cause du fait que celles-ci peuvent « s'imputer en cas de besoin au-delà des crédits ouverts par la loi de finances », la fréquence des dépassements montre une sous-estimation des dotations initiales. Une prévision plus sincère permettrait de limiter les dépassements.

B. Dépassements de crédits limitatifs

La gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires a donné lieu à des dépassements de crédits limitatifs d'un montant de 7 201 474 966 F CFA portant sur les dépenses de fonctionnement pour 6,99 milliards de F CFA et les dépenses de transferts courants pour 0,21 milliard de F CFA.

Le tableau n°87 ci-dessous présente ces dépassements.

Tableau n°87 : Dépassements de crédits limitatifs

En F CFA

Sections	Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts %
Ministère des Aff. Etrang. Et Sén. Ext. (31)	Titre3	13 954 479 747	20 794 220 957	- 6 839 741 210	94,98
Ministère Intégr. Afr. Nepad et promo. Bonne gouv. (38)	Titre3	332 352 722	332 355 722	- 3 000	0
Ministère de l'Education nationale (50)	Titre3	114 666 454 440	114 810 265 613	- 143 811 173	2
Ministère Promot Invest, Partenariats et Dév. Téléservices de l'Etat (82)	Titre3	72 268 267	75 266 765	- 2 998 498	0,04
Titre 3		**129 025 555 176**	**136 012 109 057**	**- 6 986 553 881**	97,02
Ministère des Aff. Etrang. Et Sén. Ext. (31)	Titre 4	6 320 532 655	6 405 453 740	- 84 921 085	1,18
Ministère Gouver. Locale, du develop. Et amén. Territoire (65)	Titre 4	20 160 570 998	20 290 570 998	- 130 000 000	1,81
Titre 4		**26 481 103 653**	**26 696 024 738**	**- 214 921 085**	2,98
Total		**155 506 658 829**	**162 708 133 795**	**- 7 201 474 966**	100

Les dépassements de crédits limitatifs des dépenses de fonctionnement d'un montant total de 6, 99 milliards de F CFA, sont imputables principalement au Ministère des Affaires étrangères

et des Sénégalais de l'Extérieur pour un montant de 6, 84 milliards de F CFA, au Ministère de l'Education nationale pour un montant de 0,14 milliard de F CFA et au Ministère de la Promotion des investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat pour un montant de 0,01 milliard F CF*A.*

Ils s'expliquent selon le MEFP par :

- la non disponibilité de SIGFIP, au niveau des postes diplomatiques rendant difficile le contrôle automatisé de la consommation des crédits des services extérieurs mobilisés par autorisation d'exécution suivi d'un ordonnancement de régularisation ;

- une estimation minorée de la masse salariale des corps émergents du mois de décembre 2014 dans la seconde LFR qui avait modulé le « surplus » de crédits pour l'affecter à d'autres dépenses ;

- un problème technique consécutif au mouvement aller-retour de la Direction de l'Appui au Secteur Privé entre le PEFP et MPIPDTS.

Concernant les dépenses de transferts courants, les dépassements sont de 214 921 085 F CFA. Ils concernent le ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ainsi que le ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire pour des montants respectifs de 84 921 085 F CFA et de 130 000 000 F CFA. Selon le MEFP, ces dépassements sont dus au mode d'exécution des opérations de rapatriement des sénégalais de l'extérieur effectué par délégation de crédits au profit de la Direction de l'Assistance et de la Promotion des Sénégalais de l'Extérieur et au fonds de dotation de la décentralisation d'un montant de 130 millions F CFA accordé par arrêté de transfert de crédit et modulé dans la LFR2, alors que les crédits ont été déjà mobilisés pour le paiement des arriérés de salaires des ex-agents de l'ancienne région de Dakar.

Au total, les dépassements sur crédits limitatifs ont évolué durant les quatre dernières gestions comme indiqué au tableau n°88 qui suit.

Tableau n°88 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs de 2011 à 2014

En milliards de F CFA

Années	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**Evolution 2014/2013 (%)**
Total	5,51	0,21	7,14	7,21	0,98

Le montant des dépassements sur crédits limitatifs a fortement diminué entre 2011 et 2012, passant de 5,51 milliards de F CFA à 0,21 milliard de F CFA. Entre 2012 et 2014, une hausse considérable des dépassements a été notée. Ils sont passés de 0,21 à 7,21 milliards de FCA.

Le graphique n°29 ci-dessous illustre cette évolution.

Graphique n°29 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2011 et 2014

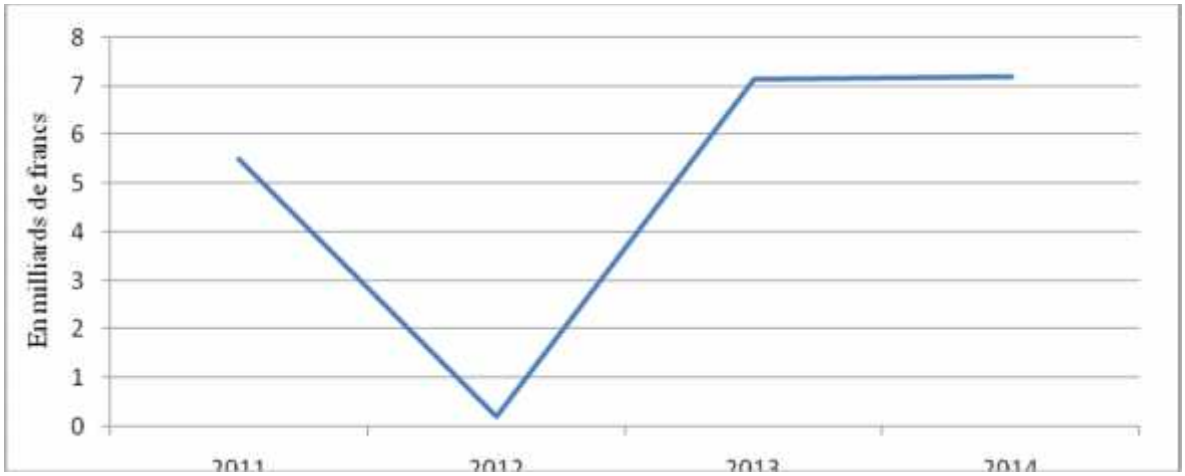

Cette courbe montre une évolution irrégulière entre 2011 et 2014 des dépassements sur crédits limitatifs.

La Cour rappelle qu'en vertu des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 12 de la LOLF n°2001-09 du 15 octobre 2001 modifiée : « sauf dispositions spéciales prévoyant un engagement par anticipation sur les crédits de l'année suivante, les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts ». En conséquence, les dépassements sur crédits limitatifs sont irréguliers.

Recommandation n°8 :
La Cour demande au MEFP de mettre un terme aux dépassements sur crédits limitatifs.

1.2.1.2. Dépassements selon la destination

En agrégeant les dépassements sur crédits évaluatifs et sur crédits limitatifs, leur situation selon la destination se présente comme indiqué au tableau n°89 ci-après.

Tableau n°89 : Dépassements de crédits selon la destination (évaluatifs et limitatifs)

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts %
Présidence de la République (21)	4 837 127 540	7 403 102 263	- 2 565 974 723	5,62
Cour des Comptes (28)	765 192 400	807 543 767	- 42 351 367	0,09
Total Pouvoirs publics	**5 602 319 940**	**8 210 646 030**	**- 2 608 326 090**	5,72
Primature (30)	1 547 034 120	2 950 667 378	- 1 403 633 258	3,08
Ministère des Aff. Etrang. Et Sén. Ext. (31)	20 275 012 402	27 199 674 697	- 6 924 662 295	15,17
(Ministère des Forces armées (32)	68 006 852 712	77 671 758 533	- 9 664 905 821	21,18
Ministère de l'Intérieur et Sécurité Publique (33)	26 858 895 000	31 878 564 786	- 5 019 669 786	11,00
Ministère Fonct, publ. de la rat. Eff. Et renouv. Serv. Pub. (35)	783 220 280	1 454 729 330	- 671 509 050	1,47
Ministère Intégr. Afr. Nepad et promo. Bonne	332 352 722	332 355 722	- 3 000	0

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts %
gouv. (38)				
Ministère Infras, Transp. Terrestre et désencl. (41)	563 731 940	695 679 008	- 131 947 068	0,29
Ministère Agriculture et équipement rural (42)	1 984 484 140	2 728 010 732	- 743 526 592	1,63
Ministère de l'Eco. Financ. et plan (43)	17 619 623 920	18 388 282 618	- 768 658 698	1,68
Ministère Ener. et dévep. Energ Renouv. (44)	218 860 340	439 448 627	- 220 588 287	0,48
Ministère de l'Industrie et des mines (47)	260 724 940	380 908 043	- 120 183 103	0,26
Ministère de l'Education nationale (50)	316 098 317 480	332 539 365 415	- 16 441 047 935	36,03
Ministère Culture et Comm. (53)	863 251 160	962 800 781	- 99 549 621	0,22
Ministère Jeunesse, emploi et construc. Citoyenne (55)	1 218 362 000	1 252 133 683	- 33 771 683	0,07
Ministère Envir. Et dev. Durable (56)	4 362 570 800	4 538 826 651	- 176 255 851	0,39
Ministère Femme, Famille et Enfance (58)	1 132 229 240	1 345 063 113	- 212 833 873	0,47
Ministère du Plan (61)	114 219 000	238 355 431	- 124 136 431	0,27
Ministère Gouver. Locale, du develop. Et amén. Territoire (65)	20 160 570 998	20 290 570 998	- 130 000 000	0,28
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche (75)	547 937 000	686 254 611	- 138 317 611	0,30
Ministère Promot Invest, Partenariats et Dév. Téléservices de l'Etat (82)	72 268 267	75 266 765	- 2 998 498	0,01
Total Ministères	**483 020 518 461**	**526 048 716 922**	**- 43 028 198 461**	94,28
Total général	**488 622 838 401**	**534 259 362 952**	**- 45 636 524 551**	100

Les dépassements d'un montant total de 45,64 milliards de F CFA concernent les pouvoirs publics et les ministères.

- **Les pouvoirs publics**

Le montant des dépassements des crédits des pouvoirs publics s'élève à 2,61 milliards de F CFA, représentant 5,72% du total des dépassements.

Ce montant porte uniquement sur les crédits évaluatifs applicables aux dépenses de personnel et concerne la Présidence de la République pour 2,57 milliard de F CFA, et la Cour des comptes pour 0,04 milliard de F CFA.

- **Les ministères**

Le montant des dépassements des ministères s'élève à 43,03 milliards de F CFA et représente 94,28% du total des dépassements. Sont principalement concernés le ministère de l'Education nationale pour 16,44 milliards de F CFA, le ministère des Forces armées pour 9,60 milliards de F CFA et le ministère des Affaires étrangères pour 6,92 milliards de F CFA. Leurs parts respectives sur le total des dépassements sont de 36,03%, 21,18% et 15,17%.

1.2.2 - Crédits non consommés

Les crédits non consommés relatifs aux dépenses ordinaires s'élèvent à 59,07 milliards de F CFA. Il s'agit de crédits ouverts et non utilisés à la clôture de la gestion 2014.

1.2.2.1 - Crédits non consommés selon la nature

La situation des crédits non consommés est retracée au tableau n°90 ci-dessous.

Tableau n°90 : Crédits non consommés par titre en 2014

En F CFA

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts en %
Titre 1	522 650 000 000	520 356 487 650	2 293 512 350	3,88
Titre 2	147 751 820 428	102 864 600 768	44 887 219 660	75,99
Titre 3	192 118 270 514	183 434 192 200	8 684 078 314	14,70
Titre 4	84 555 807 102	81 347 461 052	3 208 346 050	5,43
Total	**947 075 898 044**	**888 002 741 670**	**59 073 156 374**	**100**

Selon la nature, les crédits non consommés concernent la dette publique pour 2,29 milliards de F CFA, les dépenses de personnel pour 44,89 milliards de F CFA, les dépenses de fonctionnement pour 8,69 milliards de F CFA et les autres transferts courants pour 3,21 milliards de F CFA, représentant respectivement 3,88%, 75,99%, 14,70% et 5,43% du total.

1.2.2.2 - Crédits non consommés selon la destination

Selon la destination, ces crédits non consommés sont répartis entre les sections comme indiqué au tableau n°91 qui suit.

Tableau n°91 : Crédits non consommés par section en 2014

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts %
Dette publique (10)	522 650 000 000	520 356 487 650	2 293 512 350	3,88
Total Dette Publique	**522 650 000 000**	**520 356 487 650**	**2 293 512 350**	**3,88**
Présidence de la République (21)	10 163 430 279	9 995 385 278	168 045 001	0,28
Assemblée nationale (22)	8 566 571 440	7 578 572 425	987 999 015	1,67
Conseil constitutionnel (25)	207 528 000	191 317 561	16 210 439	0,03
Cour Suprême (27)	826 213 000	796 627 966	29 585 034	0,05
Cour des Comptes (28)	190 750 472	190 550 462	200 010	0,00
Total Pouvoirs publics	**19 954 493 191**	**18 752 453 692**	**1 202 039 499**	**2,03**
Ministère des Aff. Etrang. Et Sén. Ext. (31)	17 431 493 946	12 550 956 064	4 880 537 882	8,26
Ministère des Forces armées (32)	26 447 878 583	25 870 383 018	577 495 565	0,98
Ministère de l'Intérieur et Sécurité Publique (33)	13 255 765 920	12 954 026 805	301 739 115	0,51
Ministère de la Justice (34)	23 094 965 924	22 188 087 728	906 878 196	1,54
Ministère Fonct, publ. de la rat. Eff. Et renouv. Serv. Pub. (35)	414 401 926	414 393 226	8 700	0,00
Ministère du Travail, dialog. Soc, org, prof. Et relat. Avec inst. (37)	836 081 514	211 296 425	624 785 089	1,06
Ministère Intégr. Afr. Nepad et promo. Bonne gouv. (38)	124 306 880	62 746 766	61 560 114	0,10
Total Administration générale	**81 604 894 693**	**74 251 890 032**	**7 353 004 661**	**12,45**
Ministère de la pêche et Eco. maritime (40)	1 485 956 155	1 423 083 396	62 872 759	0,11
Ministère Agriculture et équipement rural (42)	877 128 506	862 466 136	14 662 370	0,02
Ministère de l'Eco. Financ. et plan (43)	9 226 395 405	9 199 171 725	27 223 680	0,05
Ministère Ener. Et dévep. Energ.	80 024 776	74 544 738	5 480 038	0,01

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts %
Renouv. (44)				
Ministère Commerce, sect. Inf. consomm. Prom. pdts loc. et PME (45)	1 644 341 606	1 511 275 056	133 066 550	0,23
Ministère renouv.Urbain, Habitat et cadre de vie (46)	1 687 345 479	1 480 820 471	206 525 008	0,35
Ministère de l'Industrie et des mines (47)	947 920 000	917 920 000	30 000 000	0,05
Ministère Tourisme et Transport aérien (49)	700 714 517	541 078 616	159 635 901	0,27
Total Action Economique	**16 649 826 444**	**16 010 360 138**	**639 466 306**	**1,08**
Ministère des Sports (52)	5 769 269 920	3 619 505 859	2 149 764 061	3,64
Ministère Culture et Comm. (53)	311 368 510	309 001 719	2 366 791	0,00
Ministère Santé et Action sociale (54)	45 493 628 858	41 854 799 346	3 638 829 512	6,16
Ministère Jeunesse, emploi et construc. Citoyenne (55)	623 213 336	468 916 876	154 296 460	0,26
Ministère Envir. Et dev. Durable (56)	2 703 402 846	2 672 911 376	30 491 470	0,05
Ministère Femme, Famille et Enfance (58)	699 672 520	684 294 317	15 378 203	0,03
Ministère Format. Prof. Apprent. Et Artisanat (59)	14 062 978 622	11 544 582 869	2 518 395 753	4,26
Ministère de l'Elevage et Product. Animales (62)	2 164 025 939	1 796 211 423	367 814 516	0,62
Ministère des Postes et télécom. (63)	229 909 860	37 680 445	192 229 415	0,33
Ministère Gouver. Locale, du develop. Et amén. Territoire (65)	1 814 740 357	1 049 664 036	765 076 321	1,30
Ministère Hydraul. et Assain. (68)	947 176 633	555 781 877	391 394 756	0,66
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche (75)	2 613 989 909	2 608 087 216	5 902 693	0,01
Ministère promo. Bonne Gouv et relations inst. (80)	144 774 075	141 099 189	3 674 886	0,01
Ministère Restruc. Et amén. Zones d'inondations (81)	141 094 960	-	141 094 960	0,24
Ministère Promot Invest, Partenariats et Dév. Téléservices de l'Etat (82)	40 207 000	7 541 734	32 665 266	0,06
Total Action Culturelle et Sociale	**77 759 453 345**	**67 350 078 282**	**10 409 375 063**	**17,62**
Total Ministères	**176 014 174 482**	**157 612 328 452**	**18 401 846 030**	**31,15**
Charges non réparties(60)	228 457 230 371	191 281 471 876	37 175 758 495	62,93
Total Charges non réparties	**228 457 230 371**	**191 281 471 876**	**37 175 758 495**	**62,93**
Total Général	**947 075 898 044**	**888 002 741 670**	**59 073 156 374**	**100**

Les crédits non consommés en fin de gestion concernent la dette publique, les pouvoirs publics et les moyens de services.

– La dette publique

Comme pour la gestion précédente, l'exécution de la dette publique a dégagé en 2014 des crédits non consommés d'un montant de 2,29 milliards de F CFA, soit 3,88% du total.

- Les pouvoirs publics

Le montant des crédits non consommés des pouvoirs publics s'élève à 1,20 milliard de F CFA, soit 2,03% du total des crédits non consommés de la gestion.

Par ordre d'importance du montant des crédits non consommés, les pouvoirs publics concernés sont l'Assemblée nationale pour 0,99 milliard de F CFA, la Présidence de la République pour 0,17 milliard de F CFA et la Cour Suprême pour 0,03 milliard de F CFA, avec des parts respectives de 1,67%, 0,28% et de 0,05% du total des crédits non consommés en 2014.

- Les moyens des services

Les crédits non consommés des moyens des services s'élèvent à 55,57 milliards de F CFA et sont répartis entre les ministères et les dépenses communes.

Les crédits non consommés des ministères s'élèvent à 18,40 milliards de F CFA, soit 13,15% du total de ces crédits.

Selon l'Action, les crédits non consommés des ministères en charge de l'Action culturelle et sociale s'établissent à 10,41 milliards de F CFA, soit 17,62% de l'ensemble des crédits non consommés sur la gestion 2014. Les ministères en charge de l'Administration générale totalisent des crédits non consommés d'un montant de 7,33 milliards de F CFA, soit 12,45% du total. Les ministères de l'Action économique enregistrent des crédits non consommés d'un montant de 0,64 milliard de F CFA, soit 1,08% du total.

En analysant l'ensemble des crédits non consommés (18,40 milliards de F CFA) sans distinction d'action, les principaux ministères ayant enregistré les parts les plus importantes sont les suivants :

- le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur pour 4,88 milliards de F CFA, soit 8,26%.
- le ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 3,64 milliards de F CFA, soit 6,16% ;
- le ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat pour 2,52 milliards de F CFA, soit 4,26%.

S'agissant des dépenses communes, elles enregistrent des crédits non consommés de 37,17 milliards de F CFA, soit 62,93% du total des crédits non consommés en fin de gestion.

……..

En définitive, il résulte de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires des dépassements et des crédits non consommés pour lesquels il faut respectivement procéder à des ouvertures de crédits complémentaires et à des annulations de crédits.

Le tableau n°92 suivant présente le montant des crédits à annuler et celui des crédits complémentaires à ouvrir pour la gestion 2014.

Tableau n°92 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires

En F CFA

Titre	Crédits à annuler	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 1 Dette publique	2 293 512 350	-
Titre 2 Personnel	44 887 219 660	38 435 049 585
Titre 3 Fonctionnement	8 684 078 314	6 986 553 881
Titre 4 Autres transferts courants	3 208 346 050	214 921 085
Total	**59 073 156 374**	**45 636 524 551**

2- Gestion des crédits d'investissement

L'examen de la gestion des autorisations relatives aux dépenses d'investissement porte sur les crédits alloués aux investissements sur ressources internes et sur les fonds des investissements sur ressources externes.

2.1 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes

L'analyse de la gestion des crédits d'investissement sur ressources internes porte sur les modifications apportées aux crédits et l'utilisation de ces derniers.

2.1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion

Les modifications des crédits relatifs aux dépenses d'investissement ont porté sur leur montant et sur leur répartition.

2.1.1.1- Modifications du montant des crédits de paiement

Le montant des crédits de paiement pour la gestion 2014 a été modifié par la LFR1 et la LFR2, par des ouvertures et annulations de crédits ainsi que par des reports de crédits disponibles en fin 2013.

- **Modifications apportées par la LFR 1**

Arrêtés initialement à 577 milliards de F CFA, les crédits de paiement ont été réévalués à 575,09 milliards de F CFA, soit une diminution de 1,91 milliard de F CFA. Les crédits relatifs aux dépenses d'investissement exécutés par l'Etat sont passés de 207,08 à 180,47 milliards de F CFA, soit une baisse de 26,61 milliards de F CFA. Quant aux autorisations relatives aux transferts en capital, elles ont augmenté de 24,61 milliards de F CFA, passant de 369,92 à 394,53 milliards de F CFA.

- **Modifications apportées par la LFR 2**

La LFR2 a porté les crédits de paiement à 577,90 milliards de F CFA, soit une hausse de 1,81 milliard de F CFA. Les crédits relatifs aux dépenses d'investissement exécutés par l'Etat sont passés de 180,47 à 143,90 milliards de F CFA, soit une baisse de 36,57 milliards de F CFA.

Les prévisions de dépenses de transferts en capital enregistrent une hausse de 39,47 milliards de F CFA, passant de 394,53 à 434 milliards de F CFA.

- **Modifications apportées par les ouvertures et annulations de crédits**

Pour la gestion 2014, des ouvertures de crédits ont été effectuées pour un montant global de 275 817 130 F CFA par l'arrêté n°11735 du 23 juillet 2014 portant constatation et affectation des ressources issues de la contribution reçue des Emirats arabes unis au titre de l'organisation du XV e sommet de la francophonie. Ces ouvertures ont bénéficié à la section 53, titre 6.

Quant aux annulations, elles sont estimées à 655 817 130 F CFA par l'arrêté n°11736 du 23 juillet 2014 portant annulation de l'arrêté n°11568 /MEFP/DGF/DB/DB3 du 14 juillet 2014, affectant les ressources issues de la contribution reçue des Emirats arabes unis au titre de l'organisation du XV e sommet de la francophonie. Ces annulations ont concerné la section 53, titre 6.

Sur la base des actes produits par le MEF, le montant total des annulations de crédits ouverts pour les dépenses d'investissement de la gestion 2014 est arrêté à 655 817 130 F CFA.

Entre 2012 et 2014, les ouvertures de crédits par voie réglementaire concernent aussi bien les dépenses ordinaires que les dépenses d'investissement.

- **Modifications apportées par les reports de crédits**

Sur des crédits relatifs aux dépenses d'investissement non consommés à la clôture de la gestion 2013 d'un montant de 105,42 milliards de F CFA, des reports ont été effectués pour un montant de 28,85 milliards de F CFA sur la gestion 2014, soit 27,37%.

Les reports de crédits du budget consolidé d'investissement sur la gestion 2014 sont autorisés par l'arrêté n°3031du MEF du 17 février 2014 portant report de crédit du budget consolidé d'investissement sur la gestion de 2014 pour un montant de 28 850 000 000 F CFA.

La Cour a examiné le rapport entre le montant des reports de crédits et celui des crédits d'investissement ouverts par la LFI. A cet égard, au regard de l'article 6 du décret 2009-192 du 27 février 2009 relatif aux reprises en engagement et aux reports de crédits du budget général, les crédits non consommés à la clôture de l'année peuvent être reportés par arrêté du Ministre chargé des Finances jusqu'à la limite de 5% des crédits de l'année en cours.

Au sens de cette disposition, l'assiette, objet du report, doit porter sur les 5% des crédits initiaux de la gestion qui suit celle pour laquelle des crédits disponibles sont constatés.

Il en résulte que le pourcentage visé est la limite supérieure du montant à reporter qui ne peut porter que sur des projets ou programmes ayant des crédits non utilisés.

Par ailleurs, la Cour fait observer qu'une analyse plus fine des reports nécessiterait que les disponibles par projet ou programme lui soient transmis à temps, afin de permettre de vérifier la conformité à la réglementation des reports de crédits par projet.

2.1.1.2 Modification de la répartition des crédits

En 2014, des transferts et des virements de crédit opérés par arrêté ou par décret, ont modifié la répartition des crédits de paiement.

Le tableau n°93 ci-après présente, sans contraction, l'ensemble des mouvements résultant du pointage de tous les actes modificatifs des crédits de paiement reçus par la Cour.

Tableau n°93 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2014

En F CFA

Sections	Augmentations	Parts %	Diminutions	Parts %
TITRE 5				
Présidence de la République (21)	1 758 500 000	1,67	- 8 000 000	0,01
Primature (30)	1 285 200 000	1,22	- 78 200 000	0,07
Ministère des aff. Etrang. Et Sén. Ext. (31)	328 000 000	0,31	- 1 435 000 000	1,36
Ministère des Forces armées (32)	1 654 023 395	1,57	- 586 648 356	0,56
Ministère de l'Intérieur et Sécurité publique (33)	447 710 500	0,43	- 397 710 500	0,38
Ministère de la Justice (34)	44 000 000	0,04	- 44 000 000	0,04
Ministère Fonct, publ. de la rat. Eff. Et renouv. Serv. Pub. (35)	56 300 000	0,05	- 576 279 370	0,55
Ministère du Travail, dialog. Soc, org, prof. Et relat. Avec inst. (37)	969 038 848	0,92	- 11 000 000	0,01
Ministère Intégr. Afr. Nepad et promo. Bonne gouv. (38)	5 168 396 614	4,91	- 113 537 722	0,11
Ministère Agriculture et équipement rural (42)	168 180 704	0,16	- 168 180 704	0,16
Ministère de l'Eco. Financ. et plan (43)	8 259 211 408	7,84	- 5 418 880 471	5,15
Ministère Ener. Et dévep. Energ. Renouv. (44)	164 500 000	0,16	- 164 500 000	0,16
Ministère Commerce, sect. Inf. consomm. Prom. pdts loc. et PME (45)	300 668 255	0,29	- 300 668 255	0,29
Ministère renouv.Urbain, Habitat et cadre de vie (46)	2 624 474 302	2,49	- 419 309 700	0,40
Ministère de l'Industrie et des mines (47)	316 957 728	0,30	- 366 957 728	0,35
Ministère Tourisme et Transport aérien (49)	144 500 000	0,14	- 144 500 000	0,14
Ministère des Sports (52)	6 500 000	0,01	- 6 500 000	0,01
Ministère Culture et Comm. (53)	151 572 800	0,14	- 125 786 400	0,12
Ministère Santé et Action sociale (54)	759 558 662	0,72	- 621 408 662	0,59
Ministère Jeunesse, emploi et construc. Citoyenne (55)	20 000 000	0,02	- 4 000 000	0,00
Ministère Envir. Et dev. Durable (56)	333 950 000	0,32	- 59 500 000	0,06
Ministère Femme, Famille et Enfance (58)	261 000 000	0,25	- 138 600 000	0,13
Ministère Format. Prof. Apprent. Et Artisanat (59)	14 000 000	0,01	- 14 000 000	0,01
Charges non réparties (60)	371 000 000	0,35	- 39 002 515 241	37,03
Ministère du Plan (61)	-	0,00	- 824 457 344	0,78
Ministère des Postes et télécom. (63)	25 786 400	0,02	- 51 572 800	0,05
Ministère Gouver. Locale, du develop. Et amén. Territoire (65)	50 000 000	0,05	- 50 000 000	0,05
Ministère Hydraul. et Assain. (68)	1 268 161 570	1,20	- 1 268 161 570	1,20
Ministère promo. Bonne Gouv et relations inst. (80)	-	0,00	- 5 492 918 370	5,22
Ministère Restruc. Et amén. Zones d'inondations (81)	-	0,00	- 2 205 164 602	2,09
Ministère Promot Invest, Partenariats et Dév. Téléservices de l'Etat (82)	-	0,00	- 1 300 000 000	1,23
Total Titre 5	**26 951 191 186**	**25,59**	**- 61 397 957 795**	**58,30**
TITRE 6				
Présidence de la République (21)	2 633 766 609	2,50	-	0,00
Assemblée nationale (22)	79 000 000	0,08	-	0,00
Primature (30)	4 447 000 000	4,22	-	0,00
Ministère des aff. Etrang. Et Sén. Ext. (31)	150 000 000	0,14	- 200 000 000	0,19

Sections	Augmentations	Parts %	Diminutions	Parts %
Ministère des Forces armées (32)	245 000 000	0,23	-	0,00
Ministère de l'Intérieur et Sécurité publique (33)	560 000 000	0,53	-	0,00
Ministère Fonct, publ. de la rat. Eff. Et renouv. Serv. Pub. (35)	-	0,00	- 140 000 000	0,13
Ministère du Travail, dialog. Soc, org, prof. Et relat. Avec inst. (37)	140 000 000	0,13	-	0,00
Ministère Infras, Transp. Terrestre et désencl. (41)	3 425 000 000	3,25	-	0,00
Ministère de l'Eco. Financ. et plan (43)	9 044 163 543	8,59	- 4 903 940 888	4,66
Ministère Ener. Et dévep. Energ. Renouv. (44)	10 577 632 035	10,04	- 7 051 754 690	6,70
Ministère renouv.Urbain, Habitat et cadre de vie (46)	18 690 000 000	17,75	-	0,00
Ministère Tourisme et Transport aérien (49)	500 000 000	0,47	- 500 000 000	0,47
Ministère Culture et Comm. (53)	13 032 000 000	12,37	-	0,00
Ministère Santé et Action sociale (54)	200 000 000	0,19	-	0,00
Ministère Jeunesse, emploi et construc. Citoyenne (55)	1 455 000 000	1,38	-	0,00
Ministère Format. Prof. Apprent. Et Artisanat (59)	60 000 000	0,06	-	0,00
Ministère du Plan (61)	-	0,00	- 2 569 100 000	2,44
Ministère de l'Elevage et Product. Animales (62)	250 000 000	0,24	-	0,00
Ministère des Postes et télécom. (63)	-	0,00	- 3 750 000 000	3,56
Ministère Hydraul. et Assain. (68)	250 000 000	0,24	-	0,00
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche (75)	6 253 000 000	5,94	- 6 085 000 000	5,78
Ministère Restruc. Et amén. Zones d'inondations (81)	-	0,00	- 18 600 000 000	17,66
Ministère Promot Invest, Partenariats et Dév. Téléservices de l'Etat (82)	6 380 000 000	6,06	- 125 000 000	0,12
Total Titre 6	**78 371 562 187**	**74,41**	**- 43 924 795 578**	**41,70**
Total Général	**105 322 753 373**	**100,00**	**- 105 322 753 373**	**100,00**

Ce tableau montre que sur la base du pointage des actes produits à la Cour, les modifications des crédits effectuées par augmentations et diminutions s'équilibrent à 105 322 753 373 F CFA.

- Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits des dépenses d'investissement ont bénéficié aux dépenses exécutées par l'Etat (titre 5) pour 26,95 milliards de F CFA, soit 25,59% et aux transferts en capital (titre 6) pour 78,37 milliards de F CFA, soit 74,41%.

Le principal bénéficiaire des augmentations de crédits d'investissement exécutés par l'Etat est le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour un montant de 8,26 milliards de F CFA, soit une part de 7,84%. Suit le ministère de l'Intégration africaine du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance pour un montant de 5,17 milliards de F CFA représentant une part de 4,91%.

Les augmentations imputées aux transferts en capital pour un montant de 78,37milliards de F CFA concernent pour l'essentiel le ministère du Renouveau urbain de l'Habitat et du Cadre de Vie et celui de la Culture et de la Communication pour respectivement 18 ,7 milliards et

13 ,03 milliards de F CFA, soient 17,75% et 12,37%.

- Les diminutions de crédits

Les montants des diminutions de crédits affectant les dépenses exécutées par l'Etat (titre 5) sont de 61,40 milliards de F CFA, soit 58,30%et les transferts en capital (titre 6) 43,92milliards de F CFA, représentant 41,7%.

Les diminutions des crédits d'investissement exécutés par l'Etat les plus significatives concernent les dépenses communes pour 39 milliards de F CFA, soit 37,03% et le ministère de l'Economie et des Finances pour un montant de 5,42 milliards de F CFA représentant une part de 5,15%. Le ministère bénéficiaire de la part la plus faible dans les diminutions est celui de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne pour un montant de 4 000 000 de F CFA.

Les diminutions imputées aux transferts en capital pour un montant de 43,92 milliards de F CFA, soit 41,70% concernent, pour l'essentiel, les ministères de la Restructuration et de l'Aménagement des zones d'inondations et celui de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables pour respectivement 18,6 milliards de F CFA, soit 17 ,66% et 7,05 milliards de F CFA, soit 6,70%.

2.1.2 - Utilisation des crédits

L'utilisation des crédits d'investissement a donné lieu à des dépassements de crédits et à des crédits non consommés à la clôture de la gestion.

2.1.2.1 - Dépassements de crédits

Les dépassements de crédits sur les dépenses d'investissement sur ressources internes ont été de l'ordre de 15 797 916 563 F CFA.

Le tableau n°94 ci-dessous en donne la situation.

Tableau n°94 : Situation des dépassements de crédits d'investissement en 2014

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts %
Titre 5				
Ministère de l'Eco. Des Fin. Et Plan (43)	30 162 803 366	45 960 719 929	- 15 797 916 563	100
TOTAL	**30 162 803 366**	**45 960 719 929**	**- 15 797 916 563**	**100**

Les dépassements sur crédits d'investissement concernent uniquement les dépenses exécutées par l'Etat pour 15 797 916 563 F CFA. Ils sont imputables au ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

2.1.2.2 - Crédits non consommés

Les crédits d'investissement non consommés sont de 52,44 milliards de F CFA, soit 13 ,34% des crédits d'investissement sur ressources internes.

La situation détaillée des crédits d'investissement non consommés en fin de gestion est indiquée au tableau n°95 ci-après.

Tableau n°95 : Situation des crédits non consommés en 2014

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts %
Titre 5				
Présidence de la République (21)	2 913 486 330	2 211 486 330	702 000 000	1,34
Cour des Comptes (28)	61 362 276	57 718 200	3 644 076	0,01
Ministère des aff. Etrang. Et Sén. Ext. (31)	3 956 792 496	1 777 203 782	2 179 588 714	4,16
Ministère des Forces armées (32)	29 408 214 044	26 522 921 781	2 885 292 263	5,50
Ministère de l'Intérieur et Sécurité publique (33)	16 069 209 387	14 502 402 574	1 566 806 813	2,99
Ministère de la Justice (34)	2 654 771 877	2 475 060 985	179 710 892	0,34
Ministère Fonct, publ. de la rat. Eff. Et renouv. Serv. Pub. (35)	1 000 517 986	982 156 456	18 361 530	0,04
Ministère du Travail, dialog. Soc, org, prof. Et relat. Avec inst. (37)	411 977 651	394 470 694	17 506 957	0,03
Ministère Intégr. Afr. Nepad et promo. Bonne gouv. (38)	818 032 180	814 195 943	3 836 237	0,01
Ministère de la pêche et Eco. maritime (40)	3 309 645 713	3 292 657 840	16 987 873	0,03
Ministère Infras, Transp. Terrestre et désencl. (41)	777 240 383	768 233 833	9 006 550	0,02
Ministère Agriculture et équipement rural (42)	3 700 968 505	3 003 582 288	697 386 217	1,33
Ministère Ener. Et dévep. Energ. Renouv. (44)	1 179 155 658	1 160 165 409	18 990 249	0,04
Ministère Commerce, sect. Inf. consomm. Prom. pdts loc. et PME (45)	1 118 455 574	1 105 025 097	13 430 477	0,03
Ministère renouv.Urbain, Habitat et cadre de vie (46)	711 766 753	687 983 698	23 783 055	0,05
Ministère de l'Industrie et des mines (47)	1 233 467 422	1 231 511 788	1 955 634	0,00
Ministère Tourisme et Transport aérien (49)	1 007 453 461	993 371 014	14 082 447	0,03
Ministère de l'Education nationale (50)	18 625 130 442	15 713 656 502	2 911 473 940	5,55
Ministère des Sports (52)	2 797 277 447	2 614 322 446	182 955 001	0,35
Ministère Culture et Comm. (53)	481 097 023	457 097 023	24 000 000	0,05
Ministère Santé et Action sociale (54)	12 357 967 261	8 033 171 134	4 324 796 127	8,25
Ministère Jeunesse, emploi et construc. Citoyenne (55)	928 109 831	916 582 692	11 527 139	0,02
Ministère Envir. Et dev. Durable (56)	4 317 336 367	3 945 264 811	372 071 556	0,71
Ministère Femme, Famille et Enfance (58)	4 373 064 648	4 280 446 876	92 617 772	0,18
Ministère Format. Prof. Apprent. Et Artisanat (59)	4 437 497 668	3 671 509 338	765 988 330	1,46
Ministère du Plan (61)	820 221 328	806 959 654	13 261 674	0,03
Ministère de l'Elevage et Product. Animales (62)	3 326 094 208	3 054 796 520	271 297 688	0,52
Ministère Gouver. Locale, du develop. Et amén. Territoire (65)	1 403 522 290	1 395 609 222	7 913 068	0,02
Ministère Hydraul. et Assain. (68)	7 145 606 718	6 639 420 339	506 186 379	0,97
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche (75)	1 006 788 410	890 208 230	116 580 180	0,22
Ministère promo. Bonne Gouv et relations inst. (80)	*349 540 815	321 137 461	28 403 354	0,05
Titre 5	**132 701 772 152**	**114 720 329 960**	**17 981 442 192**	**34,29**
Titre 6				

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts %
Assemblée nationale (22)	609 000 000	580 000 000	29 000 000	0,06
Primature (30)	15 156 500 000	13 156 500 000	2 000 000 000	3,81
Ministère des aff. Etrang. Et Sén. Ext. (31)	1 750 000 000	1 200 000 000	550 000 000	1,05
Ministère des Forces armées (32)	6 855 100 000	6 845 100 000	10 000 000	0,02
Ministère de l'Intérieur et Sécurité publique (33)	3 129 700 000	2 579 700 000	550 000 000	1,05
Ministère Fonct, publ. de la rat. Eff. Et renouv. Serv. Pub. (35)	590 000 000	340 000 000	250 000 000	0,48
Ministère du Travail, dialog. Soc, org, prof. Et relat. Avec inst. (37)	35 000 000	-	35 000 000	0,07
Ministère Infras, Transp. Terrestre et désencl. (41)	52 991 709 600	50 491 709 600	2 500 000 000	4,77
Ministère de l'Eco. Des Fin. Et Plan (43)	42 805 800 000	33 851 208 503	8 954 591 497	17,08
Ministère Ener. Et dévep. Energ. Renouv. (44)	21 545 877 345	19 793 000 000	1 752 877 345	3,34
Ministère Commerce, sect. Inf. consomm. Prom. pdts loc. et PME (45)	4 738 071 192	2 738 071 192	2 000 000 000	3,81
Ministère Tourisme et Transport aérien (49)	10 422 000 000	9 422 000 000	1 000 000 000	1,91
Ministère de l'Education nationale (50)	3 597 950 568	2 364 950 568	1 233 000 000	2,35
Ministère Culture et Comm. (53)	26 123 817 130	25 740 817 130	383 000 000	0,73
Ministère Santé et Action sociale (54)	13 286 020 000	12 843 220 102	442 799 898	0,84
Ministère Envir. Et dev. Durable (56)	1 937 000 000	1 896 000 000	41 000 000	0,08
Ministère Format. Prof. Apprent. Et Artisanat (59)	5 660 269 733	3 388 635 252	2 271 634 481	4,33
Ministère de l'Elevage et Product. Animales (62)	3 298 863 000	3 048 863 000	250 000 000	0,48
Ministère Gouver. Locale, du develop. Et amén. Territoire (65)	16 390 000 000	8 070 000 000	8 320 000 000	15,87
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche (75)	29 343 000 000	27 458 000 000	1 885 000 000	3,59
Titre 6	**260 265 678 568**	**225 807 775 347**	**34 457 903 221**	**65,71**
TOTAL	**392 967 450 720**	**340 528 105 307**	**52 439 345 413**	**100**

Pour un total de crédits non consommés de 52,44milliards de F CFA sur les dépenses d'investissement sur ressources internes, 17,98 milliards de F CFA concernent le titre 5 et 34,46 milliards de F CFA le titre 6, soit des parts respectives de 34,29% et 65,71%.

Concernant le titre 5, les ministères qui enregistrent les montants de crédits non consommés les plus importants sont le ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 4,32 milliards de F CFA, le ministère de l'Education nationale pour 2,91 milliards de F CFA et le ministère des Forces Armées pour 2,88 milliards de F CFA. Leurs parts respectives dans le montant total des crédits non consommés sont de 8,25%, 5 ,55% et 5,50%. Certaines sections réalisent des montants de crédits non consommés très faibles. Il s'agit du ministère de l'Industrie et des Mines avec 1 955 634 F CFA et de la Cour des comptes avec 3 644 076 F CFA.

S'agissant du titre 6, les crédits disponibles concernent essentiellement le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour 8,95 milliards F CFA et le ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire pour 8,32 milliards F CFA, soit respectivement 17,08% et 15 ,87% du total des crédits non consommés. Le ministère des Forces Armées réalise la part la plus faible des crédits non consommés avec 10 000 000 F CFA.

Par ailleurs, la Cour a relevé que le PLR a inscrit un montant de 329 377 461 de F CFA aux crédits ouverts à la section 80 titre 5, alors que la Cour n'a pas reçu d'actes modificatifs y

relatifs. Par conséquent, ce montant devrait être égal à la LFR2 (349 540 815) et aux crédits ouverts au CGAF, soit un écart de 20 163 354 F CFA.

Selon le MEFP, les crédits ouverts au titre 5 de la section 80 dans la LFR 2 ont été arrêtés à 16 796 000 000 F CFA. Ce même montant figure dans le PLR et le CGAF. Aucune différence n'a été relevée.

La Cour souligne que les ouvertures de crédits de 16 796 000 000 F CFA concernent le titre 5 de la section 82 et non pas celui de la section 80. Sur ce point l'écart de 20 163 354 F CFA subsiste dans les documents précités notamment la LFR 2, la page 68 du CGAF et la page 48 du PLR. Ce montant doit en conséquence être pris en considération dans le montant des crédits du Titre 5 à annuler.

Le tableau n°96 retrace les montants des crédits à annuler.

Tableau n°96 : Montant des crédits à annuler selon le PLR

En F CFA

Titres	Crédits non consommés	Crédits à reporter	Crédits à annuler
Titre 5	17 981 442 192	6 001 424 851	11 980 017 341
Titre 6	34 457 903 221	26 933 479 647	7 524 423 574
Total	**52 439 345 413**	**32 934 904 498**	**19 504 440 915**

En tenant compte du montant des crédits à reporter sur la gestion 2015, comme indiqué à la page 19 du PLR, pour un montant total de 32 934 904 498 F CFA réparti entre le titre 5 pour 6 001 424 851 F CFA et le titre 6 pour 26 933 479 647 F CFA, le montant des crédits à annuler est présenté au tableau n°103 ci-dessus.

<u>Recommandation n°9 :</u>

La Cour recommande au MEFP de prendre en compte dans le montant des crédits à annuler l'écart de 20 163 354 F CFA qui a été constaté dans les prévisions du titre 5 de la section 80.

En définitive, il résulte de la gestion des crédits relatifs aux dépenses d'investissement des dépassements et des crédits non consommés qui nécessitent des ajustements par la loi de règlement. Il s'agit de procéder à des ouvertures de crédits complémentaires pour les dépassements et à des annulations des crédits non consommés et non reportés.

Tableau n°97: Montant des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires

En F CFA

Titres	Crédits à annuler	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 5	11 980 017 341	15 797 916 563
Titre 6	7 524 423 574	0
Total	**19 504 440 915**	**15 797 916 563**

Les crédits à annuler constituent les crédits disponibles diminués des reports alors que les ouvertures de crédits complémentaires représentent les dépassements.

2.2 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes

Prévues par les lois de finances, les dépenses d'investissement sur ressources externes sont des dépenses pour lesquelles le Trésor public n'est pas le comptable assignataire. Elles sont inscrites au budget général pour une vue globale de l'exécution budgétaire.

Pour des prévisions de 357,90 milliards de F CFA, ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 355 ,42 milliards de F CFA, soit un taux de 99,31%.

L'examen de la gestion des crédits d'investissement sur ressources externes concerne leurs modifications et leur utilisation.

2.2.1 - Modification des crédits en cours de gestion

Les modifications relatives aux investissements sur ressources externes ont porté, en cours de gestion, sur les financements acquis et sur les prévisions de tirage.

2.2.1.1 - Modification des financements acquis

Les prévisions initiales des financements acquis d'un montant de 4430,97 milliards de F CFA, ont été portées à la hausse à 4434,19 milliards de F CFA par la LFR1.

2.2.1.2 - Modifications des prévisions de tirage

Prévues par la LFI à 365 milliards de F CFA, les prévisions de tirage ont été rectifiées à la baisse par la LFR1 à 357,90 milliards de F CFA, soit une diminution de 7,1 milliards de F CFA. Cette baisse concerne aussi bien les emprunts (6,80 milliards) que les subventions (0,30 milliard).

2.2.2 - Utilisation des crédits

Pour des prévisions de tirage sur ressources externes de 177,20 milliards de F CFA en emprunts et 180,70 milliards de F CFA en subventions, les dépenses d'investissement sur ressources externes ont été ordonnancées respectivement à hauteur de 175,52 milliards de F CFA et 179,90 milliards de F CFA. Les taux d'absorption sont donc de 99,05% pour les emprunts et 99,55% pour les subventions.

CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

L'examen de la gestion des comptes spéciaux du Trésor porte sur la modification des crédits affectés aux CST, l'utilisation des crédits ouverts à ces comptes et sur la gestion des soldes dégagés par l'exécution de ces comptes.

1 – Modification des crédits

La modification des crédits applicables aux CST peut concerner leur montant ou leur répartition.

1-1. Modification du montant des crédits

Les crédits ouverts au compte d'affectation spéciale « frais de contrôle des entreprises publiques » s'élèvent à 350 000 000 de F CFA. Ils ont été majorés par arrêté n°14848 du 19/09/2014 pour un montant de 140 000 000 F CFA. Ainsi, le total des crédits applicables audit compte ainsi que celui qui concerne l'ensemble des CST a augmenté de 140 000 000 F CFA.

1-2. Modification de la répartition des crédits

Les crédits alloués au compte spécial « CEPIA » ont fait l'objet d'un virement interne pour un montant de 71 500 000 de F CFA suivant l'arrêté n°14115 du 09 septembre 2014.

2 - Utilisation des crédits

L'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor est uniquement marquée par des crédits non consommés.

2.1- Dépassement de crédits

Il n'a pas été constaté de dépassement sur les crédits des CST.

2.2- Crédits non consommés

En 2014, l'utilisation des crédits des CST ouverts par les lois de finances a donné lieu à des crédits non consommés d'un montant total de 2,38 milliards de F CFA.

La répartition de ces crédits non consommés est retracée au tableau n°98 ci-après :

Tableau n°98 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2014

En F CFA

Comptes Spéciaux du Trésor	Prévisions	Réalisation	Crédits non consommés	Part %
Fonds national de retraite	75 000 000 000	74 671 673 001	328 326 999	13,81
Frais de contrôle des entreprises pub	350 000 000	289 810 525	60 189 475	2,53
Caisse d'encouragement à la pêche	950 000 000	841 296 406	108 703 594	4,57
Fonds de lutte contre l'incendie	200 000 000	57880770	142 119 230	5,98
Comptes d'affectation spéciale	**76 500 000 000**	**75 860 660 702**	**639 339 298**	**26,89**
Opération des armées à caractère industriel et commercial	150 000 000	12102434	137 897 566	5,80
Comptes de commerce	**150 000 000**	**12 102 434**	**137 897 566**	**5,80**
Prêts aux collectivités locales	800 000 000	0	800 000 000	33,65
Prêts à divers organismes	845 199 000	845 198 330	670	0
Prêts aux particuliers	14 500 000 000	14 499 581 300	418 700	0,02
Comptes de prêts	**16 145 199 000**	**15 344 779 630**	**800 419 370**	**33,66**
Avances aux collectivités locales	800 000 000	0	800 000 000	33,65
Compte d'avance	**800 000 000**	**0**	**800 000 000**	**33,65**
Total	**93 595 199 000**	**91 217 542 766**	**2 377 656 234**	**100**

Les crédits non consommés concernent essentiellement les comptes de prêts pour un montant de 800 419 370 F CFA, soit 33,66% des crédits non consommés des CST. Ils sont suivis des comptes de prêts, des comptes et des comptes d'affectation spéciale d'avance pour des montants respectifs de 800 419 370 F CFA, 800 000 000 F CFA et 639 339 298 F CFA**,** soit des parts respectives de 33,66%, de 33,65% et de 26,89% des crédits non consommés.

Les comptes de commerce réalisent le plus faible montant de crédits non consommés avec 137 897 566 de F CFA équivalant à 6,73% du total des crédits non consommés.

3 - Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor

Au regard des dispositions de l'article 9 de la loi n° 2013-07 du 18 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, seul le solde créditeur du compte d'affectation spéciale du FNR doit être reporté.

3.1- Différence entre sorties CGAF 2013 et entrées CGAF 2014

La Cour a constaté des différences de montants entre la balance de sortie du CGAF 2013 et la balance d'entrée du CGAF 2014.

La situation de ces différences est présentée au tableau n°99 qui suit.

Tableau n°99 : différences entre Balance de sortie CGAF 2013 et Balance d'entrée CGAF 2014 des CST

En F CFA

Comptes spéciaux du Trésor	Balance de sortie CGAF 2013 (1)	Balance d'entrée CGAF 2014 (2)	Ecarts = (1) – (2)
Fonds national de retraite	29 497 199 160	41 011 574 723	-11 514 375 563
Opérations des armées à caractères ind/com	54 687 189	75 213 669	-20 526 480
Prêts aux particuliers	8 211 549 163	8 844 544 239	-632 995 076
Avances aux collectivités locales	-2 447 527 155	-2 667 527 155	220 000 000
Avances à 1 an à divers organismes	-1 594 621 499	-1 001 436 771	-593 184 728
Garanties et avals	0	-1 686 625 220	1 686 625 220

La Cour a constaté, comme l'illustre le tableau ci-dessus, des écarts concernant certains CST entre les soldes de sortie et ceux d'entrée dans les CGAF de 2013 et de 2014. Le montant de 29 497 199 160 F CFA est de loin inférieur aux 44 620 544 692 milliards de F CFA représentant le solde de sortie de la gestion 2012 à reporter en balance d'entrée de la gestion 2013.

Le MEFP explique que les efforts de fiabilisation des comptes suite à une maitrise progressive du module de basculement automatique des comptes d'ASTER ont conduit à des corrections sur les balances. Ainsi en dehors du FNR dont les corrections effectuées, suite aux observations de la Cour dans son précédent rapport, ont fait passer le solde 2013 du compte de 25 158 663 356 de F CFA à 41 011 574 723 de F CFA.

3.2- Report de soldes sur la gestion 2014

Le montant global des reports de la gestion 2013 sur la gestion 2014 s'élève à 41,72 milliards de F CFA.

La situation des reports de solde des CST figure au tableau n°100 suivant.

Tableau n°100 : Report des soldes des CST de 2014 sur 2015

En milliards de F CFA

Catégorie des CST	Solde d'entrée au 01/01/2014	Recettes	Dépenses	Solde de la gestion	Solde au 31/12/2014	Solde à reporter
Comte d'affectation spéciale (FNR)	41 011 574 723	64 239 669 915	74 671 673 001	-10 432 003 086	30 579 571 637	41 011 574 723
compte de commerce	75 213 669	2 251 925	12 102 434	-9 850 509	65 363 160	65 363 160
compte de prêt	6 144 544 239	8 059 236 824	15 344 779 630	-7 285 542 806	-1 140 998 567	-1 140 998 567
compte d'avance	-3 818 963 926	-	-	0	-3 818 963 926	-3 818 963 926
Garanties et avals	-1 686 625 220	-	-	0	-1 686 625 220	-1 686 625 220
Total	**41 725 743 485**	**72 301 158 664**	**90 028 555 065**	**-17 727 396 401**	**23 998 347 084**	**34 430 350 170**

En 2014, les recettes effectives des CST s'élèvent à 73,63 milliards de F CFA et les dépenses à 91,22 milliards de F CFA, soit un solde débiteur de 17,59 milliards de F CFA.

Avec un report de solde de 41,72 milliards de F CFA de la gestion 2013, le solde au 31 décembre 2014 des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 23,99 milliards de F CFA.

Compte tenu du non report des soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale autres que le FNR et du solde débiteur du FNR comme prévu à l'article 9 de la LFI, le montant à reporter sur la gestion 2015 s'élève à 34,43 milliards de F CFA.

4. La non fixation du découvert des comptes de commerce

Selon les dispositions de l'article 27 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances, le découvert autorisé pour les comptes de commerce a un caractère limitatif et doit être fixé annuellement.

Cependant, la Cour constate que, comme pour les gestions précédentes, ce découvert n'est pas fixé en 2014 dans les lois de finances. Seuls des plafonds de crédits des comptes de commerce ont été fixés alors que les prévisions de dépenses les concernant ont un caractère évaluatif.

Le MEFP s'est engagé à fixer les découverts des comptes de commerce à partir de la gestion 2015.

CONCLUSION

Les ressources du budget pour l'année 2014 ont été évaluées à 2 175,06 milliards de F CFA et les charges à 2 724,31milliards de F CFA, soit un déficit prévisionnel de 549,25 milliards de F CFA.

Les ressources prévisionnelles se répartissent entre le budget général pour 2 081,61 milliards de F CFA et les comptes spéciaux du Trésor pour 93,45 milliards de F CFA. Les charges du budget général ont été prévues à 2 630,86 milliards de F CFA et celles des comptes spéciaux du Trésor à 93,45 milliards de F CFA.

Après exécution, les recettes du budget général s'élèvent à 2 503,97 milliards de F CFA et les dépenses à 2 607,16 milliards de F CFA. Il en résulte un déficit de 103,9 milliards de F CFA. Quant aux comptes spéciaux du Trésor, ils ont réalisé des recettes d'un montant de 73,63 milliards de F CFA et des dépenses d'un montant de 91,22 milliards de F CFA, soit un déficit de 17,59 milliards de F CFA.

Ainsi, la gestion 2014 a fait ressortir un déficit global de 120,78 milliards de F CFA contre un excédent de 70,5 milliards de F CFA pour la gestion précédente. Ce qui constitue une dégradation importante de la situation financière de l'Etat.

L'exécution du budget est marquée par une progression plus rapide des dépenses sur les recettes. Pour les recettes, s'il est noté une augmentation des recettes fiscales, les restes à recouvrer demeurent toujours importants. Le taux de pression fiscale est le plus élevé de l'espace UEMOA. La dette publique, les dépenses de personnel et les dépenses de transferts constituent les postes de dépenses les plus importants. Les dépenses d'investissement sur ressources internes continuent de progresser et représentent 38,58%, soit plus du tiers des recettes fiscales.

Comme pour les années antérieures, la gestion des crédits a encore donné lieu à un certain nombre de manquements :

- imputations budgétaires irrégulières ;
- erreurs importantes de montant dans les documents produits ;
- dépassements sur crédits limitatifs;
- manque de diligence dans l'apurement des rôles et le recouvrement des prêts rétrocédés ;
- report erroné du solde du FNR.

La Cour a toutefois constaté qu'une amélioration a été apportée à la production des documents et à la satisfaction des demandes de renseignements.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Evolution du solde de l'execution budgetaire 6
Tableau n°2 : Previsions et realisations des lois de finances 2014..... 9
Tableau n°3 : Evolution du resultat de l'execution du budget general de 2010 a 2014 11
Tableau n°4 : Previsions et realisations des recettes du budget general en 2014 15
Tableau n°5 : Evolution des recettes effectives du budget general de 2010 a 2014..... 16
Tableau n°6 : Previsions et realisations des recettes internes en 2014..... 16
Tableau n°7 : Recouvrement de la dette retrocedee par societe de 2004 a 2014..... 18
Tableau n°8 : Principaux ecarts entre previsions et realisations des recettes fiscales en 2014 19
Tableau n°9 : Evolution de l'execution des recettes fiscales de 2010 a 2014 21
Tableau n°10 : Ecarts constates dans le report en 2014 des restes a recouvrer (CGAF)..... 23
Tableau n°11 : Restes a recouvrer sur impots directs perçus par voie de role en 2014..... 23
Tableau n°12 : Evolution des restes a recouvrer sur impots directs perçus par voie de role de 2010 a 2014..... 25
Tableau n°13 : Recouvrement d'arrieres d'impots directs perçus par voie de role en 2014 26
Tableau n°14 : Previsions et realisations des recettes non fiscales en 2014..... 27
Tableau n°15 : Evolution de l'execution des recettes non fiscales sur la periode 2010-2014 28
Tableau n°16 : Previsions et realisations des autres recettes en 2014..... 29
Tableau n°17 : Evolution de l'execution des autres recettes sur la periode 2010-2014..... 30
Tableau n°18 : Evolution des recettes executees par poste comptable principal de 2010 a 2014..... 31
Tableau n°19 : Previsions et realisations des depenses du budget general 32
Tableau n°20 : Ecarts entre les montants des credits de la LFI (JO) et ceux inscrits au PLR / CGAF . 34
Tableau n°21 : Ecarts entre les montants des credits de la LFI (JO) et ceux inscrits au PLR / CGAF . 34
Tableau n°22 : Repartition des previsions de tirages par secteur d'activite en 2014 36
Tableau n°23 : Ecarts entre les montants des credits de la LFR2 (JO) et ceux inscrits au PLR et CGAF 36
Tableau n°24 : Repartition des previsions rectifiees de tirages par secteur d'activite en 2014..... 38
Tableau n°25 : Recapitulatif des previsions d'investissement du budget general..... 38
Tableau n°26 : Evolution des depenses sur ressources internes de 2010 a 2014 39
Tableau n°27 : Evolution du service de la dette publique de 2010 a 2014..... 40
Tableau n°28 : Execution de la dette interieure..... 41
Tableau n°29 : Repartition du service de la dette publique interieure..... 42
Tableau n°30 : Encours de la dette publique interieure en 2014..... 43
Tableau n°31 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique exterieure en 2014 44
Tableau n°32 : Evolution de l'encours de la dette publique exterieure de 2011 a 2014 44
Tableau n°33 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2011 a 2014 45
Tableau n°34 : Evolution de l'endettement public de 2010 a 2014..... 46
Tableau n°35 : Evolution des principales depenses de personnel de 2010 a 2014..... 47
Tableau n°36 : Evolution des principales depenses de fonctionnement de 2010 a 2014 49
Tableau n°37 : Evolution des principales depenses de transfert courant de 2010 a 2014..... 50
Tableau n°38 : Recapitulation des depenses ordinaires 52
Tableau n°39 : Previsions et realisations de depenses effectives en capital sur ressources internes..... 52
Tableau n°40 : Evolution des depenses d'investissement sur ressources internes de 2010 a 2014..... 53
Tableau n°41 : Evolution de la consommation des credits de paiement de 2010 a 2014..... 54
Tableau n°42 : Evolution du ratio investissements publics finances sur ressources internes / recettes fiscales de 2010 a 2014..... 54

Tableau n°43 : Recapitulatif des depenses sur ressources internes en 2014 55
Tableau n°44 : Evolution des depenses courantes des pouvoirs publics de 2012 a 2014 57
Tableau n°45 : Evolution des depenses en capital des pouvoirs publics de 2012 a 2014 58
Tableau n°46 : Depenses courantes des moyens des services de 2012 a 2014..... 59
Tableau n°47 : Depenses courantes de l'action administration generale de 2012 a 2014..... 60
Tableau n°48 : Depenses courantes de l'action economique de 2012 a 2014..... 61
Tableau n°49 : Depenses courantes de l'action culturelle et sociale de 2012 a 2014 62
Tableau n°50 : Depenses communes de 2012 a 2014 63
Tableau n°51 : Depenses d'investissement des moyens des services en 2014 64
Tableau n°52 : Evolution des depenses d'investissement de l'action administration generale de 2012 a 2014..... 65
Tableau n°53 : Eolution des depenses d'investissement de l'action economique de 2012 a 2014 66
Tableau n°54 : Evolution des depenses d'investissement de l'action culturelle et sociale de 2012 a 2014..... 67
Tableau n°55 : Comparaison des depenses courantes et des depenses d'investissement en 2014 69
Tableau n°56 : Previsions et realisations de tirage par secteur d'activite en 2014..... 70
Tableau n°57 : Previsions et realisations de tirage reparties en emprunts et subventions en 2014..... 70
Tableau n°58 : Depenses effectives sur ressources externes par secteur d'activite en 2014..... 71
Tableau n°59 : Depenses effectives par activite du secteur primaire..... 72
Tableau n°60 : Depenses effectives par activite du secteur secondaire 72
Tableau n°61 : Depenses effectives par activite du secteur tertiaire 73
Tableau n°62 : Depenses effectives par activite du secteur quaternaire..... 73
Tableau n°63 : Depenses d'investissement par bailleur en 2014 74
Tableau n°64 : Recapitulation generale des depenses en capital en 2014..... 75
Tableau n°65 : Evolution des credits de paiement et des tirages de 2012 a 2014..... 75
Tableau n°66 : Situation des demandes de pret..... 78
Tableau n°67 : Comparaison entre previsions et realisations des recettes des comptes speciaux du Tresor en 2014..... 78
Tableau n°68 : Repartition des plus-values de recettes des CST en 2014..... 79
Tableau n°69 : Repartition des moins-values de recettes sur CST en 2014..... 79
Tableau n°70 : Comparaison entre les previsions et les realisations de depenses des comptes speciaux du Tresor en 2014..... 80
Tableau n°71 : Situation d'execution des comptes speciaux du Tresor en 2014..... 81
Tableau n°72 : Evolution des soldes des cst de 2010 a 2014..... 81
Tableau n°73 : Execution des comptes d'affectation entre 2013 et 2014..... 82
Tableau n°74 : Evolution des realisations de recettes et de depenses du FNR de 2011 a 2014..... 82
Tableau n°75 : Evolution du solde du fnr de 2011 a 2014..... 83
Tableau n°76 : Situation d'execution des autres comptes speciaux du Tresor en 2014..... 85
Tableau n°77 : Operations des comptes de prets de 2010 a 2014 86
Tableau n°78 : Operations des comptes d'avances de 2010 a 2014..... 86
Tableau n°79 : Modifications reglementaires de la repartition des credits par titre et par destination 92
Tableau n°80 : Modifications reglementaires des credits relatifs aux depenses courantes par titre 93
Tableau n°81 : Modifications reglementaires des credits relatifs aux depenses courantes par section 96
Tableau n°82 : Utilisation des credits des depenses ordinaires en 2014..... 98
Tableau n°83 : Repartition des depassements de credits entre les titres en 2014..... 98
Tableau n°84 : Depassements selon la nature des credits 99
Tableau n°85 : Depassements sur credits evaluatifs en 2014..... 99
Tableau n°86 : Evolution des depassements sur credits evaluatifs entre 2011 et 2014..... 100

Tableau n°87 : Depassements de credits limitatifs 101
Tableau n°88 : Evolution des depassements sur credits limitatifs de 2011 a 2014 102
Tableau n°89 : Depassements de credits selon la destination (evaluatifs et limitatifs) 103
Tableau n°90 : Credits non consommes par titre en 2014 105
Tableau n°91 : Credits non consommes par section en 2014 105
Tableau n°92 : Montants des annulations et des ouvertures de credits complementaires 108
Tableau n°93 : Modifications reglementaires des credits de paiement en 2014 112
Tableau n°94 : Situation des depassements de credits d'investissements en 2014 113
Tableau n°95 : Situation des credits non consommes en 2014 114
Tableau n°96 : Montant des credits a annuler selon le PLR 116
Tableau n°97 : Montant des annulations et des ouvertures de credits complementaires 117
Tableau n°98 : Repartition des credits non consommes des CST en 2014 120
Tableau n°99 : Differences entre balance de sortie 2013 et balance d'entree 2014 des CST 121
Tableau n°100 : Report des soldes des CST de 2014 sur 2015 121

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé……6
Graphique n°2 : Evolution du resultat de l'execution du budget general de 2010 a 2014 11
Graphique n°3 : Repartition des recettes internes en 2014..... 19
Graphique n°4 : Repartition des recettes fiscales en 2014 20
Graphique n°5 : Evolution comparee des recettes fiscales et du PIB nominal de 2010 a 2014 22
Graphique n°6 : Evolution des restes a recouvrer de 2010 a 2014..... 26
Graphique n°7 : Evolution des recettes non fiscales effectives de 2010 a 2014 29
Graphique n°8 : Evolution des autres recettes de 2010 a 2014 31
Graphique n°9 : Repartition des depenses du budget general 33
Graphique n°10 : Evolution du service de la dette publique de 2010 a 2014..... 41
Graphique n°11 : Evolution des engagements de l'etat de 2010 a 2014 46
Graphique n°12 : Evolution des depenses de personnel de 2010 a 2014 48
Graphique n°13 : Evolution des depenses de fonctionnement de 2010 a 2014..... 50
Graphique n°14 : Evolution des autres transferts courants de 2010 a 2014 51
Graphique n°15 : Evolution des depenses d'investissements sur ressources internes de 2010 a 2014 . 54
Graphique n°16 : Evolution du taux de consommation des credits de paiement de 2010 a 2014..... 54
Graphique n°17 : Repartition des depenses sur ressources internes en 2014..... 56
Graphique n°18 : Repartition des depenses sur ressources internes selon la destination..... 56
Graphique n°19 : Repartition des depenses sur ressources internes selon la destination..... 59
Graphique n°20 : Repartition des depenses communes hors dotation..... 64
Graphique n°21: Comparaison des depenses courantes et d'investissement des moyens des services 69
Graphique n°22 : Repartition des depenses effectives sur ressources externes par secteur d'activite . 71
Graphique n°23 : Evolution des credits de paiements et des tirages de 2012 a 2014..... 76
Graphique n°24 : Structure des charges effectives des CST en 2014 80
Graphique n°25 : Evolution des soldes des comptes speciaux du Tresor de 2010 a 2014 81
Graphique n°26 : evolution des realisations de recettes et de depenses du FNR de 2011 a 2014..... 83
Graphique n°27: Evolution du solde du FNR de 2011 a 2014 84
Graphique n°28 : Modifications reglementaires de la repartition des credits par titre en 2014 93
Graphique n°29 : Evolution des depassements sur credits limitatifs entre 2011 et 2014..... 103

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 17
Recommandation n° 2 18
Recommandation n° 3 25
Recommandation n° 4 27
Recommandation n° 5 36
Recommandation n° 6 88
Recommandation n° 7 90
Recommandation n°8……103

Recommandation n° 9 108

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACDI : Agence Canadienne de Développement
AP : Autorisation de programme
BAD : Banque Africaine de Développement
BADEA : Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCI : Budget Consolidé d'Investissement
BEI : Banque Européenne d'Investissement
BID : Banque Islamique de Développement
BIDC : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
CDC : Caisse de Dépôts et de Consignation
CENA : Commission électorale nationale autonome
CGAF : Compte général de l'Administration des Finances
CST : Comptes Spéciaux du Trésor
CP : Crédits de paiement
DGC : Déclaration générale de conformité
DGCPT : Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DMC : direction de la Monnaie et du Crédit
DP : Dette publique
DTS : Droits de Tirage Spéciaux
DPEE : direction de la Prévision et des études économiques
FA : Financement acquis
FKDEA : Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe
FAD : Fonds Africain de développement
FED : Fonds Européen de Développement
FND : Fonds Nordique de Développement
FNR : Fonds national de retraite
FOPEP : Fonds international de l'OPEP pour le développement
FRPC : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
GTZ : Organisme de la Coopération Allemande
IADM : Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale
IDA : Agence Internationale pour le Développement
JO : journal officiel
KFW : Organisme de la Coopération Allemande
LFI : loi de finances initiale
LFR : loi de finances rectificative
LOLF : loi organique relative aux lois de finance
MCA : Millenium Challenge Account
MEFP : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement économique
OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PIB : produit intérieur brut
PLR : projet de loi de règlement
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE : pays pauvre très endettés
PT : prévision de tirage
RELF : Rapport d'exécution des lois de Finances
RGT : recette générale du Trésor
TPR : Trésorerie paierie régionale
TVA : taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA : Union économique et monétaire ouest africaine
USAID : Agence Américaine pour le Développement